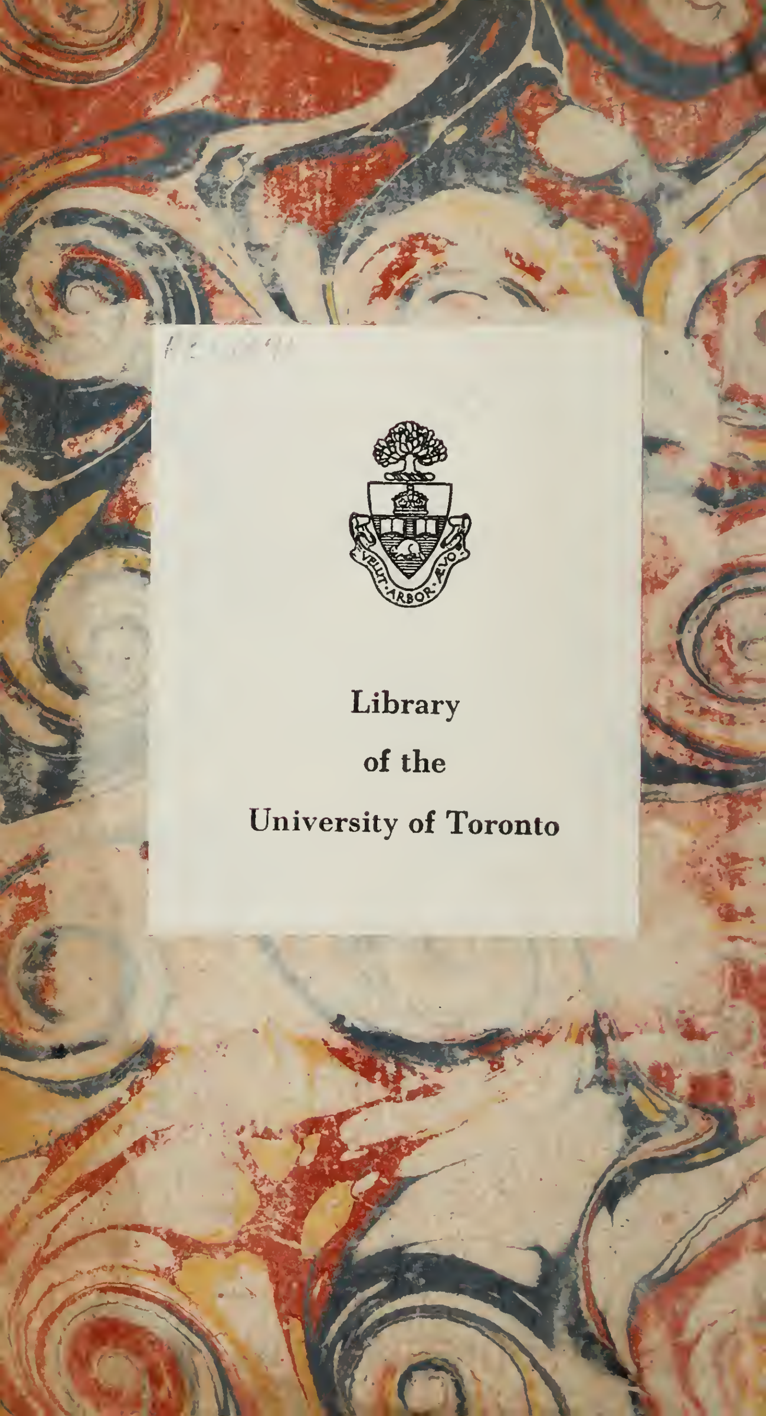



VELUT ARBOR ÆVO



[Ange Goudar]

LES INTÉRÊTS DE LA FRANCE MAL ENTENDUS,

DANS LES BRANCHES DE L'AGRICULTURE, DE LA POPULATION, DES FINANCES, DU COMMERCE, DE LA MARINE, & DE L'INDUSTRIE.

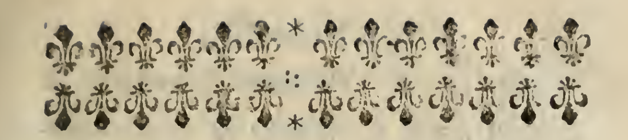
PAR UN CITOYEN.

TOME PREMIER.



A AMSTERDAM,
Chez JACQUES COEUR, à la Corne d'Abondance.

M. DCC. LVI.



PRÉFACE.

CE Livre auroit besoin d'une longue Préface ; car, comme dans la foule des Matiéres que j'y traite, je me trouve le plus souvent en contradiction avec les Auteurs qui ont écrit sur elles avant moi, j'aurois dû commencer par détruire les préjugés déjà établis. Mais cette discussion seule eût formé un autre Livre que je n'ai pas envie de faire.

Par exemple, tous nos Ecrivains économiques parlent éternellement dans leurs Ecrits du superflu de la France ; de sa puissante Population ; de son grand Commerce, &c.

Pour moi, je déclare hautement que

j'ignore ce que c'eſt que le ſuperflu d'une Nation á qui il manque le néceſſaire. *

Je ne connois pas mieux ce qu'on veut dire par le mot de puiſſante Population, lorſqu'on la reſtraint au ſeul numeraire; puiſque la force d'un Etat (comme je le dis dans cet Ouvrage) n'eſt point dans le grand nombre d'hommes, mais dans le plus grand nombre, comparé avec les autres Gouvernemens de l'Europe, rélativement à leur grandeur.

J'avouë de même que je ne comprends point ce qu'on entend par le terme de grand Commerce, en France, ſur-tout étant environnée de Peuples qui en font de plus conſidérable qu'elle.

Je ne veux pas dire par-là que la France manque d'aucun des moyens néceſſaires pour lui faire acquérir la ſupériorité ſur tous les autres Etats de l'Eu-

* Les Anglois fourniſſent continuellement du grain à la France.

rope. Je dis ſeulement que cette ſupériorité qu'on lui donne, n'exiſte pas, & cela, parce qu'on n'eſt point remonté juſques ici à la ſource des cauſes qui pourroient la lui donner.

Avant que de commencer cet Ouvrage, j'ai lû avec attention tous les Ecrivains économiques, pour découvrir les reſſources que leur lumiéres pouvoient fournir à notre Gouvernement; mais, au lieu de moyens, je n'ai trouvé que de ſyſtémes.

Quoique tout ce qui entre dans les vûës du Gouvernement politique & Civil, puiſſe étre appellé de ce nom; on peut dire cependant qu'il y a des ſyſtémes moins ſyſtémes.

Je me flatte que celui-ci eſt de ce nombre. On trouvera peut-étre que les changemens que je propoſe ſont trop grands, parce qu'ils frappent ſur la

constitution même ; & à cause de cela, on ne manquera pas de m'accuser d'avoir manqué mon Plan.

Je déclare qu'il n'y a peut-être personne au monde plus persuadé que moi de la nécessité qu'il y a de ne faire aucun changement considérable dans un Etat.

Je vais plus loin ; je dis que si chaque Gouvernement étoit isolé, ou, ce qui est la même chose, séparé d'intérêts d'avec les autres, ce seroit la maxime suprême.

Mais, depuis la liaison politique de l'Europe, les Etats ont perdu, pour m'exprimer ainsi, le droit de leur immutabilité. Il n'est plus permis aujourd'hui à un Gouvernement de demeurer immobile, lorsqu'un autre qui lui est rélatif, se meut. Ça été une faute énorme à notre administration d'avoir été sim-

ple ſpectatrice des grands coups que l'Angleterre & la Hollande ont frappé ſur leur Agriculture, leur Commerce, & leur Marine, ſans les avoir imités.

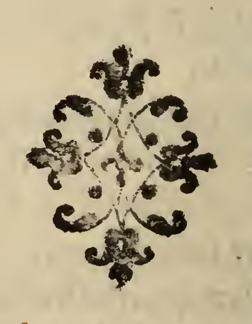
Cette négligence politique eſt peut-étre irreparable; car, il n'en eſt pas des affaires des Etats, comme de celles des Particuliers. Il n'eſt pas impoſſible que ce que ceux-ci perdent dans un tems, ils ne le reparent dans un autre; mais, les avantages de la politique ne ſe reparent pas de méme.

Pour que ceux qui ont une fois le deſſous, reprenent le niveau, il faut attendre l'occaſion des fautes d'Etat; ſans quoi la ſupériorité reſte toûjours.

Cet Ouvrage eſt diviſé en trois volumes. Dans celui-ci, il s'agit de notre Agriculture, & de notre Population. Dans le ſecond, il ſera queſtion de nos Finances, & du Commerce. Et dans le troi-

ſiéme il ſera traité de la Marine & de l'induſtrie.

Je demande ici une grace au Lecteur, que je crains bien qu'il ne me refuſe ; je veux dire, de ne pas juger de cet Ouvrage par le ſtile. Je me ſuis plus attaché aux choſes, qu'à la maniére de les dire, &c.



LES



LES INTÉRÊTS DE LA *FRANCE* MAL ENTENDUS DANS LA BRANCHE DE L'AGRICULTURE.

QUoiqu'en disent les systèmes de l'Europe, il manque à la politique une définition sur ce qu'on appelle la puissance d'un Etat.

Tous les Gouvernemens font des efforts continuels pour se rendre su-

perieurs à ceux qui les environnent.

En général il n'y en a point qui ne visent à joüer un premier Rôle ; mais on peut dire que la plûpart, faute de connoître leurs véritables intérêts, s'éloignent eux-mêmes continuellement du point où ils cherchent toujours à parvenir.

Plusieurs moyens peuvent conduire un Peuple à la grandeur ; mais si ces moyens sont fondés sur des causes étrangeres, ou de pur accident, la puissance de ce Peuple sera dans un état précaire, parceque le principe de son élevation ne prendra point sa source dans l'Etat.

Il y a dans notre monde politique plusieurs sortes de Puissances : on peut les distinguer par les dénominations suivantes.

La Puissance *Militaire*, la Puissance d'*Industrie*, la Puissance de *Commerce*,

la Puiſſance de *Convenance*, la Puiſſance d'*Intérêt général*, & la Puiſſance de *Convention.*

Suivant l'état préſent de l'Europe, on peut appliquer la prémiére au Royaume de Pruſſe; la ſeconde à la Republique de Holande; la troiſiéme au Gouvernement d'Angleterre; la quatriéme au Roi de Sardaigne; la cinquiéme aux Etats confederés d'Allemagne, & la ſixiéme à l'Empire Ottoman.

C'eſt par les armes que la Pruſſe s'eſt élevée à la grandeur; l'induſtrie a formé la Holande; le commerce a mis l'Angleterre au rang des premiéres Puiſſances; la convenance a laiſſé agrandir, & ſubſiſter les Etats du Roi de Sardaigne; les intérêts de l'Europe ont demandé que l'Allemagne ne changeât point de Maître; & tous les Princes ont une convention tacite pour laiſſer le Turc paiſible poſſeſſeur de ſes Etats.

Mais tous ces Gouvernemens, malgré le bruit qu'ils font aujourdhui dans le monde, ſont toûjours dans une diſpoſition prochaine à être renverſés, parce que leur puiſſance n'eſt que refléchie. Ils peuvent être détruits, indépendamment de tous les efforts qu'ils peuvent faire pour l'empêcher.

Une combinaiſon dans les forces de l'Europe, différente de celle qui exiſte aujourdhui, peut, d'un ſeul coup, anéantir la Pruſſe.

Les différentes Nations ſur leſquelles la Holande a formé ſa puiſſance, n'ont qu'à reprendre les droits que ſon induſtrie a uſurpé ſur elles, pour que cette Republique ne compte plus en Europe.

L'Angleterre, conſiderée purément comme Etat commerçant, peut, d'un moment à l'autre, voir ſa grandeur s'évanoüir. Il ſuffit pour cela que cha-

que Gouvernement,rélativement à lui-même, adopte ſon ſyſtème de commerce.

Des nouveaux raports de convenance entre les Puiſſances, remettroient la fortune du Duc de Savoye dans le premier Etat de celle de ſes Ancêtres.

La Puiſſance des Etats confederés d'Allemagne finiroit d'abord, s'il n'étoit de l'intérêt de pluſieurs Puiſſances qu'elle n'exiſtât.

On n'a qu'à s'accorder ſur les dépoüilles du Turc, & il ne ſera plus queſtion de cet Empire.

La politique avance que ces différens raports ſont indiſſolubles, parce que, c'eſt de leur liaiſon que dépend l'équilibre que l'Europe a un intérêt perſonel de conſerver.

Les combinaiſons concernant la balance de l'Europe forment le plus beau ſpectacle de raiſonnemens poli-

tiques que jamais l'esprit de calcul ait pû former ; mais il est domage que ce qu'on lit de si bien écrit sur cette matiere, soit dementi tous les jours par l'expérience.

La Hollande vient de perdre les deux tiers de sa Puissance par l'endroit même qui avoit servi à la former.

L'Angleterre diminuë continuellement de sa force, dans la proportion que les autres Etats rentrent dans le Commerce qu'elle leur avoit enlevé.

L'établissement de Dom Philipe en Italie, a porté un coup mortel à la Puissance du Roi de Sardaigne.

Chaque Empereur ajoute des nouvelles chaînes aux Etats confederés d'Allemagne. &c.

Au reste, plusieurs Etats de l'Europe peuvent perdre de leur Puissance, & même périr, sans que l'équilibre de l'Europe en soit alteré, parce que ce

qui diminue la force des uns, eſt toûjours ajouté aux autres; ainſi la balance peut exiſter toûjours.

L'Europe, priſe en Corps, ne ſçauroit être dans un Etat précaire, parce qu'il n'y a actuellement aucune Puiſſance dans le monde avec qui on puiſſe la comparer.

Il n'en eſt pas de même des Etats particuliers, qui meſurant continuellement leur forces les uns avec les autres, ſont réellement plus ou moins puiſſans.

C'eſt de cette Puiſſance, dont je veux parler.

La véritable Puiſſance d'un Etat, eſt celle qui a pour baſe l'agriculture. 1°. Parce qu'elle eſt au-deſſus de tous les accidens étrangers, 2°. Parce que c'eſt une Puiſſance créatrice, qui fortifie les nerfs des Etats, en augmentant continuellement ſes richeſſes. 3°. Parce que tout y eſt réel, 4°. parce

que ſes productions ſont independantes des préjugés, des goûts, des caprices & des bizarreries des Nations.

Non-ſeulement, l'agriculture forme une Puiſſance réelle ; mais elle en établit encore une relative. Si on évaluë les beſoins de ſubſiſtance de l'Europe, priſe en Corps, à quatre cent milliars de productions de la terre, ou à telle autre ſomme qu'on voudra imaginer ; il eſt certain que la Nation qui en fournira d'avantage à la Population générale, joüira de la Puiſſance rélative la plus étenduë, parce que ſes productions, comparées à celles de chaque Peuple en particulier, ſeront plus conſiderables.

Comme étant la Nation qui dépendra le moins, & de qui les autres dépendront le plus ; elle aura plus de part aux affaires générales de

la Republique univerſelle. La foibleſſe de tous les Peuples viendra ſe méſurer avec ſes forces.

On a beau donner des noms différens aux choſes, il faut toujours en venir à un premier principe, ſçavoir: que tout ce qui conſtituë la puiſſance des Etats, vient généralement des productions de la terre; or, dans ce ſens il ſera donc toûjours abſolument vrai de dire, que la Nation qui aura le plus de ces productions, de ſon propre cru, ſera par-là nantie d'un plus grand nombre de premiers materiaux pour élever l'édifice de ſa grandeur.

Sans l'Agriculture, toute Puiſſance eſt précaire; ſans elle la bravoure n'eſt qu'un nom, le courage qu'une chimere. Le ſoldat lui doit ſa valeur; car, c'eſt elle qui le nourrit, & l'habille. Le Général lui doit les progrès de toutes ſes opérations; car, c'eſt

elle qui lui fournit la ſubſiſtance de ſes Armées. L'Agriculture eſt la force motrice des combats, l'ame des victoires; elle eſt le reſſort du Commerce, le fondement de l'Induſtrie, la cauſe premiere de l'augmentation des richeſſes étrangéres.

Elle ſeule peut donner l'Empire de la terre, & de la mer, à la Nation qui l'établit pour le premier principe de ſon adminiſtration générale.

Avons-nous jamais conſidéré l'Agriculture en France dans tous ces point de vuë? Notre Gouvernement, d'ailleurs ſi éclairé, a-t-il jamais connu ſes véritables intérêts dans cette partie?

Suivant un méſurage calculé ſur les meilleures Cartes du Royaume, je trouve que la France, ſuivant l'étenduë qu'elle a aujourd'hui, y compris la Lorraine, contient cent cinquante millions d'arpens de terre quarrés, ou environ.

Ce vaſte continent, combiné par le phyſique de ſon climat, & ſuivant les expériences d'Agriculture qui ont été faites, dans différens endroits du Royaume, ſur différentes qualités de terreins; ſçavoir, bons, mauvais, médiocres, maigres, ſecs, &c. peut, en déduiſant les terres incultes, tout-à-fait ſtériles, les terreins qu'occupent les chemins, lacs, riviéres, ruiſſeaux, fleuves, riviéres, landes, bruyeres, bois, l'emplacement qu'occupent les villes, bourgs, hameaux, maiſons répanduës à la campagne, fournir à la ſubſiſtance de vingt-cinq millions d'habitans; cependant nos récoltes ordinaires ne ſuffiſent pas pour donner du pain à notre population, que j'eſtime à dix-ſept-millions.

Il s'en faut donc de huit millions d'habitans, que notre puiſſance ne ſoit au dégré de force où notre gouver-

nement politique pourroit la porter.

Nous tenons à grand fraix des Ambaſſadeurs dans toutes les Cours de l'Europe, pour nous appendre continuellement le dégré de puiſſance des Souverains. Nous combinons ſans ceſſe la force de tous les Monarques de l'Europe. Nous étudions leurs intérêts, pour être plus à portée de connoître leurs reſſources.

Le Royaume eſt rempli de politiques, notre Cour d'habiles Miniſtres, le Conſeil de nos Rois, de grands hommes d'Etat. Nos négociateurs l'emportent ſur ceux des autres puiſſances de l'Europe, tant par l'étenduë de leurs lumiéres, que par des grandes connoiſſances ſur les intérêts de la Couronne.

Nous avons perfectionné l'Art de la guerre au-delà des autres peuples. Notre milice eſt bien diſciplinée; nos Troupes ſont aguerries; la ſubordination

dination & l'ordre, ſont chez nous des vertus naturelles; nos Arſenaux ſont en grand nombre; nos munitions de guerre abondantes; nos places fortes en bon état; le capital de nos richeſſes en eſpéces, eſt plus grand que celui de chacun de nos ennemis; nous avons plus des reſſources qu'eux.

La docilité du peuple chez nous à ſe prêter aux beſoins de l'Etat, (ce qui favoriſe, & hâte la levée des nouveaux Impôts,) nous donne à la guerre un grand avantage. La Nation par elle-même eſt brave, courageuſe, aimant la gloire. Le François eſt patriote; cependant la Monarchie eſt dans un état precaire.

C'eſt qu'on a toûjours oublié chez nous cette importante maxime dont je viens de parler; ſçavoir, que le Gouvernement ſeul qui a les meilleures loix ſur l'Agriculture, & qui ſçait les tenir en vigueur, devient le plus puiſſant.

Ce n'eſt que dans les tems des criſes, qu'on peut juger de la force des Etats ; c'eſt-à-dire, quand ſes mêmes forces ſont méſurées à d'autres.

Une Guerre de cinq ou ſix ans nous découvre toûjours la foibleſſe du nôtre.

Le ſonge de la ruïne de la Hollande, commencé ſous le Régne du Louis XIV. alloit être vérifié dans nos derniéres Guerres, ſous celui de Louis XV. Nos Généraux n'avoient qu'un pas à faire, pour arriver aux portes d'Amſterdam. Cette induſtrieuſe Nation, habile dans le Commerce ; mais qui touche toûjours au moment de ſa ruïne dans la Guerre, n'avoit d'autre reſſource que de s'embarquer pour les nouveaux mondes, qui ſont à ſa diſpoſition ; lorſque la diſette des grains, ou pour mieux dire la famine, qui ménaçoit pluſieurs de nos Provinces, arrêta nos Armes victo-

rieuſes, au plus fort de nos conquêtes.

Heûreux encore que l'Angleterre, oubliant ſes anciens reſſentimens, voulût nous donner une ſubſiſtance * qu'elle étoit en droit de nous réfuſer ; & par-là éviter la deſtruction inévitable d'une partie du Royaume.

A quoi ſert d'avoir les Armées les plus nombreuſes de l'univers ? A quoi nous ſert de pouvoir mettre cinq-cent-mille hommes ſous les Armes ? ſi ce n'eſt à donner à l'Europe le ſpectacle de notre foibleſſe, par l'endroit même qui devoit ſervir à montrer notre puiſſance.

On parle beaucoup de nos conquêtes : Depuis un ſiécle la France, dit-on, a ajoûté pluſieurs grandes Provinces à ſon ancien domaine.

Mais en eſt-elle devenuë plus puiſſante ?

* Les Anglois firent paſſer à Marſeille & à

La foibleſſe d'un peuple augmente, à méſure qu'il dépend plus des autres pour ſa premiére ſubſiſtance. Voilà qui décide le probléme. Les étrangers nous fourniſſent aujourd'hui plus de choſes néceſſaires qu'ils ne faiſoient avant nos conquêtes. Cette augmentation de grandeur n'a donc ſervi elle-même qu'à diminuer notre premiére puiſſance ?

Nos politiques ne reviennent point de leur étonnement, en voyant que l'Angleterre, avec deux tiers moins d'habitans, & trois fois moins de terrein, tient en échec le Coloſſe de notre grandeur.

Mais, ne voit-on pas que ce Gouvernement exiſte par lui-même ; qu'il a une Agriculture floriſſante ; qu'il peut ſe paſſer de nous ; & que par le mauvais état de notre Agriculture,

Bourdeaux plus de 500. vaiſſeaux chargés de grain.

nous ne pouvons pas nous paſſer de lui.

Depuis deux Régnes, notre Miniſtére a mis tout en uſage pour augmenter la puiſſance de la Monarchie; mais on peut dire qu'il a élevé l'édifice avant que de placer l'échafaut. Au lieu d'augmenter la valeur des terres, toute ſon attention a été d'augmenter le continent : au lieu d'augmenter les richeſſes réelles, il n'a penſé qu'à multiplier celles de fiction.

On peut dire que nous avons pris, juſqu'ici, l'ombre de la puiſſance, pour la puiſſance elle-même.

Aucun ſyſtéme ne peut ſuppléer au défaut d'une premiére ſubſiſtance. Point de pain, point de politique. Il faut que le néceſſaire phyſique des ſujets, ſe trouve en entier dans l'Etat. Une Monarchie, où tout autre Gouvernement qui ſoit au monde, ſera

toûjours dans une état précaire, lorſque ſon Agriculture ne lui fournira pas les moyens de nourrir ſes habitans.

Un peuple n'a ni force ni puiſſance directe, lorſque tout autre continent que le ſien, lui donne les moyens d'exiſter. On n'a pas beſoin de ſoldats ; il ne faut point d'Armées pour détruire un tel peuple : on n'a qu'à lui réfuſer la ſubſiſtance, & le voilà perdu ſans reſſource.

Nos ennemis regardent comme une providence favorable à leurs deſſeins, que la France, d'ailleurs ſi clair-voyante dans toutes les autres parties de ſon adminiſtration, ait, juſqu'ici, elle-même fourni des moyens à ſes voiſins de ruïner ſon Agliculture : du moins il ſemble que nous ayons fait tout ce qui étoit humainement poſſible, pour encourager celle des autres nations, au préjudice de la nôtre.

Pour ne parler que d'un abus qui ſe préſente d'abord le premier, nous faiſons payer des droits conſidérables à nos propres grains, à la ſortie du Royaume, lorſque des années abondantes nous permettent d'en exporter; & nous n'en levons aucuns ſur l'entrée des étrangers; ce qui remplit continuellement le Royaume des bleds des autres nations.

La France a reçu de l'Angleterre, depuis l'année 1715. juſqu'à l'année préſente 1755, vingt-un-millions * de ſeptiers de froment, qui ont coûté à la Monarchie environ deux-cent-millions de nos livres tournois. Je ne parle point des autres qualités de grains qui nous ſont venuës de ce Royaume, ni de celles que nous avons reçû de la Sicile, & de la

* Ce fait peut ſe vérifier par les régîtres des Cargaiſons dans nos ports, où ces grains ont verſé.

Côte de Barbarie, qui montent ſans doute au-delà.

On répondra ce qu'on a toûjours répondu ſur cette matiére ; je veux dire,que la France en a fait la balance avec ſon induſtrie.

Une ſeule réfléxion générale, peut d'abord prouver le contraire : la nature eſt toûjours plus prompte que l'Art.

Une valeur de cent millions, en productions de la terre, coûte moins de travail à un peuple, qu'à un autre cent-millions des productions de ſes manufactures : Or, c'eſt d'abord un avantage de recevoir plus d'induſtrie qu'on n'en donne.

La ſomme générale du travail de la République, eſt l'unique richeſſe réelle. Celle qui, dans ſes échanges avec l'étranger pour completer ſes beſoins, en donne moins, reſte toûjours la plus riche.

Mais, quand cette balance ſeroit exactement vraie ; ne ſeroit-ce pas toûjours un très-grand mal d'accoûtumer un peuple à recevoir partie de ſa premiére ſubſiſtance d'une nation étrangére ? L'échange des choſes ſuperfluës avec celles qui ſont d'une abſoluë néceſſité, ſont d'une conſéquence infinie pour le Gouvernement qui les reçoit.

Le Royaume d'Angleterre, dans les diviſions qu'il a avec nous, peut ſe paſſer des matiéres que nous lui fourniſſons, parcequ'elles ne ſont rélatives qu'à ſon luxe & à ſa délicateſſe; au lieu que nous nepouvons pas nous paſſer de celles qu'il fournit, parcequ'elles ſont rélatives à notre premiére ſubſiſtance.

La derniére guerre, que j'ai déja cité pour exemple, en eſt la preuve. Dieu ſçait où nous aurions pouſſé nos conquêtes, ſi la diminution de la denrée que nous nous étions accoû-

tumés à recevoir de cette Monarchie, n'avoit formé un vuide dans la subsistance générale de l'Etat, qui obligea la Monarchie de recevoir la loi de ceux à qui ses conquêtes la mettoient en droit de la faire. *

D'un autre côté, il n'est pas facile de calculer combien ces vingt-millions de septiers de bled étranger (pour ne parler que de ceux-ci) ont causé du mal à l'Etat. Le travail de nos terres a diminué en proportion; une partie du Royaume en a demeuré en friche; la classe de nos laboureurs est devenuë moindre; notre population n'a point augmenté; la France a perdu un capital de plusieurs millions de moins en fonds de terre : en un mot, notre Agriculture générale y a perdu tout ce que les Etats qui ont

* Qu'on lise l'Histoire de nos Traités de Paix depuis 60. ans, on trouvera que la crainte de la famine les a presque tous dictés;

contribué à notre ſubſiſtance, y ont gagné.

Comme le Gouvernement économique a un raport néceſſaire avec le politique, notre puiſſance a diminué dans la proportion que notre Agriculture a perdu.

A méſure que certains Etats de l'Europe ont pris, de ce côté-là, des avantages ſur nous, nous avons perdu ceux que nous avions ſur eux. Pluſieurs Gouvernemens, qui ne comptoient point auparavant en Europe, y joüent aujourd'hui des premiers rôles.

Si nous liſions dans quelque hiſtoire étrangére, qu'il y a un peuple dans le monde qui poſſéde un continent de cent-cinquante-millions d'arpens de terre en quarré; que ce continent eſt placé ſous le plus beau ciel de l'univers; que ce vaſte terrein eſt naturellement fertile, fécond;

abondant ; que sa position lui donne absolument toutes les choses nécessaires à la vie ; que sa culture est aisée ; que son sol produit facilement ; que ce beau païs est arrosé par une infinité de fleuves , de riviéres, & de canaux ; & que cependant son peuple n'a pas dequoi se nourrir , & est obligé d'avoir recours annuellement à ses voisins , pour completer sa subsistance ; nous ne manquerions pas de donner à cette nation le nom de barbare. Voilà pourtant notre histoire.

L'histoire de nos négociations politiques avec l'Angleterre , depuis 60. ans , formeroit un corps d'ouvrage de plus de cent volumes. En sommes-nous devenus plus puissans respectivement à cette Monarchie ? Non ; toute proportion de population & de grandeur gardée , elle a l'avantage sur nous. C'est qu'elle a trouvé le moyen d'établir une puissante marine, &

& une florissante Agriculture sur la ruïne de la nôtre.

Ce Gouvernement nous amuse continuellement par des belles chiméres politiques. Dans les guerres qu'elle nous suscite, ordinairement à dessein de diminuer notre culture, souvent, c'est l'intérêt d'une puissance alliée qu'elle s'est engagée de proteger, & toûjours l'équilibre de l'Europe qu'il a en vuë, dit-il, de soûtenir.

Cependant il nous oblige adroitement de tenir des grandes Armées sur pied de toutes parts ; tandis qu'il n'en entretient que des médiocres ; ce qui ne porte aucun préjudice à ses productions, en même-tems qu'il arrète les progrès des nôtres. Au milieu des troubles dont il agite l'Europe, ses richesses naturelles augmentent toûjours, en même-tems qu'ils sont la cause que les nôtres diminuent continuellement. Nos négociateurs qui

voyent tout, ne voyent jamais ce double rafinement de politique, qui depuis 60. ans a porté un si grand préjudice à la France, qu'elle n'est peut-être, plus à tems aujourd'hui à y remédier, sans changer le fonds de son administration.

Pendant le Régne de Louis XIV. c'est-à-dire dans le tems de l'enfance de tous nos projets d'agrandissement, les Anglois, en recevant nos manufactures, nous ouvrirent eux-mêmes une porte à la ruïne de la culture de nos terres. Le piége étoit bien tendu; il étoit difficile de résister à l'appas : notre ministére y donna tout au travers. Une espéce de maladie, dès-lors, gagna ceux qui gouvernoient l'Etat. Tout fût établissement de Fabrique; des récompenses accordées inconsiderément; des gratifications données presque à tous venans qui s'addonnoient aux Arts, porterent le

coup funeste à notre Agriculture. La plûpart de nos ménagers furent changés en artisans.

Des Ministres de détail, mais non de grands Ministres, parcequ'ils vîrent la grandeur de l'Etat où elle n'étoit point, & ne l'apperçurent point là où elle étoit, furent les premiers instrumens de ce désordre, en faisant le principal de l'administration de ce qui, en bonne politique, n'en devoit être que l'accessoire.

Un Conseil de Commerce fut établi pour cet effet. On le composa de plusieurs membres différens.

Des Charges d'Intendans de Commerce furent créées. On nomma des Inspecteurs Généraux & particuliers.

Le Royaume fut inondé d'Arrêts * concernant les Manufactures. On fit plus de loix sur les Fabriques, qu'on

* Ils forment plusieurs volumes.

n'en avoit formé, à l'établiſſement de la Monarchie, pour la police univerſe.

Une nouvelle Juriſprudence concernant les Arts & métiers, ſe dévéloppa.

Des nouveaux Statuts, ou Réglémens juſqu'alors inconnus, donnerent naiſſance à la création d'un tas d'officiers; comme *Jurés*, *Echevins*, *Egards - Commis*, *Méſureurs*, *Plombeurs*, *Embaleurs*, *Chefs de Bureaux*, *Garde - Magazins*, *&c.* Emplois qui, multipliés au-delà de la proportion rélative des profeſſions de premier beſoin, ſont devenus préjudiciables à l'Etat, parcequ'ils ont dérobé une infinité de bras à l'Agriculture.

Cette manie s'eſt toûjours accruë du depuis.

Tous nos Miniſtres d'aujourd'hui, parlent manufactures : c'eſt à préſent le langage à la mode.

Nos Intendans de Commerce, qui de tems à autre galoppent la France, en faiſant ce qu'ils appellent leur tournée, ſont dans l'admiration. Ils tombent comme en extaſe à la vuë de ce grand nombre d'Arts dont nos villes ſont remplies.

Cependant, ces hommes d'Etat, ces combinateurs de la puiſſance de la Monarchie, traverſent eux-mêmes des vaſtes pays incultes, ou mal mis en valeur ; & il ne leur vient jamais dans l'eſprit que ce déſordre prend ſa ſource dans cette grande affluence d'Arts ſuperflus qui dépeuplent les Campagnes de laboureurs.

Ils ſont toûjours fort contens d'eux-mêmes, & croyent d'avoir bien rempli leur miſſion lorſque, dans leurs tournées, ils ont fourni des nouveaux moyens pour augmenter le nombre des Frabriquans.

Ils changeroient volontiers tous les ménagers du Royaume en manufacturiers.

Ils n'entendent point le mot d'Agriculture ; ils ne connoiſſent que celui de Fabrique. Tout mémoire qui ne parle point d'augmenter les Arts, eſt pour eux une piéce mal combinée, ou au moins inutile. Nous avons au-delà de trois-cent-mille métiers battans, tant grands que petits. Pluſieurs millions de ſujets ſont employés à faire valoir nos Arts, tandis que nos champs n'ont pas aſſez de laboureurs. Toutes nos Villes régorgent d'étoffes, du produit de nos Manufactures. Bientôt nous n'aurons plus de pain, nous n'aurons que des habits.

On a beau vanter le ſyſtéme des Arts : lorſqu'il ne ſera pas fondé ſur une Agriculture floriſſante, il ſera toûjours lui-même la premiére cauſe de la ruïne des Etats.

Le Manufacturier ne fait que ſubdiviſer les matiéres ; le laboureur en crée toûjours de nouvelles.

Il eſt clair, je le répéte ici, que les richeſſes que produit l'Agriculture, doivent être plus conſiderées que celles que fourniſſent les Arts.

Pluſieurs révolutions ſubites peuvent priver un Etat de ſon or & de ſon argent. Des guerres, des invaſions inattenduës le lui enlevent ſouvent ſans retour.

Les Arts & les Manufactures, à quelque haut dégré de perfection qu'on les porte, & quelques avantages qu'ils puiſſent procurer aux Etats, ſont ſujets aux-mêmes viciſſitudes. La variation continuelle des goûts & des modes, peuvent apporter dans les Fabriques une infinité d'altérations. On ſçait que les goûts d'un ſiécle ne ſont preſque jamais ceux d'un autre.

D'ailleurs, comme je l'ai dit autre part, chaque Nation n'a qu'à ouvrir les yeux ſur ſes propres intérêts; c'eſt-à-dire, ſe former le même ſyſtème d'induſtrie, pour détruire la puiſſance d'un Etat qui n'eſt fondé que ſur les Arts; & malheureuſement pour la France, cet événément eſt plus près d'arriver qu'elle ne penſe.

La premiére cauſe de la grandeur d'une Monarchie, je l'ai encore dit, n'étant point dans l'Etat, il n'eſt point en ſon pouvoir de prévenir ſa ruïne, parcequ'elle dépend d'une infinité d'accidens qui lui ſont étrangers. Il n'en eſt pas de même des richeſſes que produit l'Agriculture, qui ſont fixes & permanentes.

„ Les richeſſes des terres (dit le célébre Monteſquieu) " appartien„ nent à chaque Etat en particulier;
„ mais les effets mobiliers, comme
„ l'argent, les billets, les lettres de

„ change, les actions ſur les Com-
„ pagnies, les vaiſſeaux, & toutes les
„ marchandiſes, appartiennent au
„ monde entier.

Je ſupplie qu'on me paſſe les repétitions, en faveur de l'importance de l'objet.

Que l'Agriculture mérite la préférence ſur toutes les autres parties de l'adminiſtration : une ſeule réfléxion peut d'abord le décider. Les Nations n'ont que deux moyens de ſe pourvoir de leur ſubſiſtance ; l'un, c'eſt leurs productions naturelles, & l'autre, c'eſt leur or & leur argent, avec leſquels elles peuvent acheter leurs beſoins des autres Etats. Car, ſi on y fait attention, on trouvera que toutes les branches particuliéres de ſubſiſtance, ſe rapportent à ces deux générales. Suppoſons, pour un moment, que la France voulût ſubſiſter avec le produit de ſes effets mobiliers, ou, pour

mieux dire, qu'elle devînt penſionaire d'un Etat, comme le Portugal l'eſt actuellement de l'Angleterre.

En évalüant le capital de ſes richeſſes, en or & en argent, à un milliart, cette ſomme produiroit à l'Etat un revenu général de cinquante-millions, qui, répartis en dix-ſept-millions de ſujets, formeroit un moyen de ſubſiſtance particuliere de cinquante-neuf ſols & quelques deniers, pour chaque citoyen.

Cependant, l'énumeration des choſes qui entrent dans la compoſition des beſoins de chaque membre de l'Etat, eſt l'un dans l'autre, d'environ 160. livres.

La France, dans cette hypothéſe, doit donc retirer de ſon Agriculture, pour completer ſa ſubſiſtance générale, une valeur en productions, de deux milliarts-ſept-cent-vingt-millions tous les ans, tandis que ſes finances,

denüées des rapports qu'elles ont avec l'induſtrie & les Arts, ne peuvent lui en produire qu'une de cinquante-millions en denrées étrangéres.

S'il étoit poſſible de ſubdiviſer les idées, & de mettre comme des proportions à l'attention de ceux qui ſont chargés de notre adminiſtration générale, & qu'on formât de celle-ci un tout compoſé de cinquante parties; voici comment je voudrois les diviſer. Une pour la guerre, deux pour la police générale, trois pour le gouvernement intérieur, quatre pour les Arts, cinq pour le Commerce, ſix pour les Finances, & vingt-neuf pour l'Agriculture.

Mais le déſordre de la culture, chez nous, a d'autres cauſes que celles que nous avons rapportés. Parcourons-les.

L'Economie des Peuples.

LA diſtribution locale des habitans en France, eſt très-défavorable à l'Agriculture générale.

Quelques parties de la Monarchie ſont extrêmement peuplée, tandis que les autres n'ont preſque point d'habitans.

Il s'eſt fait dans l'Etat une tranſmigration de ſes propres ſujets, qui ne ſe trouvent plus à une certaine diſtance proportionnée les uns des autres.

Une Ville immenſe s'eſt élevée; elle a englouti le Royaume. Paris eſt aujourd'hui le lieu de l'Aſſemblée générale de la Nation, le congrés univerſel de ſes peuples, une ſeconde Rome, qui avoit tous ſes citoyens dans ſes murailles.

Bientôt il n'y aura plus d'Etat; Paris ſera le Royaume. Chaque

Chaque Province a ſa Capitale, qui dépeuple ſes Campagnes.

Que de bras, cette diſproportion de l'économie locale des hommes, ne dérobe-t-elle pas à l'Agriculture !

Si on entre dans les détails de cette diſtribution, on trouve que, de dix-ſept-millions d'habitans dont la France eſt peuplée, douze-millions qui habitent les villes, occupent un enclos de terrein, qui, eu égard au reſte de la grandeur de la Monarchie qui n'a point d'habitans, n'eſt qu'un point imperceptible. Les hommes en France, pour m'exprimer ainſi, ſe ſont répouſſés les uns ſur les autres ; ils ont laiſſé derriére eux des vaſtes contrées incultes.

Tant d'hommes occupant un ſi petit terrein : le moyen que le terrein ne manque point d'hommes !

Si on demande la cauſe de cette révolution ſurvenuë dans la diſtribu-

tion locale du Peuple François, je répondrai, qu'il faut l'attribuer en partie au ſyſtéme du Cardinal de Richelieu, qui, en réuniſſant l'autorité ſuprême en un ſeul point, donna un centre à la population.

Avant cet événement, le Royaume, partagé preſque en autant de Souverains qu'il avoit des Seigneurs particuliers, tenoit les hommes à une certaine diſtance les uns des autres; mais lorſqu'il n'y eut qu'un Roi, qu'un Seigneur, qu'une Cour; tous les hommes ſe porterent avec affluence vers ce lieu, d'où couloient les graces & les richeſſes.

Ce n'eſt point à moi à décider ſi ce Gouvernement plein de tumulte, & rempli de Guerres Civiles, mais qui étoit favorable à la culture des terres, par la néceſſité où les peuples étoient d'être à une certaine diſtance les uns des autres, étoit plus avantageux

à la Monarchie, que celui qui lui a ſuccédé, où la paix & la tranquillité qui a ſuivi l'établiſſement de l'autorité ſuprême, en détruiſant l'ancienne diſtribution locale des hommes, a diminué la culture des terres.

Je rapporte les cauſes, & rien de plus.

Quelques politiques ont avancé, que cette population des grandes villes étoit avantageuſe à la République, parceque, lorſque beaucoup d'hommes ſont aſſemblés dans un même lieu, ils ont des beſoins qu'ils n'auroient pas s'ils étoient placés à une certaine diſtance les uns des autres.

Ce raiſonement peut être fondé dans un Etat où le ſol eſt ſi abondant, qu'avec un travail médiocre, il fournit plus de grain qu'il n'en faut pour la ſubſiſtance de ſon peuple.

On ne riſque rien alors d'aſſembler beaucoup d'hommes dans un même

lieu, pour les occuper aux Arts de ſuperfluité. Souvent ces Arts deviennent eux-mêmes une partie de la puiſſance, parcequ'ils attirent dans l'Etat des richeſſes étrangéres, en échange des choſes ſuperfluës.

Mais lorſqu'une Monarchie n'a point ces avantages naturels, c'eſt toûjours un déſordre pour lui d'aſſembler une grande partie de la Nation dans un même lieu.

Le mal eſt que, dans ces raiſonemens de combinaiſon, on ne rémonte point au principe des choſes. On ne voit point que, pour quelques avantages particuliers, la République perd des biens généraux. Cette pupulation des grandes Villes, toûjours formée aux dépens de celle de la campagne, occaſionne un vuide dans l'Agriculture, qui eſt mal réparé par l'augmentation de quelques Arts. L'influence de ceux-ci ne s'étend point

aſſez au loin. Le Corps général de la Monarchie ne s'en reſſent pas aſſez.

La diſtribution des Terres.

Tous les grands Légiſlateurs, chez les Anciens, ſentirent la néceſſité de Loix agraires : ils les propoſerent toûjours lorſqu'il fut queſtion de remédier aux maux de la République ; c'eſt peut-être en effet le ſeul ſpécifique qui conviene pour arrêter les déſordres qui ſe gliſſent dans le Gouvernement politique & civil.

On dit que cette proportion géométrique dans le partage des terres, ne ſçauroit avoir lieu dans nos Gouvernemens modernes : mais, en ſuppoſant aujourd'hui le ſyſtème des Anciens impraticable ; du moins eſt-il certain que nous avons abuſé en France de cette diſproportion.

On trouve chez nous des particuliers qui joüiſſent de dix-mille arpens de terre, tandis que, d'un autre côté, on voit dix-mille particuliers qui n'en poſſédent pas cent.

Une quantité prodigieuſe de citoyens du Royaume, n'a point un ſeul pouce de terre en propriété. Des millions ſont étrangers dans leur propre patrie. Pluſieurs ſont obligés d'acheter le terrein où il ſe font enterrer. Le Continent ſur lequel ils marchent a des maîtres.

La France eſt diviſée en grandes portions ſéparées, qui appartiennent à des hommes qui les ont en propriété.

Des principaux Seigneurs ſe ſont partagé la Monarchie. Deux-cent-mille particuliers, par droit d'aquiſition, ſe ſont emparés du Continent.

Si un Maltotier a dépoüillé l'Etat d'une partie de ses richesses, il tourne ses vûës du côté des grands domaines. On lui laisse acheter des Provinces entiéres.

C'est une expérience reconnuë, que cent particuliers, qui auront chacun dix arpens de terre, les feront mieux valoir qu'un particulier qui en aura mille à lui seul.

Si tout le Continent étoit partagé par égale portions, chaque Citoyen François auroit pour sa part neuf arpens & démi de terre. Plusieurs millions de sujets n'en ont point du tout, & plusieurs millions d'autres en possédent cent fois plus. Cette idée générale seule, peut indiquer à quel excès de désordre est tombée notre Agriculture.

En général, les Propriétaires qui n'ont qu'une médiocre portion de terre, cherchent à la faire valoir

par des productions de premiére né-
cessité, comme sont les grains; par-
ceque c'est la denrée dont ils ont
eux-mêmes le premier besoin. Ils n'i-
maginent guéres les échanges des
denrées. Ils vont au plus pressé, qui
est leur subsistance; au lieu que les
particuliers qui possédent des vastes
Domaines, administrent, pour l'or-
dinaire, leur biens d'une maniére
qui, pour être avantageuse à leurs
intérêts particuliers, ne l'est pas toû-
jours au bien général de l'Etat.

Chaque grand Propriétaire s'attâ-
che à la denrée qui lui donne le plus
sans s'embarrasser de celle de premier
besoin. Il ne craint point la famine.
Il est seul à la tête d'un vaste Do-
maine. Pour peu que le champ de
son voisin donne, il est sûr d'avoir
du pain. Ce sont les grands Posses-
seurs qui ont rempli la France de
bois, de parcs, de pays friches,

réservés pour leur chasse, qu'ils ne veulent pas laisser cultiver, & qui, par conséquent, ne rendent aucune valeur à l'Etat.

Il semble que leur premier soin soit de remettre la terre dans son premier état naturel ; ils ne pensent qu'à la peupler de Biches & de Daims; ce qui la dépeuple d'hommes.

En général, les grands Propriétaires de terres, s'appliquent plus à embellir la nature, qu'à la rendre utile. Ils cherchent moins l'avantage de l'Etat, que celui de leurs plaisirs particuliers.

Les terreins les plus féconds, ceux qui donneroient en grande abondance des denrées de premier besoin, sont employés en vastes jardins fleuristes, ou potagers.

Tous nos Châteaux en France, dont le nombre, qui est déja immense, s'accroît tous les jours, sont entou-

rés de grandes allées, qui forment de tous côtés des avenuës, où l'œil se perd dans un éloignement qui forme un vuide immense pour l'Agriculture.

Tout ce terrein est perdu pour l'Etat. S'il étoit en proprieté à des petits particuliers, il donneroit une valeur quelconque.

Je n'entrerai point ici dans un détail circonstancié des grands fonds de terre, qui forment ce qu'on appelle chez nous le Domaine de l'Eglise; portion qui met, elle-même, un obstacle invincible aux progrès de notre Agriculture.

Trois Ordres Religieux * en France, possédent seuls presque le huitiéme du Continent du Royaume cultivé. Il est vrai que ce désordre a fixé l'attention du Gouvernement. Il a été

* Les Bernardins, Chartreux, & Bénédictins.

défendu aux Moines de faire des nouvelles aquiſitions. Un ordre qui les eût obligés de vendre, eût été bien plus ſalutaire ; il eût remédié au mal ; au lieu que l'autre empêche ſeulement qu'il n'augmente.

Pour joüir de grands Domaines, les Conventiſtes alléguent une raiſon qui ne peut ſéduire que ceux qui ſe laiſſent frapper par les apparences. Ils diſent, qu'ils font valoir tout le terrein qui leur eſt échû ; & qu'après leur conſommation, tout le reſte eſt au profit de l'Etat.

L'expérience eſt la meilleure reponſe qu'on puiſſe leur faire. Elle prouve, ainſi que je l'ai déja dit, que dix-millions d'arpens de terre, partagés entre deux-cent-mille ſujets, donneront plus à l'Etat, que diviſés entre cinq-mille : Or, chaque Communauté, dans ce cas, ne repréſente qu'un ſimple particulier.

D'ailleurs, il n'eſt pas exactement vrai, que les Communautés Réligieuſes faſſent valoir leurs biens au plus grand profit de l'Etat.

Ces Maiſons ſe voyent toûjours avant la République.

Chaque Monaſtére a une méthode & une combinaiſon d'Agriculture rélative à ſes intérêts : c'eſt toûjours la denrée qui leur donne le plus, à laquelle leur Agriculture s'applique davantage.

Des pays immenſes, qui produiſoient une quantité prodigieuſe de grains, ont été convertis en bois, parceque des circonſtances particuliéres ont fait que cette denrée donne plus que le produit des champs.

Cependant, ces Pays ont perdu peu-à-peu l'uſage de la culture ; & inſenſiblement les habitans de ces Cantons ſe ſont trouvés ſans pain ; car cette méthode a formé un vuide immenſe

immenſe dans la denrée la plus néceſſaire à la République.

Des enclos , des Parcs d'une étenduë prodigieuſe , formés par les Cloîtriſtes , ont dérobé à l'Etat des millions d'arpens de terre , qui ne lui produiſent rien.

D'un autre côté , comment ſuppoſer que des terreins immenſes , qui , dans chaque Communauté , ſont ſous la direction d'un ſeul Religieux , homme dont la vie & l'éducation n'ont eu rien de commun , pour l'ordinaire, avec la profeſſion de ménager , ſoient mis en valeur , autant qu'il ſe pourroit avec l'expérience néceſſaire ?

La plûpart de ces maiſons dépériſſent tous les jours , par l'incapacité de ceux qu'on emploie à leur régie.

La diſtribution des terres , partagées au reſte du Clergé , eſt auſſi défavorable à notre Agriculture générale.

En général , les Abbés , les Prieurs ,

n'améliorent point les terres. Ils ne cultivent point, ils ne plantent point d'arbres : ils laiſſent les choſes en nature. Ces hommes, qui ne ſe marient pas, n'ont point d'heritiers directs : contens de joüir de leur revenu, il vivent du jour la journée.

C'eſt preſque une loi établie chez eux, de remettre leur Bénéfice à leur ſucceſſeur, en plus mauvais état qu'ils ne l'ont reçû ; cependant, la République perd toutes les valeurs que ces terreins ne produiſent point.

Comme la portion des biens des gens d'Egliſe eſt très-conſiderable, cette perte eſt immenſe, & ne ſçauroit être réparée par aucune autre partie de notre adminiſtration. Ses conſéquences s'étendent à l'infini : elles ſoûtiennent chez nous le reſte des denrées à un haut prix ; ce qui diminuë la conſommation, l'emploi des hommes ; &, par une ſuite né-

ceſſaire, met des bornes à la population.

Pour que les Profeſſions ſoient ſuſceptibles d'amélioration, il faut qu'elles ſoient fondées ſur la nature.

Un Pere de famille, outre le premier motif de ſa propre ſubſiſtance, a bien d'autres raiſons pour augmenter les productions de ſon champ. Il voit dans ſes fatigues, l'héritage de ſes enfans ſe multiplier ; il ne lui en faut pas davantage pour le porter à un travail dur & pénible, dont le produit revient à l'avantage de la République.

Le Célibataire, qui ne laiſſe aucune poſtérité, ne voit rien dans le monde après lui.



Le système des Successions adopté en France.

Il perpétuë des grandes portions de terres à des branches aînées ; ce qui tient en général notre Agriculture dans un état de langueur.

On voit chez nous des vastes Domaines, passer sans aucun démembrement, pendant cinq ou six siécles, des mains des peres dans celles des fils.

Outre, comme nous l'avons déja rapporté plusieurs fois, l'impossibilité qu'il y a qu'un particulier puisse faire valoir une vaste étenduë de terrein à son plus grand profit ; des raisons particulieres font que ces biens diminuënt continuellement en valeur.

Un Gentilhomme qui ne peut point aliener son Domaine, le re-

garde comme un bien de main morte. Il ſe trouve étranger au milieu d'un héritage, qu'il n'a reçû de ſes Ancêtres qu'à condition qu'il le tranſmettroit à certains de ſes deſcendans. Il conſidére ſa terre comme un dépôt. Il ne lui vient jamais dans l'eſprit de l'améliorer, parceque cela n'ajoûte rien à ſon prix : Car un Domaine ſubſtitué & qui ne peut pas ſe vendre, n'en a point.

En général, les terres ſubſtituées en France, dépériſſent pour la plûpart. Ces biens tombent tous les jours en ruïne.

On allégue que cette méthode perpétuë les branches aînées des familles, qui ſans cela s'éteindroient. Qu'importe après tout à l'Etat, que certaines familles portent toûjours le même nom, ou ſubſiſtent toûjours ? Le premier de tous les ſyſtèmes du Gouvernement Civil, ne doit-il pas

être celui, de l'harmonie duquel, résulte le bien universel de la République ? Les loix de la société doivent avoir le pas sur celles du sang, parceque nous leur devons plus qu'à la nature : nous lui sommes redevables de notre sûreté, & de la joüissance paisible de notre fortune ; au lieu que nous ne devons à l'autre que notre existence, qui pourroit d'abord être détruite sans elles.

La plûpart des Gentilshommes en France, dit-on, se ruïneroient, s'il leur étoit libre d'aliener leur bien-fonds. Ce désordre particulier seroit lui-même la cause d'un bien général. Une infinité de grandes terres substituées, qui, à cause de cela même sont presque en friche, distribuées & venduës par portions à différens particuliers, seroient mieux cultivées ; & par-là l'Etat se verroit en-

richi tous les ans de nouvelles valeurs.

Les Droits Seigneuriaux & de Directe.

Ils diminuënt les productions des terres.

Cette matiére demanderoit un ouvrage exprès, tant elle eſt rélative au ſujet que je traite; mais, les bornes que je me ſuis preſcrit, ne me permettent pas d'entrer dans tous ſes détails. Je me contenterai de rapporter quelques déſordres particuliers.

1. La plûpart des biens-fonds en France, croupiſſent ſous des pauvres propriétaires, ou coulons, qui n'ont pas les moyens de les faire cultiver, parceque le droit des lods & ventes, empêchent qu'ils ne paſſent en des meilleures mains, qui les feroient valoir à un plus grand avantage pour l'Etat: ainſi ce droit eſt cauſe que

la République perd toutes ces valeurs.

2. Beaucoup de particuliers qui ont des Domaines, ne les améliorent point, parceque le droit des lods & ventes, étant de douze pour cent de la valeur du Domaine, la dépense qu'on fait pour leur amélioration, surtout lorsque ce sont des biens exposés à être souvent vendus, est plus rélative au Seigneur de la Directe, qu'au propriétaire même.

3. Par les Droits Seigneuriaux & de Directe, les particuliers en France, ne sont que les Fermiers de leurs propres biens; ce qui jette partout le découragement.

Les Taxes.

Elles tombent presque en entier sur le petit ménager. Les grands Propriétaires des terres, chez nous,

trouvent toûjours les moyens de s'en exempter, ou, du moins, ne payent pas proportionellement à l'étenduë de leurs Domaines. La plûpart des biens des Gentilshommes, en France, ſont nobles, c'eſt-à-dire, qu'ils ne payent preſque rien à l'Etat; cependant, il faut que la Taxe générale ſoit levée. Elle eſt priſe en entier ſur la claſſe des laboureurs, qui, accablés par ſon poids, abandonnent la culture des terres.

Comme par cette diſproportion de Taxes, leur travail eſt plus rélatif aux Princes qu'à eux-mêmes; ils n'ont aucun intérêt de défricher des nouvelles terres.

„ Un Fermier (dit l'Auteur des remarques ſur les Avantages & des avantages de l'Angleterre,) " n'a pas „ plus en France, d'émulation d'ac- „ quérir, qu'un eſclave, qui n'ac- „ quiert que pour ſon maître; il n'a

„ pas d'eſpérance de devenir plus ri-
„ che ; & ſon intérêt eſt de ſe mon-
„ trer pauvre.

Il y a long-tems qu'on a propoſé d'établir le ſyſtème des tailles réelles. Ce ſeroit peut-être le ſeul moyen de changer la face de la Monarchie Françoiſe : l'abondance de ſes productions naturelles, n'étant plus retenuë dans la terre par ce monopole, la rendroit bientôt une des plus riches du monde.

Comme ce ne ſeroient plus les hommes qui payeroient, mais les terres, à proportion de leur valeur, chaque propriétaire auroit un intérêt perſonel d'en augmenter le produit.

Mais il y a trop de gens qui ont un intérêt manifeſte que ce ſyſtème ne réuſſiſſe pas, pour qu'il n'échouë toûjours. Cette foule des grands Propriétaires, dont les biens ne payent rien l'Etat, ſeroit obligée alors

d'en partager les Charges avec le reſte des ſujets.

L'établiſſement des Rentes.

Les dépenſes immenſes que l'Etat, depuis cent ans, a été obligé de faire, a porté le Gouvernement à avoir recours aux ſujets par des emprunts, comme Lotteries, Tontines, Rentes-conſtituées, viagéres, &c. Ce qui a formé dans le Royaume un peuple de rentiers.

La ſomme dont le Roi s'eſt rendu débiteur, & dont l'intérét donne à vivre à une infinité de gens, ſans rien faire, eſt la cauſe qu'une grande partie de notre continent demeure en friche.

Cependant, quoique cette ſomme ſoit exorbitante, eu égard à la ſomme monoyée exiſtante en France, ce déſordre n'eſt rien, en comparai-

ſon du mal que ſon exemple a cauſé.

Toutes les Maiſons-de-Ville du Royaume, à l'imitation de celle de Paris, ont ouvert une caiſſe d'emprunt. La plûpart des Communautés d'hommes & des filles, en France, reçoivent de l'argent des particuliers à rente viagére, ou conſtituée. Les Compagnies, Corps des métiers, & juſques aux Confréries, prennent des grandes ſommes à intérêts : les Hôpitaux en reçoivent pareillement.

Enfin, la contagion de cette maladie a gagné toutes les claſſes.

Il n'y a point de petit Gentilhomme chez nous, qui ne prenne des ſommes en donnant ſa terre en hypothéque.

Il ſuffit qu'un ménager ait acquis un capital de mille écus, pour (en le placant à rente viagére à dix pour cent) qu'il ait le moyen de paſſer ſa vie ſans rien faire. Si notre Gouver-

nement

nement fait prendre un Etat général de tous les Contrats aujourd'hui existans dans le Royaume, qui constituent des rentes de toutes les natures, il ne trouvera pas moins d'un capital de quatre-milliarts, qui forment tous les ans un revenu de deux-millions; somme qui suffit à faire vivre dans le Royaume troit-cent-mille sujets sans rien faire; ce qui cause un vuide immense dans la somme générale du travail de notre Agriculture, &c.

L'inégale distribution des Richesses.

La protection que le Gouvernement accorde à certains Arts; les priviléges dont quelques Compagnies joüissent, au préjudice du reste des sujets du Royaume, jettent toutes les espéces de l'Etat d'un côté. La somme générale des

richeſſes en France, a un point fixe. Une ſeule Ville la contient preſque en entier, au grand préjudice de la culture génerale des terres du Royaume, qui manquent, par-là, de moyens pour être miſes en valeur.

Paris attire à lui tous les tréſors de l'Etat.

Les premiers Banquiers du Royaume réſident dans cette Capitale; c'eſt de là que, par des ſpéculations de Banque & d'Agiotage, ils attirent à eux tout l'argent de la République Toutes les Caiſſes des premiéres Compagnies de l'Etat y ſont établies: C'eſt le lieu de la recette générale de la Monarchie. Les premiers Bureaux y ſont.

Les principaux Seigneurs habitent Paris, par préférence aux autres Villes. Tous les particuliers riches y font leur réſidence ordinaire.

Cet aſſemblage de la ſomme preſ-

que générale des richeſſes dans un même lieu, fait que l'or & l'argent perdent chez nous leur qualité de Repréſentans univerſels; leur influence qui ne s'étend pas aſſez au loin, n'eſt plus générale.

La ſomme totale de l'eſpéce, n'étant point répartie dans le Royaume par égales portions, arrête, dans cette proportion, les progrès de l'Agriculture générale.

„ * On peut aſſurer que la diſtri-
„ bution des richeſſes eſt mal ordon-
„ née dans un Etat, quand on voit
„ les propriétaires des terres occuper à
„ la Ville des Palais ſomptueux, tan-
„ dis que leurs Châteaux, leurs Fer-
„ mes, leurs Villages tombent en ruï-
„ ne; quand leurs denrées ſont ſans
„ conſommation dans les Provinces,
„ parcequ'on ne vit dans ſes terres

* L'Auteur des Remarques ſur les deſavantages de la France.

„ que le tems qu'il faut pour récueil-
„ lir dequoi vivre à la Ville ; quand
„ un Royaume fertile manque de
„ bled, parceque le laboureur eſt
„ forcé, par la pauvreté, de venir à la
„ Ville ſervir les beſoins & les fantai-
„ ſies de l'homme riche ; enfin,
„ quand il ne reſte plus à l'homme
„ riche d'autre maniére de luxe, que
„ celle de conſommer en meubles de
„ toute ſorte, l'or & l'argent qui
„ manque à la culture des terres.

Le ſyſtème politique.

Il eſt diamétralement oppoſé, chez nous, à celui de la culture des terres. Depuis cent ans tout eſt combats, tout eſt ſiéges, tout eſt batailles.

Quelques avantages que nos victoires ayent pû rapporter à l'Etat, il eſt certain qu'elles ont contribué

elles-mêmes à diminuer notre puissance, parcequ'elles ont été une des premiéres causes du peu de produit de nos terres.

Presque toute la classe du Militaire a été formée aux dépens de celle des laboureurs & des ménagers; & souvent nous avons eu jusqu'à cinq-cent-mille hommes sous les armes.

Quelle immense diminution dans la masse générale du produit de nos terres! La moitié du Royaume a demeuré en friche, faute d'hommes pour la cultiver.

Cette perte est irreparable pour l'Etat, parceque cette foule de campagnards qu'on a retiré des champs, pour en faire de soldats, n'y est plus rétournée; car, rarement les descendans de ceux qui ont quitté la charruë pour adosser l'épée, la reprenent; cela fait aujourd'hui une classe

de citoyens qui mettent un tribut ſur ceux qui ont reſté à la campagne.

La conſidération qu'il a fallu en même-tems attacher à l'Etat Militaire, a porté le dernier coup à notre Agriculture.

Cet état a entiérement décidé notre nobleſſe : & c'eſt une profeſſion qui ſeule aujourd'hui en France, paſſe pour honorable.

En général, nos Gentilshommes abandonnent leurs terres & le ſoin de l'Agriculture, pour embraſſer la profeſſion des Armes.

On appelle cela chez nous, ſervir l'Etat.

La nobleſſe le ſerviroit bien mieux, ſi elle mettoit toute ſon attention à augmenter les richeſſes de la Monarchie par la production de nouvelles valeurs. Cette manie, qui tient aujourd'hui au génie françois, a des conſéquences infinies.

Notre Agriculture ſera toûjours dans un état languiſſant, & , par conſéquent, la Monarchie dans un état fixe & permanent de foibleſſe, lorſque les ſujets qui, par leur éducation & leurs lumiéres naturelles, ſeroient le plus en état de fournir des moyens pour perfectionner la culture des terres, la priveront volontairement de leur ſecours,

Régle générale : les terres ſeront néceſſairement mal miſes en valeur, lorſque les Majeurs ſeront abſens, & qu'ils délivreront la conduite générale de leurs Domaines à des Fermiers.

Des gens d'un certain ordre de génie, qui s'addonneroient à l'Agriculture, y feroient bien de plus grands progrès que nos ménagers, en général gens bornés & ſtupides.

Par quelques cas particuliers, il eſt aiſé de juger de l'avantage gé-

néral qu'il en reviendroit à la République.

On voit tous les jours des Gentilshommes qui, après avoir quitté le ſervice, & s'être retirés dans leurs Domaines, les font valoir quatre fois au-delà de ce qu'ils produiſoient pendant leur abſence.

Il en eſt de la culture des terres comme de toutes les autres profeſſions, dont le produit dépend entiérement de l'intelligence de ceux qui les exercent.

Au lieu de regarder comme une maxime néceſſaire à la proſpérité de l'Etat, d'entretenir dans la nobleſſe ce goût pour les Armes, le Gouvernement devroit mettre, au contraire, toute ſon application à la porter à s'addonner à l'Agriculture. Il en ſeroit bien plus puiſſant qu'il ne le deviendra jamais par le ſyſtème des nombreuſes armées.

La forme d'administration.

Presque tous les revenus de l'Etat sont en Fermes.

Ce système nouveau dans la levée des droits du Prince, a formé une quantité de professions inconnuës en France sous les Regnes précédens.

Toutes ces professions causent necessairement chez nous un vuide dans l'Agriculture générale. Elles sont exercées par des hommes, dont la plûpart pouvant étre employés à la culture des terres, produiroit tous les ans une nouvelle valeur à l'Etat; au lieu que leur subsistance, qui est prise sur la somme du travail des ménagers qui ont demeuré à la campagne, est pour lui une charge.

Il est de fait, que la levée des revenus de la Couronne, par une Compagnie,

a diminué la valeur des terres. En général, toute la classe des Officiers subalternes des Fermes, Petits-Commis, Contrôleurs, Ambulans, Gardes aux Doüanes, Gardes de Tabac, &c. a été formée aux dépens de celle de nos ménagers.

Quelques-uns doutent encore que cette maniére d'administration soit désavantageuse à l'Etat. Les raisons de part & d'autre ont été réduites en systéme.

J'ai souvent entendu à Versailles débattre la cause des Fermiers, soit par eux-mêmes, ou par ceux qui avoient un intérêt personel à les défendre; & je les ai toujours vûs sortir triomphans de ces débats. Et le moyen que des gens qui joignent à l'autorité la possession de presque toutes les richesses de l'Etat, puissent avoir tort.

Je les défie cependant de parer

ce coup qu'on peut toûjours leur porter ; ſçavoir , que les Fermes ont retiré de la campagne au-delà de cinquante-mille * citoyens , dont la plus grande partie , au lieu d'être des Employés , ſeroit aujourd'hui des laboureurs , dont le travail augmenteroit continuellement les richeſſes de la Monarchie , &c.

Notre adminiſtration a donné ſon attention à toutes les parties du Gouvernement , excepté à celle qui devoit préalablement la fixer.

Nous avons des Bureaux pour les affaires étrangéres , eccléſiaſtiques , extraordinaires ; les Finances , la Guerre , la Marine , le Commerce ,

* Les Fermiers n'occupent que vingt-mille Employés , à qui ils donnent paye ; mais il n'eſt pas moins vrai que le nombre de Citoyens , rélatif aux Fermes , eſt plus conſidérable.

ont auſſi les leurs ; mais il n'y en a point en France dont l'établiſſement & l'inſtitution regarde directement l'Agriculture générale du Royaume : auſſi, ceux qui gouvernent l'Etat, ſont dans une ignorance parfaite à l'égard de cette partie de l'adminiſtration.

Nos Miniſtres peuvent rendre un compte éxact du nombre des Manufactures du Royaume ; de celui des étoffes de ſoye, & des piéces de drap qui s'y fabriquent annuellement ; de l'importation & exportation des marchandiſes ; du nombre des Troupes ; des vaiſſeaux ; des mariniers, &c. Mais le Roi les embarraſſeroit beaucoup, s'il leur demandoit quelle eſt la portion de ſes ſujets qui s'occupe à l'Agriculture ? C'eſt-à-dire, quel eſt le nombre des hommes en France qui habitent la campagne, & font valoir la terre ?

Quelle

quelle portion du Domaine donne une valeur, & quelle eſt celle qui ne produit rien?

On diroit que la ſubſiſtance de la Nation ne les intéreſſe point : notre adminiſtration n'eſt pas encore parvenuë à ſçavoir à combien ſe monte la récolte du Royaume dans les années communes. Elle n'a imaginé, juſqu'à préſent, d'autre combinaiſon pour juger de la ſtérilité ou de l'abondance, que celle du prix des grains; méthode qui eſt ſujette à une infinité d'inconveniens, parceque la plûpart de nos Provinces n'ont point de communication entr'elles, & que quelques-unes, qui tirent de l'étranger, n'augmentent pas le prix des grains dans les années les plus ſtériles.

Notre Légiſlation a entiérement oublié l'Agriculture.

Chaque particulier, en France, eſt

le maître de faire valoir ſon bien comme il lui plait. Il n'eſt reſponſable à perſonne de la mauvaiſe économie de ſes terres. Un ménager a le droit de changer en bois un champ qui produit beaucoup de grain ; de métamorphoſer en préd un terrein qui fourniſſoit auparavant la matiére du premier beſoin.

Les meilleures piéces de terrein, aux environs des villes ; celles qui ſont le plus à portée d'être les mieux cultivées, & dont les moiſſons ſeroient les plus abondantes, ſont devenuës des vaſtes vergers, dont les fruits, dans pluſieurs provinces, ſont tranſportés chez l'étranger, qui en paye la valeur à l'Etat en matiéres de luxe ; tandis qu'un grand nombre de ſujets manquent de pain, & qu'il ſort d'un autre côté tous les ans des ſommes conſidérables pour completter notre ſubſiſtance.

Plus de dix-millions d'arpens de terre ſont employés en jardins, qui, en augmentant chez nous les denrées de ſeconde néceſſité, ont diminué celles de premier beſoin.

Si quelque Miniſtre de ces Peuples que nous appellons Barbares, voyageoit en France, il ne pourroit s'empêcher de regarder le ſyſtème de notre Gouvernement économique comme ridicule, en voyant qu'un peuple qui boit fort peu de vin & mange beaucoup de pain, a converti la plûpart de ſes champs en vignes.

Ce n'eſt que depuis quelques années qu'il a été défendu à nos ménagers d'augmenter le nombre des vignobles; précaution qui n'a rémédié à rien, faute de loix préciſes ſur cette partie de notre adminiſtration. Il n'en coûte aujourd'hui que la façon d'un procès verbal; moyennant quoi les

meilleures piéces de terrein ſont, comme auparavant, converties en vignes.

Des Pays immenſes ſont couverts de chanvres & de lins, tandis que la diſette des grains jette la famine dans ces contrées.

Des Continens entiers, qui pourroient donner à l'Etat d'abondantes récoltes, ſont expreſſement conſervés en friche, pour faire paître de nombreux troupeaux.

Des vaſtes campagnes ſont remplies d'oliviers & des meuriers; ce qui a fait que les champs ont diminué, ſinon en étenduë, du moins en valeur, parcequ'ils donnent moins de grains qu'ils ne faiſoient avant ces plantations.

On répondra, que l'Agriculture générale n'a point beſoin de loix; que les ménagers, dans la culture, ſont guidés par un inſtint naturel, ſupé-

rieur à tous les réglémens ; que c'eſt toûjours ſur le taux de la conſommation générale que leur travail eſt fondé ; que leur induſtrie a toûjours été utile à l'Etat, lorſque la denrée à laquelle ils ont donné leur travail, s'eſt conſommée.

On ajoûtera, que les denrées de ſuperfluité, chez nous, perdent leur nom, parceque nous les convertiſſons, chez l'étranger, en celles de premier beſoin.

Je répons à cela, que la France, ſous le plus heureux ciel du monde, & un terrein qui pourroit fournir à la ſubſiſtance de huit-millions d'habitans de plus, eſt ſujette à des grandes diſettes ; & que cela n'arrive que faute de loix ſur l'Agriculture.

A l'égard des échanges des denrées de ſuperfluité, que nous convertiſſons en celles de premiere utilité ;

quand cette mauvaiſe direction de notre économie ſeroit rectifiée par-là, ne ſeroit-ce pas toûjours un grand inconvénient pour nous d'aller à notre ſubſiſtance par un long détour?

Outre les raiſons qu'on a déja alléguées, qui intéreſſent le ſyſtème politique, il y en a d'autres qui affectent la Nation en particulier.

Les récoltes peuvent manquer chez les Nations ſur qui nous nous repoſons du ſoin de notre premiére ſubſiſtance.

Il eſt défendu, en Angleterre, d'exporter des grains lorſque la Monarchie n'en a pas abondamment.

L'Italie, l'Afrique ne nous fourniſſent des grains que de leur ſuperflu; il n'a qu'à leur manquer, pour que nous ſoyons privés du néceſſaire.

En un mot, c'eſt s'expoſer volon-

tairement à la famine, que de diriger son travail pour des denrées dont la plus grande abondance ne sçauroit l'arrêter ni la prévenir.

Comment a-t-on pû supposer que la partie de l'administration la plus difficile iroit d'elle-même, sans le secours des loix ?

Nos ménagers, nos paysans en général, sont des automates, ou des machines que d'autres machines font mouvoir.

Leurs pratiques d'Agriculture sont toûjours les mêmes; ce qu'ils ont vû une fois, ils le voyent toûjours; leurs erreurs sur la culture se multiplient; les peres les transmettent aux enfans: elles passent d'une génération à l'autre.

Nos laboureurs ne portent jamais leurs regards au-delà de leurs charruës. Cette classe d'hommes, qui a le plus besoin d'instruction, est pré-

cisément celle qui en reçoit le moins.

Il ne manque cependant pas d'Ecrivains en France. Il n'y a point de Royaume dans le monde où il s'imprime plus de livres.

C'est quelque chose de prodigieux, de voir les découvertes qu'on a fait de nos jours dans certaines sciences inutiles, ou du moins peu nécessaires à la société ; tandis que celle d'où dépendent la population, les richesses, & par conséquent la force & la puissance de l'Etat, a été négligée par ce nombre d'auteurs qui ont écrit sur tant d'autres matiéres frivoles. C'est que notre administration n'a jamais montré aucun goût décidé pour l'Agriculture.

Si de tems à autres, quelques Auteurs ont traité de la culture des terres, c'a été plûtôt dans la vûë de se faire un nom dans les Académies Royales des sciences, que dans

celle de ſe rendre utiles à leur patrie. Du moins, par la maniére dont ils ont écrit ſur cette matiére, il ont ouvert eux-mêmes la porte à ce ſoupçon.

Ces livres ſont plus faits pour orner les cabinets des ſçavans, que pour l'utilité des laboureurs & des ménagers; car, ſi leurs Auteurs avoient voulu les leur rendre familiers, ils les auroient mis à leur portée.

En général, nos payſans n'entendent pas plus à ces écrits qu'à nos livres d'Algébre. Notre adminiſtration n'encourage pas mieux l'Agriculture par des récompenſes.

Si un particulier trouve le moyen de donner une vivacité de plus à une couleur, il eſt fondé à demander une récompenſe, & pour l'ordinaire il l'obtient. S'il imagine une nouvelle Fabrique, il eſt aſſuré d'une gratification.

Un tour, une rouë, un métier perfectionné, eſt payé par le Gouvernement.

Chaque Province a des fonds deſtinés à encourager l'induſtrie des Arts; l'Agriculture ſeule n'a aucun de ces encouragemens.

Le ſyſtème des gratifications qui, en paſſant juſqu'à l'Agriculture, eût rendu la France un des plus puiſſans Etats de l'Europe ; pour s'être borné aux Arts ſeulement, a contribué lui-même à ruïner la Monarchie.

La plûpart des habitans de la campagne ont quitté la culture des terres, pour embraſſer des profeſſions qui avoient ſeules les bonnes graces du Gouvernement.

Qu'un colon, chez nous, après un long travail & des pénibles recherches, trouve, par des pratiques nouvelles, le moyen d'augmenter les productions de la terre, il eſt décidé

qu'il en sera pour ses peines & ses dépenses ; ce qui le décourage, de même que ceux qui, comme lui, auroient les mêmes vûës de découvertes.

Notre administration se répose sur autrui, dans cette importante partie du Gouvernement.

Chaque Province, en France, a son Intendant particulier, qui est chargé de cette matiére ; & comme l'Agriculture, chez nous, n'entre point dans le nombre des sciences qui doivent servir à former l'homme d'Etat ; en général nos Intendans de Provinces, (quoique d'ailleurs très-habiles sur d'autre matiéres,) n'entendent jamais rien à celle-ci.

J'en ai connu quelques-uns dont l'ignorance étoit si grande à cet égard, qu'ils ne sçavoient pas distinguer le seigle du froment.

Ce sont pourtant-là ces hommes,

à qui l'Agriculture de chaque département eſt confiée, qui ſont continuellement des Réglémens ſur une matiére qu'ils n'entendent point, & que ceux qui le guident, ont toûjours un intérêt perſonel d'empêcher qu'ils ne l'entendent.

Comment des gens qui n'ont pas eux-mêmes les premiéres notions de la culture des terres, pourroient-ils fournir des nouveaux moyens aux ménagers ?

Il y a plus, ces hommes ſont eux-mêmes un des premiers obſtacles à l'Agriculture générale.

Un Intendant de Province, en France, ne voit que l'enclos du terrein qui lui a été confié ; le reſte de la Monarchie eſt pour lui comme non avenu.

Ma Province, vous leur entendez dire à chaque inſtant ; ils ne prononcent jamais le nom de *Royaume*. On diroit

diroit que les peuples qui habitent hors du diſtrict qui leur a été confié, ne ſont point les ſujets de l'Etat comme ceux dont le Roi leur a confié l'adminiſtration particuliére.

Un de leurs premier Réglémens eſt toûjours d'empêcher la communication & les ſecours que les différens continens pourroient ſe prêter les uns aux autres; & cela, diſent-ils, pour prévenir les diſettes que les uſuriers, ou marchans de grains pourroient cauſer, en en faiſant de gros amas dans une Province, pour les tranſporter dans une autre.

Ils ne voyent point que les moyens qu'ils mettent en uſage pour éviter la famine, ſont préciſément ceux qui la procurent.

Si la récolte a manqué totalement dans une Province; le principal oin de l'Intendant de celle qui eſt

voiſine, eſt de ne pas lui fournir des grains, ſous le prétexte ordinaire, que la ſienne n'en a que pour ſa ſubſiſtance.

Cependant, cette Province qui éprouve la diſette, a recours à l'étranger pour ſe pourvoir de ſa ſubſiſtance, ce qui l'appauvrit en la dépoüillant de ſes richeſſes, dont la privation eſt pour l'avenir un obſtacle invincible à l'avancement de ſon Agriculture; & ainſi des autres, &c.

Au lieu que ſi on donnoit la liberté à tous les riches Fermiers du Royaume, négocians en grains, & à ce qu'on appelle communement uſuriers, de tranſporter leurs grains partout où ils voudroient, & que cette denrée devînt marchandiſe comme les autres, il y auroit moins de diſettes en France. *

* Cela a déja été propoſé dans un petit écrit, intitulé *La Police des grains*.

Si on avoit une hiſtoire exacte de toutes les déffenſes, prohibitions, Réglémens qui, depuis la création des Intendans, chez nous, ont formé ce qu'on appelle la Police des grains, on verroit diſtinctement que c'eſt à eux principalement qu'il faut attribuer le déſordre où ſe trouve notre Agriçulture générale.

Je ne parle point des monopoles dont on les accuſe, qui ſont toûjours au détriment de la culture des terres de chaque Province, &c.

D'un autre côté, cette foule de mendians dont la France eſt remplie, & qui pourroient être employés à la culture des terres, eſt une conviction qui démontre le peu d'attention qu'on a apporté à cette partie.

Rien ne prouve mieux la mauvaiſe adminiſtration, & ne découvre davantage le vice d'un Gouverne-

ment, que le grand nombre de pauvres.

En bonne politique, il n'y en auroit point, ou presque point dans les Etats, si l'attention du Ministére portoit sur cette partie, comme sur les autres de l'administration. Elle est directement de son ressort, parcequ'elle influë sur l'Etat Civil.

C'est à la politique à régler le zéle des fidéles en fait d'aumônes, parceque celles-ci mal entenduës, peuvent étre la source premiére d'une infinité de désordres dans la République.

Le nombre de mendians entretenus chez nous par les Charités publiques, a beaucoup contribué à dégarnir nos campagnes de ses cultivateurs.

Toutes nos villes sont remplies de laboureurs, que les Aumônes y attirent. La plûpart quittent le travail

dur & pénible de la campagne, pour embraſſer la profeſſion commode & aiſée de mendiant.

Les aumônes réglées d'une infinité de maiſons riches qui, à certains jours de la ſemaine, donnent à tous venans, ſans diſtinction d'hommes ſains ou malades, un aliment abondant, font perdre le goût du travail à un nombre prodigieux de campagnards.

Chaque Maiſon Religieuſe des deux ſexes, a ſes mendians, qu'elle entretient de ſon ſuperflu ; & comme ces Communautés ont augmenté au-delà de la proportion des autres Etats, le nombre des pauvres, parmi nous, s'eſt accru à l'infini;ce qui a reduit conſidérablement la ſomme du travail de l'Agriculture générale.

Si on prend un Etat de toutes les fondations générales du Royaume pour l'entretien de nos pauvres, on

ne trouvera pas moins d'une ſomme de deux-cent-quarante-millions ; & ſi, à celle-là, ont joint les aumônes journaliéres des particuliers, on verra que le total paſſe quatre-cent-millions tous les ans ; ſomme qui ſuffit pour donner à vivre au dixiéme des ſujets de l'Etat, ſans rien faire.

Nous ſommes ſurpris que la plus grande partie du continent du Royaume demeure en friche ; mais on ne voit pas que ce ſont ces aumônes & ces fondations indiſcretes, qui en ſont la premiére cauſe !

Comment a t'on pû ſuppoſer que de gens qui pourroient vivre ſans travailler, choisîſſent de travailler pour vivre ?

A Dieu ne plaiſe, que je veüille me déclarer contre la premiére des vertus chrétiennes.

Mes réfléxions ne portent que ſur l'abus de l'aumône.

Qu'on examine tous nos pauvres du Royaume ; de mille, on n'en trouvera pas deux à qui le travail ne pût donner à vivre, indépendamment des aumônes.

Les Hôpitaux, dont le nombre s'accroît tous les jours dans nos villes & à la campagne, contribuënt également à diminuer le produit général de l'Agriculture. Ce ſont-là des aziles pour nos pauvres, où la fainéantiſe & la pareſſe ſe trouvent comme dans un port aſſuré.

La plûpart de ces Hôpitaux ſont remplis de campagnards, à qui l'habitude de vivre d'aumônes a fait perdre l'uſage du travail. En général, ces établiſſemens ſont au préjudice de la République, parcequ'ils croiſent les bras à une infinité de ſujets qui, ſans cette reſſource, auroient été forcés à s'addonner au travail de la terre.

On allégue pour raiſon, que dans

ces Hôpitaux on occupe les pauvres; mais ce travail équivaut-il à la premiére perte qu'il cause à la Monarchie, par la diminution de la culture des terres ? Qu'est-ce que l'industrie de ces Hospitaliers, comparée avec celle de nos laboureurs ?

Je sçai qu'il y a de véritables pauvres qui, pour subsister, ont besoin de ces fondations; mais ceux-ci sont en si petit nombre, comparés avec ceux qui en abusent, qu'ils forment à peine une exception à la régle générale. Peut-étre que deux seuls Hôpitaux en France contiendroient tous ces pauvres.

Je n'ai pas besoin d'avertir, que dans le nombre de ces Hôpitaux, je ne comprens point ceux des pauvres malades & des incurables, établissemens nécessaires dans l'Etat, & qui font autant d'honneur à la Religion, qu'à l'esprit public qui les a fondés.

Le mauvais état de nos chemins; &, à cause de cela, le peu de communication que nos Provinces ont entr'elles, eſt un autre déſordre qui empêche que l'Agriculture ne devienne floriſſante.

Il ſemble que notre adminiſtration ait pris plus de ſoin de leur embelliſſement, que de leur utilité.

L'étranger eſt ſurpris de voir la beauté & la largeur de ceux qui traverſent la France. Il ſort du Royaume avec une idée avantageuſe de notre Gouvernement, qui nous fait honneur chez les autres Nations; cependant, il s'en faut bien que cette partie de notre adminiſtration nous doive mériter des loüanges.

La plûpart des pays riches en grains, chez nous, n'ont point de chemins commodes pour les voiturer, autrement qu'à dos de mulet, dans ceux qui, par leur ſtérilité na-

turelle, en manquent. On a négligé les canaux intérieurs de communication. Celui de Riquet, dont on parle tant, ne traverſe qu'une Province. La plûpart des autres, faute de communications, ne peuvent recevoir du ſecours de celles qui ſont très-abondantes.

Il en coûte moins à certains cantons du Royaume, de faire venir du bled de l'Angleterre, ou de l'Affrique; c'eſt-à-dire, des continens éloignés de cinq-cent lieuës, que de les faire voiturer pendant dix lieuës en France.

Outre les ſommes immenſes dont ce défaut de notre adminiſtration prive la France, il ruïne l'Agriculture dans ces Provinces, qui ne défrichent point leurs terres, & qui ne ſément & ne receüillent que pour leurs beſoins; car, que feroient-elles du reſte?

Le Luxe.

Il a dépeuplé nos campagnes de laboureurs. C'eſt aux dépens de cette claſſe, que ſe ſont formées celles des laquais, valets-de-pied, valets-de-chambre, maîtres-d'hôtels, intendans, pages, écuyers, portiers, picqueurs, coureurs, palfreniers, valets-d'écurie, &c.

C'eſt lui qui a formé ce tas de profeſſions de ſuperfluité, qui occupent chez nous vingt fois plus de ſujets que celle de premier beſoin.

Nos campagnes ſont remplies de merciers qui vont porter le luxe juſques dans le ſein de la ruſticité même.

Les villes ſont pleines de marchans de gallons d'or & d'argent; de marchans de modes; de bijoutiers; orphévres; miroitiers; parfumeurs; tail-

leurs ; perruquiers ; & autres, dont les noms ſeuls formeroient un volume.

Tous ces Arts ont néceſſairement enlevé une infinité de bras à l'Agriculture.

On veut que le luxe ſoit néceſſaire, ſurtout dans les Gouvernemens Monarchiques : c'eſt aujourd'hui le ſyſtème à la mode. Je le croirois auſſi, ſi ceux qui en devroient être la cauſe, n'en étoient eux-mêmes les effets.

Le malheur eſt que la contagion ſe répand, & gagne inſenſiblement le petit peuple, ſur le travail duquel eſt fondé tout l'édifice du Gouvernement Civil.

Il eſt moralement impoſſible que la moleſſe, inſéparable du luxe, ne diminuë l'activité générale. Les Loix Civiles ont beau rappeller les hommes de la derniére claſſe à leur premier

mier travail ; lorſque les mouvemens du cœur ſont une fois dérangés, ce n'eſt plus à la politique à régler ceux de l'eſprit.

A tous ces déſordres, nos Miniſtres qui n'ont pû s'en diſſimuler les conſéquences, ont oppoſé quelques Réglémens vagues ; mais on ne parviendra jamais à y remédier, qu'en remontant à leurs principes. Il faut corriger le mal dans ſa ſource ; ſans quoi, notre Gouvernement ne doit jamais ſe flatter d'avoir une Agriculture floriſſante.

Quelques Réglémens particuliers ne ſçauroient corriger la négligence générale de pluſieurs ſiécles.

Il ſera toûjours moralement impoſſible que ceux qui ſont à la tête de notre Gouvernement économique, dirigent la culture des terres au plus grand profit de l'Etat, s'ils ne connoiſſent point en menu le local du continent.

Les idées générales ſur cette partie de l'adminiſtration, lorſque nos Miniſtres ſe borneront à elles, laiſſeront toûjours des lacunes immenſes dans cette partie. Il faut des détails.

Un des plus importans ſeroit un méſurage exact de toutes les terres du Royaume qui produiſent une valeur quelconque, & de celles qui ne produiſent rien du tout.

En rapprochant ces deux méſurages, on verroit d'abord du premier coup d'œil, l'état préſent de notre Agriculture, & en même-tems, où on pourroit la porter à l'avenir, en défrichant la partie conſidérable qui eſt encore en friche; ſyſtème nouveau d'agrandiſſement, dont juſqu'ici on n'a jamais eu l'idée, parcequ'aucun de nos Miniſtres n'en a pas encore formé le plan dans toute ſon étenduë.

Cette comparaiſon auroit un effet très-ſalutaire, en ce qu'elle découvriroit mieux la ſource de notre foibleſſe que tous nos ſyſtèmes politiques : on verroit diſtinctement que celle-ci prend ſon origine dans l'Etat même.

Mais ce méſurage général, quoique des plus propres à lui faire ouvrir les yeux ſur la premiére cauſe de notre impuiſſance, ne ſeroit tout-au-plus que le premier cahos de notre Agriculture, qu'une infinité d'autres branches de détails devroient développer & faire ſortir de ſon néant.

1. Tel ſeroit celui de la Géographie détaillée de nos plus grandes plaines du Royaume.

2. La quantité de nos lacs, étangs, marais, maraicages, fleuves, riviéres; leur longueur & largeur, & combien elles prennent ſur le terrein de notre continent.

3. Les qualités particuliéres de tous les fonds de la Monarchie, distingués ; savoir, de *bons*, *mauvais*, *médiocres*, *humides*, *secs*, *gras*, *arides*, *marecageux*, *pierreux*, *sableneux*, tout-à-fait stériles, &c.

4. Les productions particuliéres de chaque Province, & la nature de leur denrées.

5. La quantité d'arpens de terre appartenant à chaque Cité, Ville, Bourg, Village, Hameau, &c.

6. Celle des bois, pays couvers, ou ceux qui sont dépoüillés d'arbres.

7. L'étenduë du sol qu'occupent les Capitales, & les principales Villes.

8. La portion du terrein que chaque citoyen a en propriété.

9. Le nombre des Fermes répanduës dans la campagne ; la distance des unes aux autres.

10. Un état juste du nombre d'ar-

pens de terre que poſſéde le Clergé tant ſéculier que régulier.

11. Un dénombrement général des arpens de terre qui ſont employées en vignes, & de ceux que la culture de grains employe.

12. Un méſurage exact de tous les jardins du Royaume, Parcs, Enclos, qui appartiennent aux particuliers, & de ceux des Communautés Réligieuſes, & du terrein qu'occupent les chemins Royaux.

13. Un état général de la production générale des grains des cinq derniéres années 1751, 1752, 1753, 1754, 1755, c'eſt-à-dire la liſte de nos moiſſons générales, pendant ces cinq années.

14. La répartition de la récolte générale diſtribuée par Provinces, & même par Villes, Villages, Hameaux.

15. Celle des fruits, vins, huiles, laines, chanvres, lins,

plantes, racines à teintures, &c.

16. Un état exact & général des plantations d'arbres dans l'étenduë de tout le Royaume, comme fruitiers, oliviers, meuriers, ſaules, chataigners, ormes, &c.

17. Le dénombrement général de tous les laboureurs du Royaume, fait par Provinces, Villes, Villages, & Hameaux, &c.

18. Celui des ménagers dont les terres ſont en propriété, & de ceux qui tiennent des biens-fonds à ferme.

19. Un état des beſtiaux propres au travail de la terre, &c.

Nantis de tels mémoires, nos Miniſtres à l'avenir marcheroient avec une bouſſole dans cette partie de l'adminiſtration. Ce ne ſeroit plus le hazard, ou des ſimples conjectures qui leur dicteroit des Réglémens ſur une matiére qu'ils n'en-

tendent point. Ils agiroient avec pleine connoiſſance de cauſe.

Un détail géographique de la largeur & longueur des principales plaines de la Monarchie ; ainſi que de la hauteur & étenduë de toutes ſes plus élévées montagnes, leur donneroit une idée diſtincte des reſſources, &, comme je viens de le dire, des avantages que notre Gouvernement pourroit un jour retirer de ſon Agriculture générale.

Celui des lacs, marais, fleuves, riviéres, en déduiſant leur longueur & leur étenduë du total de notre continent cultivé, ſerviroit à rendre ces idées plus préciſes.

En connoiſſant la qualité de chaque fonds du Royaume, ils ſeroient plus en état de juger quelle partie, ou quelles parties ont le plus beſoin d'encouragement.

Ce ſeroit d'après la connoiſſance

des productions des denrées particuliéres à chaque diſtrict, qu'on donneroit des ordres aux Intendans pour augmenter la culture des unes, & diminuer les productions des autres, dans la proportion de celles de premier beſoin; ce qui formeroit précisément la balance de notre néceſſaire.

Une fois que notre Miniſtére auroit une idée exacte de la quantité d'arpens de terre en culture, appartenant à chaque population particuliére de l'Etat, il verroit, par les Etats de comparaiſon, les endroits de la Monarchie qui ont le plus beſoin d'attention & de vigilance de leur part pour augmenter l'Agriculture générale.

La connoiſſance de l'étenduë du ſol qu'occupent les Villes, les porteroit naturellement à deffendre d'accroître le nombre de bâtiſſes. Ce

détail les conduiroit inſenſiblement à leur démontrer qu'une infinité d'arpens de la meilleure terre, que couvrent toutes les années des édifices nouveaux, eſt une perte réelle, attendu que les maiſons & leur enclos ne donnent rien à l'Etat; au lieu que le terrein ſur lequel elles ſont bâties donneroit un produit.

Le dénombrement exact de la portion de terre que chaque citoyen a en propriété, ſeroit un coup de lumiére pour nos Miniſtres. Il leur apprendroit la premiére cauſe générale du peu de productions de nos terres, & en indiqueroit en même-tems le reméde, c'eſt-à-dire, l'établiſſement des loix, pour empêcher que les Ordres, * les Communautés, les Corps de métiers, les Confréries, en un mot, des Financiers, Parti-

* Il y a un Arrêt à ce ſujet, mais toûjours éludé.

ſans, & autres particuliers riches du Royaume, ne s'appropriaſſent des païs entiers par droit d'aquiſition, &c.

La connoiſſance du nombre des Fermes répanduës dans la campagne, & du nombre d'arpens de terre que chacune fait valoir, ſeroit pour eux un thermométre économique, qui leur indiqueroit annuellement à quel degré eſt la ſubſiſtance de la Nation.

L'Etat circonſtancié & exact du nombre d'arpens de terre que poſſédent le Clergé, les Moines, & Maiſons Religieuſes de tous les Ordres, étant enrégîtré dans un livre public, & pouvant par-là être continuellement préſent aux yeux de nos Miniſtres, les accoûtumeroit inſenſiblement à établir pour maxime, de prohiber à ces ordres de recevoir des terres en dons, legs pies, fondations de Meſſes, ou de faire avec leur deniers des nouvelles aquiſi-

tions ; ce qu'on leur accorde tous les jours, malgré l'Arrêt donné à ce ſujet, faute d'avoir à tout moment devant les yeux le tableau de leur immenſes poſſeſſions.

Le dénombrement d'arpens de terre qu'occupent les vignobles, & ceux qu'occupent les fonds qui ſont employés à la culture des grains, leur indiqueroit la ſource de nos récoltes médiocres dans cette denrée.

Par le méſurage du terrein immenſe employé chez nous en jardins, parcs, cours, enclos, ils apprendroient que par cette mauvaiſe économie du terrein, une grande partie du continent eſt inutile à la population, ou, pour mieux dire, elle contribuë à diminuer le nombre des habitans en France, parceque tous ces jardins ne produiſent point la matiére de nos premiers beſoins ; ce qui les porteroit à faire des Ré-

glémens ſur cette partie de notre Agriculture, qui, juſqu'ici a échappé à leur attention, parceque perſonne n'en a revelé la conſéquence.

Celui des grands chemins Royaux leur découvriroit, que dans leur conſtruction, on a ſacrifié l'utilité publique à l'oſtentation. Ils verroient, par l'étenduë du terrein qu'ils prennent, tant par leur largeur, que par celle de leur foſſé, qu'ils ont formé un vuide immenſe dans l'Agriculture de la République.

L'état des productions générales de grains du Royaume des cinq derniéres années, ou de telles autres cinq, depuis ſoixante ans, leur découvriroit l'inſuffiſance où eſt la Monarchie de pourvoir elle-même à ſa premiére ſubſiſtance. Cet état les feroit rémonter au vrai principe de notre foibleſſe, qu'on cherche toûjours dans d'autres cauſes. C'eſt-à-dire

dire que cinq années communes de récolte devant fournir chez nous à la population de quatre-vingt-cinq-millions d'habitans ; & celles-ci ne ſuffiſant jamais à l'Etat, il a recours aux moiſſons des Nations étrangéres, ce qui l'appauvrit continuellement de ſes richeſſes, & par conſéquent, diminuë ſa puiſſance.

La répartition de la récolte générale, détailiée par Provinces, leur indiqueroit quels ſont les diſtricts du Royaume qui ont le plus beſoin de ſecours, & ceux à qui il manque davantage de moyens pour augmenter leurs moiſſons.

L'état général de la récolte des fruits & vins, toûjours conſidérable chez nous, leur apprendroit une vérité importante ; ſçavoir, que ce n'eſt point le terrein cultivé qui manque en France, mais une meilleure direction dans notre Gouvernement économique.

Celui des plantations d'arbres de toute eſpéce, dans le Royaume, depuis trente ans, leur prouveroit, par celui des comparaiſons, que nos terreins, avant ces plantations, donnoient plus de grains ; ce qui les conduiroit inſenſiblement à une recherche importante ; ſçavoir, ſi les fruits, vins, huiles, ſoyes, bois à charpente, qui eſt le produit de ces arbres, indemniſe l'Etat de la premiére perte qu'il fait par la diminution qu'il cauſe dans la denrée de premier beſoin.

Le dénombrement général de nos laboureurs, leur ouvriroit les yeux ſur une vérité des plus importantes, & d'où dépend preſque en entier le ſalut de la Monarchie ; c'eſt-à-dire, que cette claſſe, chez nous, devient tous les jours moindre, parcequ'elle eſt la plus pénible, & la moins payée de la ſociété ; ce qui en dé-

tâche continuellement les ſujets.

Un état diſtinct de ceux qui font valoir leurs propres biens en France, & de ceux qui font valoir celui des autres, leur indiqueroit, par la perte que fait continuellement l'Etat à cauſe de la manie établie chez nous de donner généralement ſes biens à ferme, la néceſſité des Réglémens là-deſſus.

Celui des beſtiaux propres au travail des terres, balancé avec les beſoins de la culture générale, leur découvriroit que pluſieurs cantons ſont mal mis en valeur, ou ne le ſont point du tout, faute de n'avoir pas fourni aux payſans les moyens de les garantir de certaines maladies auxquelles ils ſont ſujets, &c.

Mais nos Miniſtres d'Etat ne ſont point ſtables dans leurs fonctions; ils changent ſouvent de départemens. D'un autre côté, il ſuffit preſque toûjours qu'un d'eux ait adopté une

maniére d'administration, pour que celui qui lui succéde s'en écarte entiérement. Ces hommes veulent toûjours créer, jamais imiter ; c'est la maladie, chez nous, des gens en place. Cependant il faudroit à notre Agriculture un établissement fixe & permanent.

Projet d'un Conseil économique, ou Chambre d'Agriculture, composée de soixante des meilleurs Cultivateurs pratiques du Royaume, pris dans les différentes Provinces, conduite par un Intendant-Général d'Agriculture, & dirigée par un Sécrétaire d'Etat créé uniquement pour cette partie, &c.

Nous avons en France un Conseil de Commerce ; pourquoi notre Gouvernement n'en a-t-il pas un d'Agriculture ? Et d'où vient même n'a-t-il pas commencé par celui-ci ?

Le Commerce ne s'exerce que ſur les productions de la terre : il falloit donc d'abord fournir des moyens aux ſujets d'augmenter les premiéres matiéres ; puiſque, de leur multiplicité, dépendoit entiérement l'étenduë de notre Commerce.

Si l'on ſuit de près la conduite d'adminiſtration de preſque tous nos Miniſtres, depuis un ſiécle, on découvre que leurs ſoins ont plus tendu à augmenter les méthodes de ſubdiviſer les matiéres, que d'en créer des nouvelles. Il eût fallu, pour la proſpérité de la Monarchie, que les traits de lumiére que ces hommes d'Etat répandirent ſur les Arts, euſſent porté également ſur l'Agriculture.

La France étoit ſur le chemin des Richeſſes ; encore un pas, & ſa puiſſance étoit aſſurée pour toûjours.

Cette Chambre d'Agriculture auroit pour objet unique la culture gé-

nérale des terres, comme celle du Commerce, les progrès des Manufactures, & l'avancement de l'industrie.

On pourroit la dresser à-peu-près sur le même plan de direction; le nombre prodigieux de nos Fabriqnes, & l'avantage qu'elles ont sur celles de nos voisins depuis l'établissement de cette Chambre, nous assurent d'avance des progrès de notre Agriculture.

Ces Arts, dont ceux qui n'en voyent aujourd'hui que la perfection, sont tentés de croire l'ouvrage du hazard, ou celui du génie particulier de notre nation, ne doivent néanmoins leur existence qu'aux ressorts cachés à qui ces Ministres sçurent leur appliquer.

Jusques-là tout avoit été confusion dans l'industrie: c'étoit le cahos de notre mécanique, à qui le créateur Colbert donna une forme.

Après l'établissement de ce Conseil, tout fut traité méthodiquement dans le Commerce. Un premier Réglément servit toûjours de base à un second.

Dans le département des Manufactures, les qualités des laines, pour chaque espéce de fabrication, furent déterminées. Le nombre des fils dans les chaînes, fixé ; & la longueur & largeur des draps décidée par Arrêt.

Chaque étoffe eut ses Réglémens particuliers, rélatifs aux avantages que leur fabrication devoit procurer à l'Etat.

Il fut établi des Inspecteurs Généraux & Particuliers dans chaque département pour faire observer ces loix ; & en même-tems, des peines contre ceux qui ne s'y soumettroient pas ; ainsi que des gratifications & des récompenses pour ceux qui se distingueroient dans cette nouvelle police des Arts.

Des Statuts furent dreſſés, & on vit ſe former en France comme un nouveau code ſur l'induſtrie, qui eût élevé la Monarchie à la ſuprême grandeur, ſi l'Agriculture avoit formé la baſe de l'édifice, &c.

Pour donner plus de facilité aux opérations de cette Chambre d'Agriculture, le continent de la Monarchie ſeroit diviſé en quarante-quatre départemens, qui auroient chacun leur Directeur particulier d'Agriculture, nommé par ladite Chambre.

Chacun de ces Directeurs ſeroit chargé d'abord de donner, dans le terme d'un an & demi, un mémoire détaillé de l'état * préſent de toutes les branches générales & particulié-

* On en avoit autrefois chargé les Intendans; mais l'expérience fit voir qu'ils n'étoient point propres à cette opération.

ſes de l'Agriculture de ſon départe-ment, &c.

Tous ces mémoires, qui forme-roient un corps complet de l'état préſent de notre Agriculture géné-rale, ſeroient remis à la Chambre d'Agriculture, pour ſervir de baſe à l'avenir à toutes les opérations & délibérations qui ſe prendroient ſur l'Agriculture.

L'ouverture de cette Chambre ſe feroit par l'inſtruction génerale de nos campagnards & laboureurs, ſur l'Agriculture ; on ſçait qu'ils n'ont pour tout Art de cultiver la terre, qu'une routine qu'ils ſuivent aveu-glement depuis pluſieurs ſiécles.

Il eſt de fait que nos terres cul-tivées ne produiſent point autant que celles de nos voiſins, toutes proportions gardées de leurs bontés reſpectives, & de la différence des climats. La premiére cauſe de la

médiocrité de nos récoltes eſt donc eſſentiellement dans notre culture. Nous ne pouvons remédier à ce déſordre général, qu'en en corrigeant la ſource ; je veux dire, qu'en fourniſſant des moyens & des lumiéres au gros de nos ménagers & laboureurs, pour augmenter, par des nouvelles pratiques, les productions de la terre.

Mais l'inſtruction de cette claſſe d'hommes, chez nous, demande une méthode particuliére, & entiérement oppoſée à celle qu'on a pratiquée juſqu'ici.

En général, nos payſans en France n'entendent pas le françois, * du moins celui des livres. Nos Miſſionnaires qui vont leur expliquer l'Evangile, ſont obligés de le faire dans leur idiome, c'eſt-à-dire, dans un

* Il faut en excepter les payſans de l'Iſle de France.

jargon ou patois, qui varie dans chaque Province au point, que nos ménagers d'un certain canton ne ſçauroient abſolument ſe faire entendre de ceux d'un autre.

Si les Prêtres ne peuvent par leur faire comprendre la parole de Dieu lorſqu'ils la leur prêchent en françois, comment nos Auteurs ſur l'Agriculture pourroient-ils leur faire entendre leurs nouvelles pratiques ? eux ſurtout qui ſe piquent toûjours d'écrire avec plus d'élégance que nos Miſſionnaires ne prêchent.

J'établis comme un fait certain, que ſur dix-mille de nos petits laboureurs, il n'y en ait pas actuellement cent dans le Royaume qui ſoient en état de rien comprendre au ſçavant Traité de la Culture des Terres, ſuivant le principe de Mr. Tull, donné au public par Mr. Duhamel de l'Académie des Sciences. Tout-

au-plus ce livre, après avoir ſervi d'ornement aux bibliothéques des curieux, a percé chez quelques Gentilshommes de la campagne, qui font une étude particuliére de l'Agriculture.

Or, ces ouvrages manquent toûjours leur coup, & deviennent inutiles à la République, lorſqu'ils n'affectent pas le gros de nos laboureurs, ſur qui eſt fondé l'édifice de l'Agriculture.

Que deux ou trois-cent Fermiers du Royaume tirent quelque partî d'un ſçavant traité ſur la culture des terres, la Monarchie n'en deviendra pas plus riche, ni l'Agriculture générale plus floriſſante.

Qu'on n'allégue point l'Angleterre qui, ſans aucunes inſtructions particuliéres à ſes laboureurs, a rendu ſon Agriculture floriſſante.

Au travers de la groſſiéreté des campa-

campagnards, des coulons Anglois, on découvre chez eux un germe Républiquain qui les porte à diriger leur travail à l'avantage général ; au lieu que nos payſans n'apperçoivent jamais l'Etat : Ils ignorent juſques au nom de Citoyen & de République.

Le premier ſoin de la Chambre d'Agriculture, étant autoriſée par le Roi, ſeroit,

1. De charger tous les Curés des Bourgs, Villages, Hameaux, Granges répanduës dans la campagne du Royaume, de traduire nos meilleurs livres ſur l'Agriculture dans l'idiome de chacune de leurs Paroiſſes.

2. Après leur traduction, la Chambre ordonneroit de les faire imprimer aux dépens des Provinces de chaque département.

3. Les faire diſtribuer *gratis* à tout pauvre laboureur, fermier, coulon, qui n'auroient pas le moyen de les

acheter. A l'égard des ménagers aiſés, ils leurs ſeroient délivrés ſur le prix de l'impreſſion.

4. Avant la traduction de ces ouvrages, les faire dépouiller de ces préfaces, introductions, avant-propos, & de toutes les ſuperfluités dont ils ſont remplis, pour ne dire préciſément que ce qui eſt eſſentiel à la culture des terres.

5. Réduire le Corps général de l'Agriculture nouvelle en préceptes aiſés à comprendre & faciles à retenir. La tête de nos payſans ne ſçauroit contenir des longs détails : il leur faut des maximes courtes qui s'arrangent facilement dans leur cervau.

6. Tous les outils & nouvelles machines reconnuës propres à augmenter les productions de la terre, fuſſent données *gratis* aux pauvres ménagers; & que cette dépenſe fût

à la charge des Provinces ; ou de l'Etat, lorſque les Provinces, déja trop chargées, n'en auroient pas le moyen. Pourquoi non ? Il donne bien des armes au ſoldat pour ſoûtenir & augmenter ſa puiſſance ; d'où vient ne donneroit-il pas des outils aux laboureurs pour l'enrichir.

Enſuite, on deviendroit aux expériences pratiques de la culture ; car, il ne ſuffiroit pas d'inſtruire nos payſans par les oreilles, il faudroit encore les convaincre par les yeux.

La Chambre députeroit dans tous les départemens, non point des Auteurs, des Académiciens ; mais des Cultivateurs pratiques, pour faire des expériences d'Agriculture ſur toute ſorte de terreins, en préſence des premiers laboureurs, qui ſeroient chargés à leur tour de les pratiquer devant les autres.

Ces expériences s'étendroient généralement ſur toutes les branches de l'Agriculture pratique, depuis la premiere préparation de la terre de toute ſorte de ſémences, plantations, &c. juſques à la derniére maturité de toutes ſes productions.

Le Directeur de chaque département, auroit pour unique objet celui d'augmenter généralement les productions de la terre. Toute l'Agriculture de ſon département rouleroit entiérement ſur lui.

Par l'autorité qui lui ſeroit donnée par Lettres-patentes de la Chambre d'Agriculture, autoriſées par le Roi, il ſeroit en droit de demander compte à tout Fermier, Coulon, Propriétaire de fonds de ſon diſtrict, de l'adminiſtration de ſes terres, de ſes productions, &c. & d'en faire changer l'ordre & la direction à un meilleur avantage de l'Etat.

Déterminer, d'après les experts les plus habiles de ſon département, les terres propres à porter du bled, & les enrégîtrer dans un grand livre, qui ſeroit dreſſé pour cet effet dans chaque Communauté ; défenſes étant faites à tout particulier d'employer ces terres à toute autre culture.

Je n'ignore point les objections qu'on peut faire contre la nature de ce Réglément, qui paroît enfreindre la liberté que chaque particulier a naturellement de faire valoir ſes terres comme il le juge convenable ; mais, je réponds que tout Réglément qui a pour objet l'avantage général, eſt lui-même un des fondemens de la liberté.

D'ailleurs, ce ſyſtème ayant été adopté pour les Arts, les qualités des laines ſont indiquées, ſans qu'il ait eſſuyé des murmures de la part des Citoyens, pourquoi ne pourroit-on pas l'étendre

à l'Agriculture ? La nourriture & l'habillement ont des rapports analogues entr'eux.

Les Réglémens économiques, comme tous ceux qui regardent les intérêts de la République, ont une pierre de touche, qui eſt leur avantage combiné par leurs inconvéniens.

Pour quelques pertes que feroit par-là un petit nombre de Citoyens, quel profit général n'en reviendroit-il pas à l'Etat !

Quoiqu'il en ſoit, on ne doit pas s'attendre de voir la culture de nos terres portée à ſon plus grand avantage, lorſqu'il ſera toûjours permis aux propriétaires des fonds, comme il a été dit, de changer quand il leur plaira en prairie une piéce de terre qui portoit auparavant du grain ; convertir en verger un champ labourable ; changer en jardin telle quantité de bon terrein qu'ils voudront ;

de métamorphoſer en vignobles, malgré là défenſe, des continens entiers qui donneroient à l'Etat la matiére de ſes premiers beſoins.

Tandis que nous n'aurons pas de Réglémens qui embraſſent cet objet, cette partie de notre adminiſtration ſera toûjours dans le cahos. Avec un terrein immenſe, nous ne receüillons pas aſſez de grains pour notre ſubſiſtance ; cela vient de ce que nous n'avons point de direction dans l'économie générale de nos terres, &c.

Chacun de ces Directeurs rendroit tous les ans un compte exact à la Chambre, de l'Etat de l'Agriculture générale de ſon département ; c'eſt-à-dire :

1. Du nombre d'arpens de terre qui auroient été labourés pendant le cours de la précédente année.

2. De la quantité de ceux qui auroient réposé, & des nouvelles terres qu'on y auroit défriché.

3. Des sémences qui auroient été jettées en terre en tous grains.

4. Du nombre de pieds d'arbres élevés.

5. Un état des vignes qu'on auroit planté.

6. Un état de celles qu'on auroit arraché.

7. Celui de récolte en tous grains.

8. Celui des légumes, fruits, huiles, soyes, laines, vins, &c. chacun suivant l'ordre de leur récolte.

9. Le nombre des laboureurs qui auroient été employés à la campagne pendant cette année.

10. La somme totale de leurs journées, par départemens de Villes, Villages, Bourgs, Hameaux, &c.

11. Le nombre de leur mariages.

12. Un état des morts.

13. Ce qu'il en reste d'existens.

14. Un état de tous les bestiaux, espéce par espéce.

15. Leur propagation.

16. Ceux qu'on a conſommé dans les boucheries pendant cette année.

17. Ceux qui ſont morts de maladie à la campagne.

18. Ce qu'il en reſte en vie.

19. Un état général de conſommation de denrées.

20. Un, en particulier, des grains, froment, ſeigle, orge, &c.

21. Une liſte des nouvelles Fermes qui ſe ſont formées à la campagne.

22. Une de celles qui ſe ſont détruites, &c.

Ce ſeroit ſur tous ces mémoires de chaque département particulier, que la Chambre dirigeroit ſes opérations générales d'Agriculture pour cette année.

Mais tous ces ſoins & cette vigilance ſeroient aſſez inutiles ſans le ſyſtème des récompenſes. C'eſt à lui

à qui nous devons le rétablissement de nos Arts ; ce sera à lui seulement à qui nous devrons les progrès de notre Agriculture.

C'est peut-être le seul moyen qui nous reste pour la rendre florissante.

Il faudroit donc que la Chambre d'Agriculture établît des prix proportionnés aux avantages que les particuliers procureroient à l'Etat par leurs nouveaux soins à augmenter la culture des terres : sçavoir, une gratification ou prix à celui qui défricheroit un certain nombre d'arpens de terre ; & que cette gratification fût combinée par la difficulté du terrein, ainsi que par celle de sa position, & de la nature de la denrée que sa culture donneroit.

Une à qui feroit produire une valeur quelconque à une portion de terrein qui n'en donnoit auparavant aucune à l'Etat.

Une à qui deſſécheroit un étang, un marais, qu'on convertiroit enſuite en champ.

Une à qui changeroit une forêt, ou quelque partie d'icelle en terre labourable.

Une à qui brûleroit plus de brouſſailles dans certains terreins, pour les reduire en culture.

Une à qui détruiroit plus d'arpens de landes.

Une à qui auroit mis en enclos quelque portion de terrein qui étoit auparavant en communes.

Une à qui découvriroit une méthode de labourer la terre avec moins de fraix que toutes celles qui ont été propoſées juſqu'ici.

Une à qui trouveroit un moyen de garantir nos récoltes des inſectes auſquelles elles ſont ſujettes dans une infinité de cantons.

Une à qui pourroit, avec moins de tra-

vail, dépoüiller nos champs des mauvaiſes herbes qui étouffent nos récoltes.

Une à qui auroit ſémé un plus grand nombre d'arpens de terre qu'il ne faiſoit avant l'établiſſement de la Chambre d'Agriculture.

Une à qui auroit une plus belle récolte, proportion gardée de la bonté & de l'étenduë de ſon terrein.

Une à qui planteroit plus d'arbres dans les cantons où il manque de bois.

Une à qui en abbatroit davantage dans ceux où il y en a trop.

Une à qui trouveroit le ſecret de conſerver long-tems les grains après la récolte, dans les pays humides.

Une à qui les garantiroit des papillons dans ceux qui ſon trop ſecs.

Une à qui auroit les plus nombreux troupeaux dans les cantons où leur ſubſiſtance ne fût pas un obſtacle à la culture des grains.

Une

Une à qui receüilliroit plus d'huile dans les départemens où les oliviers ne ſeroient pas préjudiciables à la culture des champs.

Une à qui feroit plus de vers à ſoye.

Une à qui en auroit la plus forte récolte.

Une à qui découvriroit des ſecrets pour guérir certaines maladies épidémiques qui attaquent nos laboureurs à la campagne.

Une à qui en trouveroit pour les maladies des animaux propres au travail de la campagne, &c.

Il ſeroit ſans doute néceſſaire que les Corps des Communautés joüîſſent de ce ſyſtème de gratifications ; c'eſt-à-dire, que celles qui auroient récüeilli une plus grande quantité de denrées de premier beſoin, qui auroient fait la plus belle récolte en grains, proportion gardée de l'étenduë de leur terrein, de l'abondance

de leur ſol, comparé à ceux des autres Communautés concourantes à la gratification, obtiendroient le prix.

Par exemple, celle qui auroit ſubſiſté par elle-même, & qui auroit le moins employé de denrées étrangéres.

Celle qui auroit le plus fourni de grains à nos Villes, ou Provinces, dans le tems des diſettes, &c.

Cette émulation feroit naître dans la hiérarchie de notre Corps politique un eſprit public qui ne s'y trouve point, & que la nature de notre Gouvernement peut être lui refuſe.

Mais, ce qui augmenteroit conſidérablement le produit de la culture de nos terres, ſeroit les récompenſes qu'il ſeroit néceſſaire d'accorder à la nouvelle compoſition de nos fonds à demi ſtériles par le mélange de marnes.

Il faudroit donc établir des prix

plus conſidérables pour ceux qui, par le tranſport des terres graſſes, rendroient fécondes des terres qui auparavant ne produiſoient rien.

Pour ceux qui par le mélange de ces marnes, changeroient la nature d'un terrein pierreux, ſabloneux, &c. pour le rendre fécond & abondant.

Pour ceux qui auroient rendu forte une terre auparavant legére.

Enfin, pour ceux qui prépareroient mieux les terres par les mélanges des terres glaiſes, &c.

Il eſt venu quelquefois dans l'eſprit de ceux qui ont voulu donner des lumiéres au Gouvenement pour augmenter notre Agriculture, de propoſer la découverte de ces marnes; mais les recherches pénibles qu'il falloit faire en ont toûjours dégoûté.

On a eu plûtôt fait de dire qu'elles ne ſe trouvoient point dans notre continent, que d'eſſuyer les tra-

vaux néceſſaires pour les découvrir ; & de-là on a conclu, ſans autre examen, qu'il étoit impoſſible que nos terres pûſſent jamais devenir auſſi fécondes que celles d'Angleterre.

Je rapporterai ici la méthode d'Agriculture qu'on ſuit dans la Comté de Nortfolk, déja citée par un Auteur ; * mais les répétitions ſur cette matiére ne doivent point paſſer pour des ſuperfluités. On ne ſçauroit trop les expoſer aux regards de ceux qui ont quelque part à notre Gouvernement économique ; car, s'il y a quelquefois à perdre pour la France d'imiter les maximes politiques de l'Angleterre, il y aura toûjours à gagner pour elle de ſuivre ſes pratiques ſur l'Agriculture.

„ L'application que les Anglois ont
„ apporté à l'Agricultute, depuis un
„ nombre d'années, leur a aſſuré,

* Les Elemens du Commerce.

„ dans ce genre, une telle ſupérioté „ ſur les autres Nations, qu'il eſt „ intéreſſant de connoître la grada- „ tion de leurs ſuccès dans chaque „ contrée.

„ On croit communement à Lon- „ dres que feu Milord Thownhend „ a le premier imaginé de féconder „ nos terres avec de la glaiſe. Cette „ opinion n'a d'autre fondement que „ le parti que prit ce Seigneur de „ faire une dépenſe par laquelle peu „ de Gentilshommes ſongent à mé- „ liorer leurs terres, qu'ils ne voyent „ preſque jamais. Celui-ci enrichit „ ſes Fermiers & doubla ſes revenus.

„ Il y a très-peu de grandes ter- „ res dans le Royaume, ſur leſquelles „ milles guinées dépenſées à propos, „ ne rapportent au moins 10. pour „ 100. Malgré l'abſence de nos Sei- „ gneurs, & la diſſipation de la plû- „ part d'entr'eux, il n'eſt point rare

„ de voir des perſonnes de la pré-
„ miére qualité s'appliquer à ces ſor-
„ tes de méliorations.

„ Milord Thownhend s'étant re-
„ tiré dans ſes terres, imita d'a-
„ bord, mais il ſurpaſſa bientôt ſes
„ modéles. Par ſes ſoins, il établit des
„ fermes au milieu des bruyeres &
„ des pâcages; il forma des champs
„ fertiles, enclos des haïes vives,
„ dans des terreins réputés trop mai-
„ gres juſques-là pour les labourer.

„ Cette ſorte de défrichement
„ avoit déja été pouſſée très-loin dans
„ la partie occidentale de cette Pro-
„ vince. Monſieur Allen, de la mai-
„ ſon de Lynge, eſt le premier que
„ l'on ſuppoſe y avoir glaiſé une
„ grande étenduë de terres. Avant
„ lui cependant on le pratiquoit;
„ mais les gens âgés de quarante à
„ cinquante ans ne ſe ſouviennent
„ pas de l'avoir vû faire ſur un plus

„ grand eſpace que de deux ou trois „ acres.

„ Ces méthodes ſont très-ancien- „ nes dans les Provinces de Sommer- „ ſet & de Stafford ; je ne doute point „ qu'elles ne les ſoient également „ dans celles-ci. Nous avons beau- „ coup de carriéres dont il paroît „ que l'on a tiré de la glaiſe , & „ qui même en ont conſervé le nom „ dans des titres qui ont plus de „ deux-cents ans. Divers anciens Au- „ teurs économiques parlent de cette „ maniére de méliorer les terres par „ des engrais tirés de ſon ſein même.

„ En Angleterre , la Régence eſt „ l'époque de pluſieurs établiſſemens „ avantageux à l'Agriculture. Un des „ principaux , à mon avis , eſt l'intro- „ duction des prairies artificielles. „ Elles ne furent d'un uſage com- „ mun que ſous le Régne qui ſui- „ vit ; cependant on voit par les

„ ouvrages de MM. Hartlip & Blith,
„ qu'elles commencerent alors à pren-
„ dre pied. En 1689. on établit la
„ gratification ſur la ſortie des bleds.
„ Au commencement de ce ſiécle on
„ introduiſit l'uſage de nourrir les
„ beſtiaux avec des navets ou tur-
„ nipes.

„ L'avantage d'enclore les piéces
„ de terre a été connu depuis long-
„ tems dans toutes nos Provinces ;
„ & dépuis qu'on s'eſt dégoûté du
„ partage des terres en petits hérita-
„ ges, l'ancienne coûtume eſt reve-
„ nuë plus facilement ; ſouvent leur
„ mélange empêchoit que l'on ne pût
„ enclore des grandes enceintes. La
„ Province de Nortfolk a été parti-
„ culiérement dans ce cas ; au point
„ qu'autrefois les chefs-lieux n'étoient
„ pas fermés.

„ La plûpart des terres de cette
„ Province ſont molles & legéres,

„ un peu grasses, & en général assez „ profondes.

„ Les Fermiers de la Partie Occi- „ dentale ont long-tems borné leur „ culture à nourrir des brebis, pour „ avoir des agneaux qu'ils vendoient „ aux Provinces voisines pour faire „ race.

„ Depuis la défense de l'extrac- „ tion des laines, le prix en a di- „ minué ; celui des moutons en a „ souffert également ; tandis que la „ valeur du bled, du beurre, & du „ gros bétail a augmenté.

„ Cette révolution n'a pas peu con- „ tribué à introduire la nouvelle cul- „ ture dans cette Province, où les „ grains, le beurre, & le gros bé- „ tail sont, par conséquent, deve- „ nus plus abondans.

„ A cette cause, j'en joindrai une „ autre plus éloignée, mais qui doit „ avoir influé sur ce changement.

„ On ſçait que les Hollandois ont
„ beaucoup diminué des achats qu'ils
„ faiſoient des bleds de la Pologne
„ par Dantzik ; ſoit que les Guerres
„ Civiles ayent laiſſé dans ce Ro-
„ yaume des veſtiges de leurs rava-
„ ges ordinaires ; ſoit que la plus
„ grande demande des Suédois, de-
„ puis la paix de Nyſtad, en ait ren-
„ cheri le prix. En effet, depuis ce
„ traité, la Ruſſie eſt en poſſeſſion
„ des ſeules Provinces qui puiſſent
„ fournir à la ſubſiſtance de la Sué-
„ de, & l'extraction des grains n'y
„ eſt pas toûjours permiſe.

„ Ces deux derniéres circonſtan-
„ ces peuvent avoir contribué à la
„ mélioration des terres dans le Com-
„ té de Nortfolk, plus que dans au-
„ cun autre endroit ; parceque ſa ſi-
„ tuation eſt la plus commode pour
„ le tranſport en Hollande. Elle a
„ dû faire en même-tems plus de

„ bruit, parceque, ſous la Reine „ Elizabeth, c'étoit la Province où le „ labourage fût le plus abondant pour „ la nourriture des moutons.

„ Toutes ces cauſes ont naturel- „ lement concouru aux progrès ra- „ pides de cette Province dans l'A- „ griculture, & y ont accrédité une „ méthode connuë il y a près de „ cent ans; mais dont l'uſage s'eſt „ infiniment accru depuis.

„ Pour en concevoir mieux la dif- „ férence, il faut en examiner l'état „ progrèſſif dans pluſieurs metairies, „ dont les propriétaires n'ont encore „ pû ſe réſoudre à quitter une pra- „ tique qui les a fait vivre eux & „ leurs peres, quoiqu'ils voyent leurs „ voiſins s'enrichir par la nouvelle.

„ Il reſte encore un petit nombre de „ Fermes dont les champs ſont ouverts, „ & ne peuvent joüir du benefice des „ prairies artificielles. Quelques-uns

„ de ces propriétaires cependant ont
„ glaiſé leurs terres ; mais ils n'en
„ retirent pas autant d'avantages que
„ leurs voiſins qui ſont enclos. La
„ raiſon en eſt ſimple : ils ſuivent
„ la routine de leurs quadriſayeuls.
„ A une récolte de froment, ſuccéde
„ une recolte de jachére ; enſuite,
„ deux, trois, ou quatre moiſſons, au
„ plus, d'orge, d'avoine, de poids ;
„ après leſquelles revient une année
„ de repos. Par conſéquent, ſur trois,
„ quatre, ou cinq années, il y en a
„ toûjours une de perduë, pendant la-
„ quelle la terre reſte en friche & ſe
„ maigrit. Les meilleures de ces ter-
„ res portent 5. à 8. ſeptiers par acre,
„ (de ſix à neuf livres, dix ſols
„ tournois,) & aucun Fermier ne
„ peut vivre deſſus. Quelques-uns
„ ſément un peu de trefle, ou de lu-
„ zerne ; mais avec peu de profit,
„ étant obligés de donner du fou-
„ rage

„ rage à leurs beſtiaux pendant l'hy-
„ ver ; & dans la ſaiſon où chacun
„ les envoye paître dans les champs,
„ leur herbe devient commune aux
„ troupeaux des autres.

„ Quelques-unes des parties glai-
„ ſées ne ſont point encloſes, &
„ l'on y ſéme peu de luzerne ; on
„ ſe contente d'y receüillir du fro-
„ ment ou du ſeigle, après une an-
„ née de repos. Tous, à la vérité,
„ ſément de navets ; mais, en géné-
„ ral, ces laboureurs uſent leurs ter-
„ res par des récoltes ſucceſſives, &
„ qui dès-lors ſont peu abondantes.
„ Ceux qui ne glaiſent point, laiſ-
„ ſent, pour la plûpart, leurs champs
„ ouverts ; d'autres glaiſent & ne fer-
„ ment point du tout leurs piéces
„ de terre ; par conſéquent ils per-
„ dent l'avantage des prairies artifi-
„ cielles.

„ Il s'agit maintenant d'expliquer en

„ quoi consiste cet avantage, & „ comment il est plus considérable „ dans nos terres qu'ailleurs.

„ J'ai dit que le revenu ordinaire „ de nos meilleures terres est de 5. „ à 8. sols sterlins par acre. Lorsqu'un „ homme en posséde en entier une „ certaine étenduë, il peut y faire „ avec profit les améliorations dont „ nous parlons; mais, en général, „ c'est dans les défrichemens qu'il y „ a plus à gagner.

„ Les terres en pâcage sont esti- „ mées communément du produit de „ 2. à 4. sols sterlins par acre. Lorsqu'el- „ les avoient nourri des moutons „ pendant sept, dix, ou quinze ans, „ l'usage étoit de les labourer; elles „ donnoient communément une ré- „ colte de seigle, qui étoit suivie par „ une autre d'orge & d'avoine.

„ Ces terres retournoient ensuite en „ pâcage pour autant de tems, &

„ d'autres prenoient leur place. Au „ bout de quelques années elles ſe „ trouvoient couvertes d'une croûte „ dure & aſſez mince.

„ C'eſt dans cet état que je les „ prens. On répand ſur la ſurface de „ chaque aire environ quarante à „ quarante - ſix charretées de terre „ glaiſe graſſe. La moins dure eſt „ réputée la meilleure ; elle eſt grisâ- „ tre, au lieu que notre marne eſt „ brune. On penſoit autrefois que la „ marne étoit la ſeule ſubſtance ca- „ pable de féconder ces terres ; mais „ l'expérience a prouvé que la glaiſe „ eſt préférable dans les terres chau- „ des & legéres. Il eſt d'ailleurs plus „ facile de ſe la procurer. Il eſt rare „ que ſur trente, ou quarante acres „ de terre, il ne s'en trouve pas quel- „ ques veines. Si elles étoient éloi- „ gnées, la dépenſe deviendroit trop „ conſidérable.

„ Les puits que l'on creuſe re-
„ tiennent l'eau, pour l'ordinaire, &
„ forment un reſervoir dans chaque
„ piéce de terre ; avantage que j'ai
„ ſouvent entendu évaluër par nos
„ Fermiers à un quart de revenu
„ d'un champ, lorſque les beſtiaux
„ y paîſſent en été ; ce qui arrive
„ ſouvent deux fois en cinq ans.

„ La clôture de ces piéces de terre,
„ eſt une haïe alignée d'épines blan-
„ ches. A chaque perche de diſtance,
„ nous plantons un chêne. Pluſieurs
„ qui l'ont été dans le tems que l'on
„ a commencé de clore les piéces de
„ terres, promettent de très-beaux
„ bois de conſtruction à la premiére
„ génération. Ces haïes croîſſent fort
„ hautes, & forment, avec les arbres,
„ un abri très-ſalutaire, tant aux
„ grains qu'aux beſtiaux.

„ Dans nos terres nouvellement
„ défrichées, nous ſémons rarement

„ autre chofe que des navets, pour
„ la premiére fois. Les façons que
„ l'on donne à la terre la purgent
„ des mauvaifes herbes, & aident
„ à la mêler avec l'engrais qui a été
„ répandu fur la furface. Ce dernier
„ objet eft perfectionné par la récolte
„ des navets, foit qu'on les leve de
„ terre pour nourrir les beftiaux pen-
„ dant l'hyver, foit qu'on les faffe
„ manger fur le lieu. La feconde
„ méthode eft prèférable; elle amé-
„ liore la terre, & opére mieux le
„ mélange. Si cependant le champ
„ eft fujet à être trop moüillé pen-
„ dant l'hyver, on tranfporte les
„ navets dans une autre piéce; mais
„ comme cette piéce eft beneficiée,
„ elle paye fuffifamment cette dé-
„ penfe fur la récolte. Après les tur-
„ nipes, vient l'orge & l'avoine.
„ Avec l'un ou l'autre, on féme de
„ la graine de luzerne, qui produit

„ une récolte pour l'année ſuivante, „ ſoit qu'on la fauche, ſoit qu'on „ la laiſſe paître par les beſtiaux. Le „ froment ſuccede réguliérement à la „ luzerne ; & de cette façon, on ne „ perd aucune moiſſon. La terre re- „ çoit quelquefois juſques à trois la- „ bours ; mais le plus ſouvent on ſe „ contente d'un ſeul. Les racines de „ luzerne ou de trefle ſe trouvant „ labourées & enfoncées dans le ſil- „ lon, il en pourroit réſulter que „ la terre ſe chargeroit d'herbes ; on „ y remédie en y ſémant des navets „ & des turnipes immédiatement „ après le froment. Si cependant la „ récolte du froment s'eſt trouvée „ nette, on la remplace par de l'orge.

„ Au moyen de cette culture, nous „ ſémons cinq fois plus de froment „ que nous ne faiſions, & deux fois „ plus d'orge. Le froment nous rend „ trois fois plus qu'il ne faiſoit,

„ & l'orge deux fois ſeulement.
„ Le pays eſt devenu plus agréa-
„ ble à la vûë au moyen des plan-
„ tations, qui forment en même-
„ tems un abri ſalutaire contre l'ar-
„ deur du ſoleil & la violence des
„ vents. Il y a trois fois plus de tra-
„ vail qu'il n'y en avoit auparavant,
„ & il ſoûtient le double de famil-
„ les ; & quoique notre population
„ ſe ſoit accruë, nous avons les den-
„ rées à meilleur marché. Une an-
„ cienne ferme eſt partagée en deux,
„ trois, ou quatre, ſuivant ſa force.
„ On a conſtruit de nouveaux bâ-
„ timens ; les anciens ſont réparés ;
„ toutes les maiſons ſont de brique.
„ Chaque jour nos chefs-lieux & nos
„ marchés deviennent plus conſidé-
„ rables. Il s'y trouve déja ſix fois
„ plus de maiſons qu'il n'y en avoit
„ Le nombre des ouvriers s'eſt accrû
„ dans la même proportion. Nos

„ Gentilshommes ont doublé leurs
„ revenus, & quelques-uns l'ont aug-
„ menté au-delà, ſuivant que la terre
„ s'eſt trouvée plus ou moins pro-
„ pre à recevoir les améliorations.
„ Mr. Morley de Barsham retire 800.
„ livres ſterlin d'une terre qui n'é-
„ toit loüée, il y a quelques années,
„ que 180. livres. Il y a une Ferme à
„ Scultorque qui, à ce qu'on m'a
„ aſſuré, à monté, de 18. livres, à
„ 240. livres ſterlin. Nos terres ſont
„ communement loüées de 9. à 10.
„ ſols ſterlins par acre, dixiéme payé,
„ (c'eſt de 11. à 14. livres tournois,)
„ & les Fermiers ſont à leur aiſe. Plu-
„ ſieurs, ſur les Baux de 21. an,
„ des terres affermées à l'ancien taux,
„ ont gagné dix-mille livres ſterlin,
„ & plus.

„ La glaiſe que nous mettons ſur nos
„ champs eſt une terre neuve, dont
„ le mélange avec l'autre en fait une

„ graſſe, mais en même-tems chau-
„ de & legére. Nous receüillons qua-
„ tre quartes & plus de froment par
„ acre, quoique nous labourions
„ avec des chevaux de trois livres
„ ſterlin piéce. Un petit garçon les
„ conduit, & laboure deux acres
„ par jour; tandis que dans preſ-
„ que tout le reſte de l'Angleterre
„ on laboure avec quatre chevaux,
„ même ſix; & deux hommes ont
„ de la peine à labourer trois quarts
„ d'acres par jour Les Provinces d'Eſ-
„ ſex & d'Hertfort paſſent pour les
„ plus abondantes du Royaume,
„ c'eſt ainſi qu'on y laboure. Jamais
„ on n'y fait une récolte de froment
„ ſans y laiſſer repoſer la terre; les
„ affoüagemens y ſont plus chers que
„ dans le reſte du Royaume: il faut,
„ pour que le fermier vive, que le
„ froment vaille 12. livres le laſt,
„ (26. à 27. livres le ſeptier de Pa-

„ ris,) tandis qu'à ce prix les nô-
„ tres s'enrichissent.

„ Il ne faut pas croire que cette
„ amélioration ne dure qu'un certain
„ nombre d'années : convaincus que,
„ si la qualité de la glaise est bonne,
„ & que la terre soit bien conduite;
„ c'est-à-dire, si les champs sont
„ fermés, la luzerne & les turnipes
„ sémées à propos, c'est pour toû-
„ jours. Nous avons des terres ainsi
„ améliorées depuis 30, 40, 50, &
„ même 60. ans, qui sont aussi fer-
„ tiles que celles qu'on a défrichées
„ depuis peu; il n'y a eu de la
„ différence que dans les six pre-
„ miéres moissons, qui ont été réelle-
„ ment prodigieuses. Après tout, on
„ peut se procurer ce benefice en
„ faisant tous les trente ans la dé-
„ pense d'y répandre environ vingt
„ à trente charretées : elle est toû-
„ jours assurement bien payée.

„ J'ai dit qu'en général notre terre „ eſt molle & profonde ; mais dans „ la Partie Occidentale, elle eſt ſi „ legére que c'eſt du pur ſable. J'ai „ oüi dire qu'elle n'étoit ſuſceptible „ d'aucune amélioration. Je n'en „ ſçai rien par moi-même : je ſuis „ bien aſſuré ſeulement que je n'en „ ai vû aucune où l'on l'ait tentée „ en vain ; & j'en connois beau- „ coup qui ont très-bien répondu „ aux dépenſes, quoiqu'on les eût „ toûjours regardées comme abſolu- „ ment ſtériles.

„ Nous avons une eſpéce de „ glaiſe bleuâtre, extrêmemeut com- „ pacte, & en général fort remplie „ de pierres à chaux ; on dit com- „ munément qu'elle n'eſt bonne à „ rien, parcequ'elle reſte en motte, „ & que ne ſe briſant jamais, elle „ ne s'incorpore pas avec le ſol où „ elle eſt dépoſée. Tant d'honnêtes

„ gens m'ont aſſuré qu'on avoit en-
„ vain eſſayé de l'employer dans ces
„ terres ſabloneuſes dont je parle,
„ que je ſuis obligé de le croire.
„ Ils prétendent qu'à la longue elle
„ s'eſt enfoncée dans la terre par ſa
„ propre péſanteur, ſans lui avoir
„ procuré la moindre fécondité. Avec
„ tout cela j'ai de la peine à me
„ perſuader qu'une partie ne ſe ſoit
„ pas deſſéchée & reduite en pouſ-
„ ſiére. J'en ai bien obſervé moi-
„ même qui reſtoit ainſi pendant
„ des années ſur la terre ſans ſe di-
„ viſer; mais je faiſois alors cette
„ refléxion, dont conviennent una-
„ nimément tous les habiles Culti-
„ vateurs, que pour améliorer, il faut
„ labourer avec art.

„ La plûpart des glaiſes employées
„ aux améliorations, excepté les blan-
„ ches, ſont mêlées de petites pier-
„ res à chaux, qui échauffent ſans
„ doute

„ doute les terres froides, où j'ai vû
„ opérer les mêmes effets que ſi les
„ terres euſſent été chaudes. Dans ces
„ derniéres elles retiennent l'humidi-
„ té, ce qui eſt très-convenable à nos
„ terres molles; car, autant qu'elles
„ ſont fertiles dans les années mouil-
„ lées, autant elles ſe comportent
„ mal dans les ſéchereſſes. C'eſt une
„ choſe rare en Angleterre que ces
„ années-là; on en voit au plus une
„ ſur dix: mais lorſqu'au printems
„ ſeulement la ſaiſon ſemble ſe met-
„ tre au ſec, le ſol de nos campagnes
„ s'échauffe d'une maniére étonnante,
„ & elles dépériſſent plus que d'autres
„ qui ne valent pas la moitié autant.

„ Le tranſport de cent-vingt char-
„ retées de glaiſe nous coûte environ
„ 1. liv. 4. ſols ſterlins. (28. liv. 14.
„ ſols tournois.) La dépenſe de les
„ bêcher, de les charger, & de les
„ répandre, va au même prix. Ainſi

„ 80. charretées par acre, nous coû-
„ tent 1. liv. 12. sols sterlins. (38. liv.
„ 12. sols tournois.) Avec les fraix
„ de clôture & autres, il faut com-
„ pter 2. liv. sterlins. (47. liv. tour-
„ nois.) Nos revenus augmentent de
„ 4. sols sterlins par acre; (4. liv. 14.
„ sols tournois,) ainsi nos avances
„ nous rentrent sur le pied de 10.
„ pour 100. Cet intérêt paroîtra
„ peut-être médiocre dans d'autres
„ parties du monde: mais en Angle-
„ terre c'est la meilleure méthode de
„ faire valoir son argent; car les
„ terres se vendent rarement au de-
„ nier vingt, & communément fort
„ au-dessus; sans compter les char-
„ ges & les réparations.

„ Ce changement est un des plus uti-
„ les qui se soient faits dans cette Pro-
„ vince: mais, une chose bien remar-
„ quable, c'est que tandis que l'Agri-
„ culture nouvelle a enrichi les con-

„ trées les plus pauvres & les plus „ éloignées de la Capitale ; ce qu'on „ appelloit les riches terres d'Angle- „ terre, a diminué de valeur, par le „ moyen des prairies artificielles. Nous „ cüeillons du froment dans de mil- „ lions d'acres qu'on croyoit ſtéri- „ les. A l'aide des turnipes, nous „ engraiſſons, dans toutes les ſaiſons, „ une quantité de bétail, auſſi heu- „ reuſement que dans les meilleurs „ pâcages ; la luzerne, la trefle, le „ ſain-foin ont doublé la quantité „ de nos fourages. Enfin, tandis „ que toutes choſes hauſſent de „ prix, les rentes ſeules des prairies „ naturelles & des terres à froment „ ont baiſſé.

„ C'eſt une obſervation très-judi- „ cieuſe que celle de Mr. Elliot, „ lorſqu'il dit dans ſes Eſſais, qu'a- „ près les Guerres Civiles, rien ne „ contribua plus au prompt rétabliſ-

„ ſement de l'Angleterre, que l'uſage „ introduit alors des prairies artifi- „ cielles. Mr. Hartlib vanta & pu- „ blia le premier cette méthode de „ méliorer les terres. Il vecut aſſez „ pour en voir des grands ſuccès; „ mais il eſt rare que ces ſortes d'ex- „ périences deviennent générales en „ peu de tems.

„ Depuis cinquante ans l'Agricul- „ ture eſt réformée ſans doute; mais „ ce n'eſt que depuis les derniéres „ années que nous en reſſentons les „ effets ſurprenans.

„ Autrefois nous n'exportions point „ du froment, & même la Pologne „ nous approviſionnoit ſouvent; nous „ ſommes devenus le grenier de l'Eu- „ rope le plus abondant.

„ Les biens, depuis cinquante ans, „ ont augmenté d'un tiers en ſus en „ valeur, au moins; les prairies natu- „ relles ſeules & les pâtures ont baiſſé

„ d'un tiers & baiſſent chaque jour. „ Le prix du foin eſt conſidérablement diminué, quoique la conſommation s'en ſoit fort accruë.

„ Le prix du pain eſt diminué, „ malgré la gratification ſur la ſortie „ des grains. Enfin, pour juger de „ la richeſſe de nos récoltes, il ſuf„ fit de faire attention, qu'en une „ ſeule année, l'Etat a payé un mil„ lion ſterlin en gratifications, & que, „ pendant pluſieurs années de ſuite „ cette dépenſe n'a pas été moindre. „ Nous devons ce ſuccès à la nou„ velle Agriculture, c'eſt-à-dire aux „ prairies artificielles; mais principa„ lement à la luzerne & aux tur„ nipes. La luzerne eſt ſans contré„ dit la plus avantageuſe de ces „ prairies artificielles; mais, dans des „ ſols particuliers, les autres ont mieux „ réuſſi, comme le ſain-foin dans „ les terres ſéches & qui n'ont point

O 3

„ de fond. Je ne vois pas qu'on ait
„ eu une confiance ſi générale dans
„ les turnipes, excepté dans la Pro-
„ vince de Nortfolk & dans les can-
„ tons Adjacens; cependant l'uſa-
„ ge en eſt connu dans tout le Ro-
„ yaume, où il eſt plus ou moins
„ commun, ſelon les endroits. C'eſt
„ un fourage excellent pour les trou-
„ peaux, pendant l'hyver, & une
„ prairie pendant l'été : ils réuſſiſſent
„ à merveille dans une terre pro-
„ fonde, quoique legére, & même
„ la plus legére, ſi elle eſt entretenuë;
„ enfin, depuis que nos champs ſont
„ enclos; que nous joignons réguliè-
„ ment une récolte de froment à une
„ trefle, ou de luzerne, & cela, le
„ plus ſouvent dans des endroits qui
„ auparavant ne produiſoient ordi-
„ nairement rien, nos Fermiers tirent
„ cinq fois plus de leurs terres qu'ils
„ n'avoient jamais fait.

„ Nous avons dans cette Province „ au moins vingt-mille acres de „ terre à froment, cultivées depuis „ quelques années, qui ne l'étoient „ point du tout auparavant ; ſans „ compter que les autres terres qui „ l'étoient, ne rapportoient pas la „ moitié d'à preſent. Encore nos dé- „ penſes ſont-elles moins grandes „ que partout ailleurs : nous ne la- „ bourons & ne herſons qu'une fois. „ Il faut avoüer que c'eſt à l'uſage „ de la glaiſe que nous ſommes ré- „ dévables de la fécondité de nos „ terres, &c.

Mais ſi on remonte à la premiére cauſe de cette nouvelle méthode qui a augmenté en général les produc- tions de la terre en Angleterre, on la trouve dans la ſage politique d'une gratification établie en 1689. par Acte du Parlement, pour l'exporta- tion de ſes propres grains. Au lieu

que, dans les autres Etats, les particuliers payoient au Gouvernement pour leur ſortie, celui-ci, au contraire, paya les particuliers.

Tous les moyens ordinaires, pratiqués juſqu'alors pour augmenter les productions de la terre, avoient été ſuperflus, ou au moins peu utiles.

Avant cette époque, l'Agriculture d'Angleterre étoit au rang des médiocres de l'Europe.

Tant que cette Monarchie ne penſa qu'à ſa propre ſubſiſtance, elle ſe trouva preſque toûjours au-deſſous de ſes beſoins; le plus ſouvent obligée d'avoir recours à l'étranger pour completer ceux de la nation; mais lorſqu'elle fit de ſon Agriculture un objet de Commerce, la culture de ſes terres devint une des plus abondantes de l'Europe.

Sans ce coup d'Etat, le mieux com-

biné de tous ceux qui ont encore paru dans la politique moderne, l'Angleterre n'auroit jamais fémé que pour elle-même ; car, qu'auroit-elle fait du furplus de fes grains ? La gratification feule pouvoit lui en affurer la vente dans les pays étrangers ; & par-là, être la fource unique de l'augmentation de fes récoltes.

On objecta contre ce fyftème, (car il y a toûjours dans les Etats des gens qui ne voyent que, le mauvais côté des Réglémens,) que, donner une gratification pour l'exportation des grains, c'étoit tenir en Angleterre leur prix plus haut qu'il ne feroit fans cela, & le donner à l'étranger au-deffous même du prix de fes propres marchés ; ce qui diminueroit le prix de la main d'œuvre des autres nations, & augmenteroit celui de la fienne.

Il a été fuffifamment prouvé par

la comparaiſon du prix des grains, avant la gratification, avec celui d'après, que le bled n'a point augmenté en Angleterre.

Mais quand cela eût réellement formé un inconvénient; de quel poid pouvoit-il étre mis dans la balance des avantages? Comme, par exemple, celui d'empêcher que l'Agriculture de ſes voiſins ne devînt floriſſante; réduire la plûpart de leurs terres en friche; diminuer la claſſe de leurs laboureurs; en un mot, faire tomber leurs Gouvernemens dans un état précaire, en leur ôtant les moyens de ſubſiſter par eux-mêmes.

Qu'on combine tous les moyens que cette Monarchie a mis en uſage, depuis un ſiécle, pour former ſa puiſſance, & on trouvera que c'eſt à celui-ci qu'elle doit particuliérement ſon élévation.

Les avantages qu'elle a reçû de

ſa gratification ne peuvent ſe diſſimuler ; la face de l'Angleterre en a été entiérement changée. Ce n'eſt que depuis cette époque qu'elle a joüé un premier rôle, & qu'elle a figuré avec les plus grandes Puiſſances de l'Europe.

Ce ne ſera qu'en adoptant ſon ſyſtème de gratifications, que notre Agriculture pourra jamais figurer à côté de la ſienne.

Non-ſeulement l'augmentation de nos richeſſes le demande ; mais notre ſyſtème politique lui-même l'éxige.

Il n'eſt pas bien aiſé de déterminer le point fixe, chez nous, de cette gratification.

Le benefice de celle d'Angleterre, établie depuis 66. ans, qui a déja rempli ſon objet, lui donne déja un grand avantage ſur nous.

Elle y a défriché un plus grand nom-

bre de terres dans ce Royaume qu'on n'en défriché en France, proportion gardée des deux continens; elle y a diminué la somme générale du travail, tandis qu'elle y multiplie celle des laboureurs; elle a placé les habitans dans une proportion de distance favorable à la culture; elle a mis comme des gradations locales dans la population générale; elle a donné de l'aisance aux Coulons & aux Fermiers, qui, depuis, ont trouvé dans elle des moyens continuels de réparer leurs terres; elle a rendu, par l'émulation générale qu'elle a répandu, les pratiques d'Agriculture moins composées & plus profitables; elle a formé des canaux de communication dans l'Etat; elle a multiplié sur mer le nombre des vaisseaux, & diminué le prix des transports pour l'étranger, &c.

D'ailleurs

D'ailleurs, l'exportation de nos grains multipliée par celle des Anglois, feroit tomber aujourd'hui dans les marchés étrangers le prix des uns & des autres ; diminution que les avantages que l'Angleterre à déja ſur nous la mettroit mieux en état de ſupporter.

C'eſt ſur toutes ces combinaiſons que la gratification doit étre établie. Il faut ſans doute que l'Etat politique, dans cette occaſion, ſacrifie beauçoup à l'économique.

Sans cette gratification qui aſſûteroit la vente de cette denrée à nos laboureurs, nos recoltes ne produiront jamais que pour la ſubſiſtance d'une année : Or, une Nation qui vit ainſi au jour la journée, eſt dans un état précaire. Une Guerre, une augmentation des Troupes étrangéres, le dérangement ſeul d'une ſaiſon, peuvent lui cauſer facilement la famine.

Quelques Auteurs économiques prétendent qu'une gratification accordée à l'exportation de nos grains ne seroit point nécessaire ; qu'il suffiroit d'ouvrir tous nos ports à leur sortie.

Cela seroit peut-être exactement vrai, si la France, dans la concurrence de cette denrée avec l'Angleterre, n'avoit d'autres obstacles à surmonter avec elle que l'abondance de ses terres ; mais la préférence que cette Nation a sçû lui faire acquérir dans tous les marchés de l'Europe, par la proportion géométrique que la gratification elle-même a mis dans tous les prix des grains, leur assure le débit des siens, au préjudice de ceux des autres peuples.

D'ailleurs, cette Nation qui, jusques à présent, n'a fait qu'une seule spéculation sur cette partie de son administration, parcequ'elle n'a point

été croiſée dans la premiére, ne manquera pas d'en faire une ſéconde, lorſque nous voudrons nous mettre ſur le rang de concurrence avec elle.

Elle augmentera, s'il le faut, le prix de cette exportation, quoique déja très-conſidérable.

Le Parlement a ſçû comprendre il y a long-tems, qu'à quel taux qu'on mette les gratifications qui favoriſent les exportations des denrées de la Nation, leur charge eſt chimérique, & l'avantage réel pour l'Etat; au lieu que la plûpart de nos Miniſtres ſont encore à démêler les principes de cette vérité.

Cette Nation s'eſt accoûtumée, depuis long-tems, aux avantages que lui procure cette exportation; ce qui le lui a rendus néceſſaires. Ils ſont de vingt à vingt-cinq-millions tournois tous les ans. Son ſyſtéme po-

litique eſt monté aujourd'hui ſur ce nouveau reſſort. Nous devons donc nous attendre à lui voir faire tous ſes efforts pour ne pas ſe voir dépoüiller du profit conſidérable qui lui en revient.

On a beaucoup parlé de l'établiſſement des greniers publics. On a crû que ce ſyſtème ſeul pouvoit remédier, chez nous, à tous les déſordres de notre Agriculture, parce-qu'on a ſuppoſé que leur approviſionnement pourroit ſuffire pour la ſubſiſtance entiére de la Nation pendant trois ans, indépendamment des mauvaiſes récoltes.

Il eſt admirable qu'en France, où il manque communément du bled pour ſa population, il s'y trouve des génies aſſez ſpéculatifs pour vouloir en emmagaziner d'abord 76. millions de ſeptiers en tout grain; car c'eſt ce qu'il en faudroit pour

la demi-ſubſiſtance de ſes habitans pendant trois ans ; c'eſt-à-dire, pour ſuppléer à trois mauvaiſes récoltes.

Mais, en ſuppoſant que les grains de ſable de la mer fuſſent tout d'un coup changés en froment, chez nous, & qu'on pût en mettre en magazin la méſure juſte de nos beſoins pendant trois ans ; ne ſeroit-ce pas toûjours un grand préjudice pour l'Etat, qu'un fonds auſſi conſidérable demeurât continuellement mort.

Je ne parle point des ſommes énormes qu'il faudroit employer en bâtiſſes de greniers publics, fraix de tranſport, dépenſes pour les verſemens, Gardes-Magazins, Employés ; &c. ce qui, en évitant la famine, n'éviteroit jamais la cherté de cette denrée.

D'ailleurs, quoiqu'on en diſe, nous

n'avons pas encore trouvé de ſecret infaillible pour conſerver le bled pendant pluſieurs années, parceque cette conſervation dépend beaucoup de la régularite ou irrégularité des ſaiſons.

On ne prend jamais garde dans tous ces projets de ſpéculation, concernant notre ſubſiſtance, que pour recüeillir, il faut commencer par faire ſémer.

Suivant la poſition préſente de l'Agriculture, la France n'a pas aſſez des terres cultivées en bled pour la ſubſiſtance de la Nation, au hazard d'une mauvaiſe récolte; il faut que la moiſſon générale donne de trois & démi à quatre pour un, afin qu'il n'y ait point de diſette dans quelque partie du Royaume.

Le meilleur magazin public doit étre dans les bonnes maximes d'Etat & le génie cultivateur de la Nation.

Le ſyſtème de la gratification eſt d'autant meilleur, qu'il ne forme aucun ſuperflu dans dans l'Etat; car, ſi la récolte eſt abondante, on eſt ſûr par ce moyen de vendre le ſurplus à l'étranger ; ſi, au contraire, elle eſt médiocre ; comme elle compoſoit celle de pluſieurs peuples, ce qui a échappé à l'inclémence des ſaiſons ſuffit toujours pour les beſoins de la Nation, &c.

Mais il faut que des Réglémens préliminaires ſervent de préparation à toutes nos opérations ſur la culture des terres.

A quoi ſerviroit une Chambre ou Conſeil d'Agriculture en France, lorſque le fort de la population pourra toûjours ſe porter vers un certain point du Royaume, & qu'il laiſſera le reſte du continent denüé d'habitans ? Cette Chambre pourra bien ſuppléer au défaut des Loix qui y

manquent ; mais elle ne ſçauroit ſuppléer au défaut des hommes.

De quel ſecours ſera ce nouvel établiſſement, lorſque mille particuliers pourront poſſéder, chez nous, dix-millions d'arpens de terre ; tandis que deux millions d'autres n'en poſſéderont pas mille ?

Que le Clergé Séculier & Régulier engloutiront tous les biens fonds de l'Etat ?

Que les ſubſtitutions feront paſſer, pendant une ſuite non interrompuë de ſiécles, des continens entiers aux mêmes branches de familles ?

Que les Droits Seigneuriaux & de Directe feront que les Propriétaires trouveront que c'eſt de leur intérêt perſonel de ne pas améliorer les terres ?

Que les taxes exorbitantes, injuſtes, ou tout au moins mal aſſiſes, porteront le pauvre laboureur à abandonner la culture ?

Que l'établiſſement des tontines, ou rentes viagéres, feront, qu'avec trois-mille livres de capital, nos ménagers trouveront le moyen de vivre toute leur vie ſans rien faire ?

Que le gros des richeſſes de la Monarchie ſera ramaſſé dans une ſeule Ville, tandis que l'Agriculture du reſte de l'Etat en ſera privée ?

Que tout, chez nous, ſera militaire; que le trentiéme de la Nation portera les armes; que le gros de nos laboureurs ſera enrégimenté; que la plûpart de nos ménagers ſeront ſoldats ?

Il ne ſera jàmais poſſible à une Chambre d'Agriculture, ni à tout autre moyen que l'Etat pourra employer pour améliorer la culture, d'y réüſſir, lorſque le Gouvernement ne ſera point le maître de l'emploi du tems de ſes ſujets.

Que le ſyſtème des Fermes-Géné-

rales multipliera à l'infini la classe des Employés, aux dépens de celle de nos laboureurs.

Que nos Arts & nos Manufactures seront elles-mêmes la premiére cause de l'anéantissement de notre Agriculture.

Que nos premiers Seigneurs du Royaume passeront leur vie à la Cour, notre Noblesse la plus distinguée à la Ville, & généralement tous nos Gentilshommes à l'Armée sans s'embarasser de leurs biens.

Que nos Provinces seront dirigées par des Intendans qui ignorent jusqu'au nom d'Agriculture.

Que nos Villes seront remplies de mendians, tandis que nos campagnes manquent de laboureurs.

Que la Monarchie n'aura point de communication intérieure pour le transport de nos grains.

Que le luxe dépeuplera nos campagnes de ménagers, pour remplir

nos Capitales de laquais, coureurs, valets-de-pied, valets-de-chambre, cochers, palfréniers, picqueurs, perruquiers, tailleurs, caffétiers, limonadiers, aubergistes, décroteurs, gargotiers, &c.

Il faut commencer par diminuer le nombre des Provinciaux qui habitent Paris.

Il y a près de cent-mille étrangers qui font leur résidence dans cette Capitale; c'est-à-dire cent-mille François qui ont quitté d'autres Villes, Villages, Bourgs, Hameaux de différentes parties du Royaume, pour établir leur domicile dans cette Ville.

L'effet de cette mauvaise économie locale des hommes, tend à augmenter le prix des denrées dans une partie de l'Etat, & à diminuer la consommation dans les autres.

Ce tas prodigieux d'hommes aſſemblés dans un même lieu, affoiblit l'activité de la culture générale des terres.

Il n'y a que les environs de nos principales Villes qui s'en reſſentent; la plûpart des autres cantons de l'Eat demeurent en friche.

Ces cent-mille ſujets, répandus géométriquement dans les différens diſtricts du Royaume, en feroient vivre, par l'Agriculture, cent-mille autres, qui, à leur tour, fourniroient des moyens de ſubſiſtance à un pareil nombre de manufacturiers; & ainſi du reſte.

On peut dire le même des autres Capitales de Province qui, en retirant chez elles trop de ménagers, ont fait pancher tout d'un côté, la population locale de la France.

Des vûës de Commerce ont ſouvent

vent porté notre Gouvernement à dégarnir ces Villes de vagabonds & gens ſans aveu, pour augmenter nos Colonies de l'Amérique. Un autre objet plus preſſant ſe préſentoit, ſans ſortir de l'Etat, qui étoit d'envoyer des Colonies à nos laboureurs, c'eſt-à-dire, peupler les campagnes de la France qui, dans certains cantons, ſont trop dégarnies d'habitans.

Quoiqu'il en ſoit, une Loi qui deffendroit à tout étranger, je veux dire à tout François qui ne ſeroit pas né dans Paris, d'y fixer ſa réſidence, ſans une permiſſion expreſſe du Gouvernement, ſeroit très utile à l'Agriculture générale.

Par l'établiſſement d'une telle Loi, une infinité de gens de Province qui paſſent leur vie dans l'oiſiveté de cette Capitale, fixés dans leur permier domicile, deviendroient de

bons ménagers, dont le srevenus augmentant tous les ans, enrichiroient l'Etat dans la proportion de ces nouvelles aiſances particuliéres.

Mais, pour remettre notre population dans la proportion locale où elle étoit avant que Paris fût devenu le monde de la France, il faudroit en bannir les Manufactures, au lieu de les y encourager, au contraire, par toutes ſortes de moyens.

L'Etat y gagneroit conſidérablement; car, la main d'œuvre qui eſt à meilleur marché dans le reſte du Royaume, en augmentant la conſommation générale de ces Manufactures, augmenteroit néceſſairement le produit de nos terres.

Par le même eſprit, en éloigner les Academies, les Univerſités, les Ecôles publiques, &c. qui attirent a elles un grand

nombre de Provinciaux à Paris, & qui les y fixent à la fin.

Quel avantage en revient-il à l'Etat que ces établiſſemens ſoient plutôt dans cette Capitale que dans d'autres petites Villes du Royaume? N'eſt-ce pas, au contraire, comme nous le venons de dire, ce qui dépeuple celles-ci?

On alléguera les encouragemens que le Gouvernement leur fournit; mais, il peut égalemenr leur faire ſentir les effets de ſa bien-veillance dans toutes les autres parties du Royaume.

S'il y a un homme de genie dans nos Provinces, ces Académies l'attirent d'abord à Paris, & preſque toûjours il s'y établit.

Tous les beaux Eſprits Provinciaux doivent au moins un Tribut de curioſité à cette Capitale, mais qui ne ſe borne pas toûjours-là;

le plus grand nombre y fixent leur demeure; ce qui prive leurs Provinces des secours qu'elles étoient naturellement en droit d'en attendre. Pourquoi, ne pas destiner, au contraire, certaines Villes du Royaume les plus dépeuplées, pour ces Universités & Ecôles royales ?

Cela remettroit en partie l'équilibre de notre Population, & rendroit florissante l'Agriculture dans plusieurs districts où elle est languissante faute de Consommateurs.

Lisbonne & Venise ont adopté ce systême dont elles se trouvent fort-bien.

La dépendance de tous nos Parlemens de France de celui de Paris, est une autre source inépuisable de l'augmentation des Sujets Provinciaux dans cette Capitale qu'elle peuple continuellement d'un monde de Plaideurs, au préjudice

de la consommation des denrées de toutes les autres parties du Royaume.

Le droit que les prérogatives de ce Tribunal donne à tout Particulier de s'appeller à lui en dernier ressort, ne fait qu'augmenter les jugemens, enrichir plus d'Avôcats, & ruïner un plus grand nombre de Particuliers.

Il seroit peut-être tems que le Parlement de Paris lui-même, en faveur de la République, sacrifiant ce privilége incontestable au bien général de l'Etat, déclarât toutes les Chambres du Royaume habiles à juger, chacune respectivement à son département, toutes les affaires en dernier ressort.

Je n'ignore point les objections qu'on peut faire contre cette proposition. Des esprits prévenus en faveur de ce Corps respectable, ne

manqueront point de trouver la ruïne totale de la Monarchie dans cette ſeule reforme. Mais, plus d'eſpérance de voir finir les abus chez nous, lorſque les principaux Tribunaux ne voudront point prendre ſur eux-mêmes en faveur de la Cauſe commune.

Empêcher les grands Propriétaires de faire des nouvelles acquiſitions en Terres.

La réünion des biens ſéculiers au domaine de l'Egliſe, a paru d'une conſéquence ſi évidente, que l'Etat reſolut d'en arrêter les effets par un Arrêt qui deffendoit aux gens de main-morte de faire de nouvelles acquiſitions. Le ſage conſeil qui le dicta, auroit dû faire encore un pas, c'eſt-à-dire, étendre l'Ordondance juſques aux grands Propriétaires des terres, leur deffendant d'en acqué-

rir de nouvelles à prix d'argent.

On n'a pris garde qu'à l'augmentation des biens de main-morte du Clergé, & on n'a point fait attention à celle que les Sujets Laïques établiſſent tous les jours chez-nous ; car, quel autre nom peut-on donner à ces acquiſitions immenſes, faites à prix d'argent, & établies enſuite en ſubſtitutions.

Nous l'avons déjà dit : on trouve en France des Particuliers qui joüiſſent en propriété de Provinces entiéres, tandis qu'on en remarque qui ne poſſédent pas un ſeul pouce de terre.

La plûpart de nos laboureurs ſont devenus des mercenaires, qui font valoir les terres d'autrui, & qui, par conſéquent, n'ont aucun intérêt perſonel que leur travail fructifie : ils ne voyent rien au-délà de leur ſalaire.

Régle générale : le fonds d'un Etat, rend toûjours moins en proportion de la moindre quantité de Propriétaires qui le possédent.

Ces grandes réünions qui, établies en substitutions, contiennent les portions de terre de quatre ou cinq-cents autres Citoyens, rélativement à l'étenduë de notre continent, diminuent les effets de l'activité générale.

La République y perd toutes les valeurs que cinq-cents industries particuliéres lui auroient donné, comparées à une seule.

L'unique reméde seroit donc, ainsi qu'il vient d'être dit, d'étendre l'Ordonnance du Clergé aux grands Propriétaires des fonds de terre, c'est-à-dire, de les empêcher de faire des nouvelles acquisitions à prix d'argent.

Se roidir contre les repréſentations des gens d'Egliſe, qui demandent continuellement, ſous différens prétextes, la permiſſion de faire de nouvelles acquiſitions.

Il ne manque à la ſage ordonnance établie pour empêcher le Clergé d'engloutir tous les fonds du Royaume, que d'oppoſer une ferme reſiſtance à ſes perſuaſions.

Juſques ici l'Arrêt a été aſſez ſans effet. Depuis qu'il a été rendu, une infinité de Communautés ont fait pluſieurs grandes acquiſitions, ſous différens prétextes, avec l'agrément de la Cour.

Une ſeule réfléxion ſuffiroit pour garantir nos Rois, ou nos Miniſtres du doute où les Mémoires qu'on leur addreſſe les jette; c'eſt-à-dire, que pluſieurs de ces Communautés,

ſur le pied de leur Fondation, n'ont pas dequoi vivre, ſans y joindre des nouveaux Domaines.

Suivant le calcul qui a été fait pluſieurs fois du revenu du Clergé Séculier & Régulier, combiné par le nombre de ceux qui le compoſent, il s'eſt trouvé que la ſomme totale, en forme une particuliére de trois-cent livres, où environ, pour chacun de ſes Membres. Or, on ſçait aſſez que le Clergé, pris en Corps, ſe rend ſolidaire de la ſubſiſtance générale de ſes Membres. Les Communautés qui n'ont pas aſſez de revénu, en prenent, pour l'ordinaire, ſur celles qui en ont trop. Il faut conſidérer tous les Conventiſtes comme des enfans d'une même famille; il faut qu'ils vivent ſur le produit d'un grand Domaine, dont le revenu ſe partage entre eux. L'emplacement des Maiſons Réligieuſes peut bien étre

quelquefois un obſtacle pour empêcher qu'elles ne joüiſſent d'un grand ſuperflu ; mais, jamais pour les priver du néceſſaire.

Accorder plus facilement le dénombrement & la vente des biens ſubſtitués.

A n'enviſager que le point de vûë du Légiſlateur , dans le ſyſtème des ſubſtitutions, on peut dire qu'il eſt bon en lui, & convénable peut-être à la conſtitution du Gouvernement Monarchique. L'Etat trouve en lui dans le beſoin, des grandes reſſources. La Couronne acquiert par-là comme des nouveaux dégrès de ſûreté ; car, les grands Propriétaires de terres ayant beaucoup à perdre, ſont intéreſſés perſonnellement à maintenir le ſyſtème de l'Etat.

Les grands biens de l'Egliſe, que

poſſédent les Seigneurs de l'Anglé-terre, ſeront toûjours un des plus grands obſtacles que le Prétendant trouvera pour remonter ſur le Trône de ſes Ancêtres.

D'ailleurs, le ſyſtème des ſubſtitutions eſt fondé ſur la Nature. C'eſt une Loi que chaque Propriétaire apporte en naiſſant ; un droit acquis à chaque Poſſeſſeur de ſe perpétuer, par ſon héritage, dans la perſonne de ſes Deſcendans, &c.

On peut peut-étre encore alléguer, en faveur des ſubſtitutions, que le Gouvernement s'eſt moulé inſenſiblement ſur elles, & que la Monarchie appuye aujourd'hui directement ſur ce ſyſtème, &c.

Mais, lorſqu'on ſe fera une loi de n'enviſager les ſubſtitutions que par leur bel endroit, on n'en appercevra jamais les défauts, & par conſéquent, l'abus reſtera toûjours.

Régle

Régle générale : il n'y a aucun avantage dans le ſyſtème économique, qui ne ſoit balancé par quelque déſavantage. C'eſt au Légiſlateur à combiner les uns par les autres.

D'une diſtribution moins inégale & plus circulaire des terres, naîtroit une plus grande quantité de productions : voilà d'abord une richeſſe réélle ; or, l'Etat ne ſçauroit être plus riche, ſans que le corps des Particuliers ne s'en reſſente, &, conſéquemment, la République n'acquier des nouvelles forces.

Si trente millions d'arpens de terre en quarré, ſubſtitués, & qui ſont entre les mains aujourd'hui de deux où trois mille Sujets, devenant libres, ſe diviſoient inſenſiblement entre deux où trois millions de Particuliers, il eſt certain que la France augmenteroit par-là

ſes richeſſes générales. Ce partage, mieux proportionné à notre population, mettant plus d'égalité dans les richeſſes meubles & immeubles, donneroit plus d'activité à la Nation. Ce ne ſeroit plus une partie des Sujets; ce ne ſeroit plus quelques Branches aînées qui veilleroient à la conſervation de l'Etat; ce ſeroit les Corps général de la Nation lui-même.

On ſent d'abord combien la Monarchie pourroit par-là acquérir de dégrès de nouvelles forces.

Eteindre une infinité de droits de Directe mal fondés.

Les droits de Directe forment aujourd'hui un labyrinthe dont notre Gouvernement a perdu le fil. La plûpart des Particuliers qui les exigent, n'ont d'autre tître à produire

ſi ce n'eſt que leur Ancêtres les ont perçus. Sans doute que l'établiſſement du droit fut d'abord utile à l'Agriculture ; mais il eſt certain qu'aujourd'hui il lui eſt onereux ; la taxe qui a toujours augmenté, eſt devenuë un impôt trop péſant, qui à découragé la culture des terres.

2. Lors de l'établiſſement des directes, les Peuples n'étoient point chargés de cette foule d'impôts que les beſoins du tems ont exigé depuis ; ce qui, joint à ceux des directes, les a accablés.

3. Les ameliorations & réparations des terres, (ainſi qu'il a été dit,) étant plus directes au Seigneur de la directe qu'au Propriétaire, on les laiſſe déperir.

Ce n'eſt point ici l'endroit de traiter cette matiére, dont les conſéquences, priſes dans toute leur étenduë, ſont d'un préjudice notable à

la culture générale. Pour remédier à cet inconvenient, il ne reſte d'autre moyen que d'établir des Chambres Ardentes dans chaque Province, pour anéantir les directes qui ſont perçuës abuſivement, & adoucir le poids des légitimes.

Diminuër les Taxes ſur les Ménagers & Laboureurs.

C'eſt, dit-on, les terres qui payent les taxes : ce ſyſtème eſt vrai ; mais il ne l'eſt pas moins que leur poids retombe toujours ſur le Cultivateur ; car s'il eſt poſſeſſeur, la taxe qui augmente le prix des denrées, diminuë la conſomation ; s'il n'eſt que Fermier, il paye de ſon travail la portion de la taxe que le Propriétaire à avancé au Roi pour lui. En un mot, tout bien conſidéré, c'eſt toûjours la ſomme du travail que l'on taxe.

Enfin, qu'on ſubtiliſe tant qu'on voudra ſur cette matière; que la manie de dire du nouveau, ait fait avancer, à la honte de l'humanité & de la charité Chrétienne, que pour rendre notre culture floriſſante, il faut que le Payſan, chez nous, ſoit accablé; que l'on combine juſques au danger de l'aiſance, & du bien être du Laboureur; que l'on cite tant qu'on voudra de Provinces qui rendent plus depuis qu'on les a chargées d'avantage; il ſera toûjours exactement vrai que la grandeur des taxes augmentant le prix des denrées, diminuë les conſommations; ce qui met des bornes à l'Agriculture, & à la population, &c.

Il eſt étonant que la Politique elle même n'ait pas encore apris aux Souverains de l'Europe à connoître leurs véritables intérêts, & que la maladie des Impôts l'emporte toû-

jours ſur le ſyſtème même de leur propre agrandiſſement. On diroit qu'ils font tous leurs efforts pour éviter d'arriver à cette puiſſance où il ſemble d'ailleurs que toutes leurs démarches tendent.

Il eſt bien clair que c'eſt de la richeſſe de la Monarchie que dépend celle du Monarque. Cette richeſſe ne vient que des productions de la Terre ; or, tout ce qui met des bornes à celles-ci, diminuë néceſſairement la fortune du Prince.

Il faut que les Terres payent les charges de l'Etat ; mais il faut auſſi que l'Etat s'accommode aux productions de la terre ; c'eſt de cette combinaiſon que dépend tout l'édifice de l'Agriculture pratique. Il faut que ce ſoient toutes les terres, & non quelques terres qui payent. Il ne doit point y avoir de ſujets privilegiés, parce que l'Etat veillant à la ſûreté de tous, il eſt juſte que tous con-

tribüent également aux charges de l'Etat; ce ſont les biens nobles chez nous qui détruiſent les roturiers, parce que le plus fort de la taxe qui retombe ſur ceux-ci, diminuë leur culture dans la proportion de l'inégalité de la taxe. Enfin, qu'on calcule, qu'on combine, qu'on crée tous les jours des nouveaux ſyſtèmes d'Agrandiſſement, l'Agriculture ne fleurira jamais chez nous qu'àprès avoir établi une proportion Géométrique dans les taxes, relative à la production des terres.

Juſques au moment de cette opération, la Monarchie ſera toûjours dans un état naturel de foibleſſe.

Défendre aux Communautés, Maiſons de Ville, Hôpitaux, Confréries, Seigneurs, Gentilhommes, de recevoir des ſommes pour être conſtituées en rentes viagéres, ou autres, &c.

C'eſt de la ſomme du travail général, que dépend la richeſſe de la

République. Les Etats ne prennent un rang supérieur les uns sur les autres, que dans la proportion des progrès de cette somme. C'est-elle qui décide de leur grandeur, ou de leur anéantissement : l'attention du Ministère doit donc plus porter sur cette partie, que sur toutes les autres de l'Administration.

Mais nous verrons toûjours cette somme diminüer chez nous lorsque nous laisserons tant de portes ouvertes à l'oisiveté.

Le systême de rentes viagères & autres, qui s'accroît tous les jours en France, croise les bras à une infinité de Citoyens qui, sans lui, s'addonneroient à un travail dont le produit seroit au profit de l'Etat. Un Rentier est non-seulement inutile à la République, mais il lui est même à charge, parce que sa subsistance est prise sur l'industrie des autres sujets.

Le reméde unique eſt, d'abolir ces rentes, dont l'effet tend à augmenter le nombre de Gens oiſifs, & à diminüer conſidérablement la culture des terres. Ce n'eſt point à nous a en indiquer les moyens; ils doivent naître de la néceſſité politique de l'abolition. Sans doute qu'on les trouvera inpraticables ſi on n'enviſage que les intérêts des particuliers; mais la difficulté diſparoîtra à meſure qu'on enviſagera cette reforme du côté du bien général.

Donner plus de circulation à l'Or, & à l'Argent.

Tandis que la maſſe générale des richeſſes, chez nous, ſera raſſemblée dans un même lieu; qu'une ſeule Ville, ou ſeulement quelques Villes les poſſederont preſque en entier; quel eſpoir pourrons-nous jamais

avoir que notre Agriculture devienne floriſſante ? En France, l'or & l'argent perdent en partie leur qualité de ſignes. Leur maſſe générale ne repréſente pas celle des denrées, parce que leur diſtribution locale n'eſt point relative aux productions de la Terre. Ces métaux repréſentent trop dans certains Cantons du Royaume, & ne repréſentent pas aſſez dans d'autres.

Nous avons des Provinces en France qui, avec deux millions d'Arpens de terre en quarré ne poſſédent pas originairement une ſomme monoyée de douze cent mille francs ; tandis que d'autres, qui n'en ont pas cinq-cent-mille, joüiſſent de cinq-cent-millions.

On ſent d'abord combien cette diſproportion doit être défavorable à la culture générale de nos terres.

Qu'on ramaſſe tant qu'on voudra

des raiſonnemens compliqués ſur cette matiére, il faudra, après bien de débats, en venir à un fait démontré par, l'expérience : ſçavoir, que les terres ſont toûjours cultivées en raiſon de la maſſe de l'or & de l'argent que chaque canton poſſede.

Tout le monde ſçait que nos Provinces pauvres en eſpéces, celles qui poſſédent le moins de ces métaux, donnent moins de productions d'ailleurs, toutes proportions gardées, que celles qui en poſſedent d'avantage. L'aiſance publique dépend de l'activité de la circulation des denrées ; cette circulation eſt active en raiſon de la répartition proportionnelle de la maſſe des métaux.

Ainſi on peut hardiment conclure que, tandis que cette diſproportion locale des richeſſes exiſtera en France ; l'Agriculture générale y ſera dans un état précaire, en proportion de l'inégalité des richeſſes.

Pour jetter donc le fondement d'une bonne culture, il faut commencer par détruire ce vice.

On n'y parviendra qu'en changeant un certain ordre des choſes, & faiſant pluſieurs réformes dans notre adminiſtration générale : d'abord.

1. Abolir une infinité de priviléges, qui jettent les richeſſes de l'Etat tout d'un côté.

2. Diſſoudre pluſieurs grandes compagnies qui attirent continuellement à elles tout l'argent du Royaume.

3. Obliger cette foule de premiers Banquiers établis à Paris, qui par une ſuite de ſpéculations, ſe rendent maîtres du capital des eſpéces de la Monarchie, d'aller faire leur réſidence dans les Provinces.

4. Fixer leur nombre dans chaque Capitale.

5. Eloigner de Paris les grandes Caiſſes.

6. Obliger tous les Gouverneurs de vivre dans leurs Provinces.

7. Donner ordre aux premiers Seigneurs de consommer leurs revenus dans leurs Terres.

8. Deffendre à la Noblesse de Province d'aller tous les ans dépenser son revenu à Paris.

9. S'opposer à l'établissement des manufactures dans cette Capitale.

10. Forcer les Millionaires à aller habiter les Provinces pauvres du Royaume.

11. Pratiquer les mêmes réglemens à l'égard des autres Capitales de l'Etat, en proportion de leurs richesses locales, &c.

Diminuër les Troupes réglées, pour substituer à leur place une Milice, qui ne servît qu'en tems de Guerre.

On trouvera sans doute que c'est heurter de front la politique, que d'a-

vancer que nous avons trop de Troupes en France. Le préjugé, ſur cette partie de notre adminiſtration, eſt reçu, & l'opinion formée. Ceux qui gouvernent l'Etat depuis un ſiécle, ſe ſont accoûtumés à ne voir ſa grandeur qu'au travers de nombreuſes Armées.

C'eſt cependant cet état de force qui nous affoiblit. La paix, chez nous, ne fait jamais finir la guerre. Après la ſignature des traités, nos Laboureurs reſtent, comme auparavant, enrégimentés ; & par conſéquent, nos terres toûjours en friche. Du tems de calme, à celui des troubles, il n'y a d'autre différence que celle du bruit du canon ; des grandes Armées exiſtent également ſur pied, & accablent l'Etat, autant par les dépenſes immenſes qu'occaſionne leur entretien, que par le vuide qu'elles cauſent à l'Agriculture.

La France, faute d'ennemis, eſt en guerre contre elle même. Les diviſions qui s'élevent en Europe la trouvent toûjours en défaut ; nous ne ſommes jamais préparés aux dépenſes de guerre, parce que, en tems de paix, nous faiſons toûjours à peu près les mémes dépenſes.

Tandis que nos Ennemis reſpirent, & reprennent des nouvelles forces pour nous combattre, nous continuons dans l'agitation, ce qui nous conduit plûtôt à l'abattement. On peut demander hardiment à la politique, ce que nous faiſons, en tems de paix, de ces deux cent mille hommes que promenent continuellement nos Garniſons ?

On repondra ſans doute, que la grandeur de l'Etat, la quantité de ſes places fortes, & le nombre de ſes Frontières les exigent. Mais la même réponſe pourra ſervir pour tous les

Souverains. D'où vient donc qu'aucun Gouvernement de l'Europe, toute proportion gardée de grandeur & d'étenduë avec la France, n'entretient pas tant de Troupes qu'elle ? Que notre politique guerriére soit persuadée que la force seule peut repousser la force ; qu'elle mette toutes ses ressources dans le nombre de ses Armées, & celui de ses Arsénaux ; il est de fait que, si l'Etat réformoit une partie de ses Troupes réglées, pour substituer à la place un pareil nombre de Milices qui, sans quitter leurs domiciles, seroient employées, en tems de paix, à l'Agriculture, & pendant la guerre, à combattre les Ennemis de l'Etat ; la Monarchie, bien loin de s'affoiblir, aquerroit par là des nouveaux dégrés de force.

Les avantages qui résulteroient de cette réforme seroient sans nombre.

1. Soixante mille hommes de plus,

employez à l'Agriculture,produiroient tous les ans une valeur de plusieurs millions à l'Etat.

2. Il seroit déchargé de la subsistance & de l'entretien de soixante mille hommes.

3. Huit à dix mille Gentilhommes Officiers, qui menent une vie oisive dans les garnisons, devenus Officiers de milice dans leurs Provinces, s'occuperoient à faire valoir leurs terres.

4. Les Provinces ne seroient point accablées par les frais d'ustenciles, logemens, & autres dégats que les Troupes reglées leur causent.

5. La Couronne épargneroit une quantité prodigieuse de pensions, que les Officiers qui ont quitté pendant vingt ans leur domicile pour parcourir les places, se croyent toûjours en droit de demander.

6. Il y auroit moins de Gentilhommes en France dans l'indigen-

ce : au lieu de cette foule de Chevaliers de Saint Louis, qui meurent honorablement de faim, nos Officiers deviendroient des riches ménagers.

7. L'Etat militaire feroit un corps moins à part. Il y auroit moins de diſtance en France qu'il n'y en a aujourd'hui, entre l'Officier & le Citoyen.

Si on allegue que des Milices ainſi délaiſſées dans les Provinces juſques à la guerre, formeroient des mauvaiſes Troupes, l'exemple de nos Grenadiers-Royaux, dans nos dernieres campagnes, ſuffit pour détruire ce préjugé, communément reçu auparavant.

Perſonne n'ignore que nos Généraux leur réſervoient preſque tous les coups de main du premier ordre. Nous leur devons la réuſſite de pluſieurs Siéges, & l'avantage remporté de quelques Batailles.

La gloire peut s'insinuër dans tous les cœurs ; le soldat mercenaire en est peut-être moins susceptible, que le Citoyen campagnard.

Quoiqu'il en soit, il y a si près, dans un jour d'action, d'un milicien qui vient de quitter la hotte, à un vieux militaire qui a monté la garde, & fait pendant vingt ans l'exercice, que l'avantage est presque insensible.

A la guerre le danger personnel fait naître dans tous les hommes une bravoure à peu près égale, & l'amour-propre, qui porte un chacun à s'y distinguer, acheve, pour m'exprimer ainsi, la nuance d'ardeur & de courage.

D'ailleurs, rien n'empêcheroit que ces milices ne fussent exercées les jours de Fête & de Dimanche dans chaque paroisse, &c.

Subſtituer des Etrangers dans les emplois ſubalternes des Fermes.

On aura beau écrire des mémoires contre les Fermes Royales, & établir des ſyſtèmes qui prouvent que l'Etat doit néceſſairement périr par là : on aura beau crier de toutes parts contre les Fermiers ; ces traits ne feront que s'émouſſer contre eux.

Les Maltotiers aujourd'hui ſont à l'abri de toute atteinte; le coup eſt porté; l'affaire en eſt faite ; ils ont ſaiſi les revenus de la Couronne ; toutes les richeſſes de l'Etat ſont entre leurs mains.

Plus de retour ; pas même d'eſpérance que nos Rois ſoient jamais informés du déſordre.

Les Traitans ſe ſont emparés des prémieres avenuës du Cabinet. Tous ceux qui environent le Souverain, ceux

qui parlent directement au Prince, ſont à leurs gages.

La plûpart des hommes en place ont un intérêt perſonel de ſoûtenir les Fermiers.

Nos Miniſtres ſont déroutés ; ils ont perdu la clef des revenus de la Monarchie ; il faudroit boulverſer l'Etat pour retrouver le fil de l'ancien Gouvernement.

Depuis le contrat, nos Finances ont pris un autre cours ; la perception des taxes, une autre route. Toutes les branches particulières de l'adminiſtration s'en ſont reſſenties, dans la proportion de l'alteration ſurvenuë dans leur principe.

Le génie de la Nation, qui ſuit toûjours la révolution des finances, a changé; notre population s'eſt moulée ſur ce nouveau ſyſtème ; les principes de notre Commerce ne ſont plus les mêmes ; ceux de notre induſtrie ſont

différens ; nos troubles ont d'autres raiſons ; nos guerres d'autres cauſe, &c.

En un mot, cette révolution générale en a cauſé une univerſelle dans toutes les parties de notre corps politique.

Dans le déſordre préſent des choſes, il reſte un moyen, je ne dis point pour corriger le mal, mais ſeulement pour l'empêcher d'augmenter ; je veux dire, de diminuër le nombre d'employés nationnaux.

Il plaît à Mrs. les Fermiers Généraux de n'entendre, par le mot d'employez, que ceux qui retirent le ſalaire de la Compagnie, qui ſont de vingt à vingt deux mille ; & lorſqu'ils ont prouvé par leur livres, que les Fermes n'employent que ce nombre de ſujets, ils ſe croyent en droit de refuter tous les mémoires qui paroiſſent.

Mais il eſt de fait, que quoi que les Fermes n'ayent que vingt mille gagiſtes, elles ont près de deux cent mille employés, à étendre ce mot à tout ce qui a un raport direct ou indirect avec elles.

Pour citer un exemple : Tous les Buraliſtes de Tabac ne ſont point compris dans le nombre d'employés à ſalaire ; cependant, il n'eſt pas moins vrai que cette claſſe en forme une conſidérable. Chacun de ces Buraux, dont le nombre, qui s'accroît tous les jours dans toutes les Villes du Royaume, eſt au-delà de la proportion relative des profeſſions utiles, forme ſeul une famille d'employés; de façon que, dans une Ville où il ya cent Buraux, il y a ordinairement mille perſonnes employées à vendre du Tabac.

Chaque place, chaque quartier, chaque ruë, chaque carfour a le ſien.

On trouve toûjours deux ou trois personnes dans chacun de ces Bureaux, qui, les bras croisés, attendent qu'on vienne acheter une once de Tabac.

Par l'oisiveté qui regne dans ces Bureaux, qu'un chacun à sous ses yeux dans sa Ville, multipliés par le nombre immense de ceux qui sont établis dans tout le Royaume, on peut juger, d'un premier coup d'œil, combien la somme des autres travaux nécessaires de la République, doit être diminuée.

Comme c'est le public, & non la Compagnie qui fait les frais de cet établissement, les Fermes voyent accroitre leur nombre avec plaisir; quand ce ne seroit que pour se rendre plus considerables dans le Royaume par un plus grand nombre de sujets qui leur sont attachez.

Mais la raison essentielle, est le pro-

fit

fit exorbitant des Buraliſtes. Il ſuffit qu'une famille vende deux livres de tabac par jour, pour avoir dequoi ſubſiſter à ſon aiſe. Un Laboureur qui travaille la terre d'un ſoleil à l'autre, ne gagne pas le tiers de ce que le Buraliſte, autour d'une table, fait dans une heure, en vendant du tabac.

Le nombre d'employés aggregés; les aſpirans; ceux qui obtiennent des ſurvivances; ceux qu'on révoque continuellement; enfin tous les commis particuliers des Fermiers, leurs Intendans, leurs valets de chambre, leurs laquais, leurs coureurs, leur poſtillons; leurs cochers: leurs palfreniers: tous ces gens-là n'ont point de paye de la compagnie; cependant on peut les mettre au rang des employés, parce qu'ils vivent ſur les Fermes.

La premiére réforme des Fermes,

puiſqu'il n'eſt peut-être plus poſſible de les ſupprimer, doit donc porter, comme on vient de le dire, ſur les employés.

Cette affaire eſt directement du reſſort de l'adminiſtration, parce qu'elle regarde la ſomme générale du travail de la République, d'où dépend toujours la puiſſance de l'Etat.

Qu'une Monarchie régiſſe elle-même ſes revenus, ou les mette en ferme, la choſe, par elle-même, peut devenir indifférente; mais, le plus ou le moins de ſujets employés à cette Régie, eſt toujours un affaire d'Etat.

Tout dépend de la combinaiſon du nombre d'hommes employés dans les Fermes, ou Régie des revenus.

Il ſeroit d'abord indiſpenſablement néceſſaire d'éteindre une infinité de bureaux de Doüane, qui ſont repetés dans les différentes Provinces; établiſſemens que la crainte ſeule des fraudes à formé.

On croit toûjours donner une raiſon ſans réplique, lorſque l'on dit que la Compagnie entend trop bien ſes intérêts pour augmenter, ſans néceſſité, ſes frais de Régie; & on ſuppoſe toûjours ces bureaux néceſſaires dèslors qu'elle les a établis.

Ce n'eſt point connoître l'eſprit de ce corps, que de raiſonner ainſi. Ces établiſſemens ne coûtent rien à la Compagnie; car c'eſt ſur le tableau des dépenſes générales, qu'eſt établi le prix du vaut. Ce ne ſont point les Fermiess qui payent ces bureaux de précaution; c'eſt l'Etat.

La conſommation annuelle du tabac, dans chaque Ville du Royaume, indique diſtinctement les bureaux qu'il conviendroit d'y laiſſer établis.

Si on compare le tems de l'oiſiveté de nos buraliſtes, avec celui de leur travail, on trouvera, qu'a-

vec les deux tiers de moins de ce que nous en avons, il en resteroit suffisamment pour fournir à la consommation de cette denrée.

Mais le coup d'Etat le mieux frappé, & qui pourroit seul balancer le dommage que le systême des Fermes cause à la Monarchie, seroit celui qui ordonneroit que tous ses Officiers subalternes, notamment tous les gardes des Doüanes & de tabac, fussent pris chez l'Etranger.

Ce changement seroit d'autant plus facile à faire, que nous sommes environnés d'Etats surchargés de peuples, qui ne demanderoient pas mieux que de devenir des employés.

La Suisse, par exemple, traiteroit volontiers avec la Compagnie, pour quinze mille hommes. Cette Nation est accoûtumée depuis long-tems à se vendre en détail à ceux qui veulent traiter avec elle pour de l'argent.

Je ne crois point qu'on objecte contre ce ſyſtème, qu'il ſeroit dangereux d'accorder un corps de quinze mille Etrangers à la Compagnie. Les deſſeins de Maltotiers ſont trop connus, pour que le Gouvernement en puiſſe jamais prendre ombrage. Ils n'en veulent qu'aux richeſſes : d'ailleurs la France a toûjours deux-cens-mille hommes, même en tems de paix ; elle n'auroit donc rien à craindre des entrepriſes des Fermiers.

Il eſt ſuperflu d'expoſer ici aux yeux du Lecteur les avantages que ce changement dans les employés des Fermes, apporteroit à la Monarchie.

1. Quinze, où vingt mille ſujets, n'ayant plus d'eſpérance de devenir des employés, s'adonneroient aux profeſſions de premier beſoin.

2. L'Agriculture aquerroit inſen-

ſiblement de nouveaux Laboureurs.

3. L'équilibre ſe remettroit dans les claſſes des profeſſions méchaniques.

4. La paye qu'on donneroit à ces nouveaux employés étrangers, ne ſortiroit point de l'Etat ; leur ſubſiſtance l'y retiendroit.

5. Les Arts, l'Induſtrie, le Commerce, par l'augmentation de nouveaux bras, verroient croître leurs forces reſpectives.

6. L'Etat gagneroit tous les ans les valeurs auxquelles l'Induſtrie de ces nouveaux Artiſans, ou Ménagers, donneroit naiſſance.

Porter une partie de nos Artiſans à devenir Ménagers.

C'eſt de l'équilibre des Arts & Profeſſions que dépend la puiſſance de l'Etat.

Il y a une correſpondance dans toutes les claſſes, d'où dépend la force du corps politique. Si quelqu'une de ces claſſes s'augmente au delà de ſa proportion naturelle, cela ne peut être qu'aux dépens de quelque autre, qui dèslors, perdant ſa vigueur, diminuë dans la même proportion la puiſſance de l'Etat.

La claſſe des Artiſans, celle de ceux qui s'adonnent aux profeſſions de ſeconde néceſſité, excèdent de beaucoup celle de ceux de la profeſſion de premier beſoin. Je l'ai déja dit: nos Villes ſont remplies d'ouvriers, tandis que nos champs n'ont pas aſſez de Ménagers.

Il ſemble que l'équilibre eſt établi, dèslors que tous les ſujets travaillent dans un état. Cependant, il eſt de fait qu'il n'exiſte point chez nous. Le travail de nos Artiſans eſt moins rélatif à notre Agriculture, qu'à celle des autres Nations.

La plus grande partie des prémieres matières que nous employons dans nos manufactures, ne sont point de notre crû ; elles nous viennent de l'Etranger. C'est à une combinaison, aussi mal entenduë dans le principe de ses Arts, que bien dirigée dans l'exécution de leur établissement, que la France doit le désordre de son Agriculture.

L'avantage de la main d'œuvre, que nous payent les autres Nations, ne nous indemnise pas assez de la diminution des productions de la terre. Il ne falloit point s'écarter de ce principe : que les manufactures ne rendent un peuple véritablement riche, que lorsqu'elles sont fondées sur ses productions naturelles. Regle générale : l'Industrie devient elle-même préjudiciable à un Etat, lorsque son édifice a un autre fondement que celui de son Agriculture.

Après avoir marché bien avant dans la carriere des Arts, il nous reste à présent un pas à faire en arriére, c'est-à-dire, d'inviter une partie de nos Artisans à redevenir une autrefois ménagers. Je ne m'étendrai point sur les moyens; les mêmes qui ont servi à leur faire abandonner les champs, peuvent être employés pour les y ramener.

Décharger nos Intendans de l'inspection de l'Agriculture.

La culture des terres devant être l'unique objet de ceux que le Gouvernement politique charge dans chaque Province de cette partie, il est absolument nécessaire que ceux à qui elle est confiée, ne soient point distraits par d'autres affaires. La vie de plusieurs hommes d'Etat, continuellement occupés, dans cha-

que département, de l'Agriculture, suffiroit à peine pour la porter au dégré de perfection dont elle peut être susceptible ; comment nos Intendans de Province, qui n'en font que l'accessoire de leur administration, pourroient-ils l'élever à ce point de perfection ? Ces hommes sont trop occupés d'autres choses, pour donner une attention serieuse à celle-ci. Une relation continuelle avec la Cour ; des dépeches qui se succedent toûjours les unes aux autres ; une correspondance avec le Ministère, chargée de détails ; la police domestique ; la vigilance à faire observer les anciennes Ordonnances ; l'attention à en établir de nouvelles ; un courant d'affaires subaltèrnes ; la distraction continuelle qu'occasione une foule de minucies nécessairement attachées aux soins d'une Province, &c. Tout cela détourne

trop nos Intendans de ce premier objet principal.

J'ai proposé des Directeurs-Généraux d'Agriculture dans chaque Département, uniquement occupés à faire produire aux terres des nouvelles valeurs, subordonés à un Conseil-Général économique, qui n'eût lui-même d'autre affaire que de fournir des moyens à ces Directeurs de faire fleurir l'Agriculture dans chaque District.

Ce moyen seroit peut être l'unique pour faire fleurir la culture des terres dans toute l'étenduë du Royaume, &c.

Forcer les Pauvres à s'adonner à l'Agriculture.

Divers projets, depuis un siécle, ont paru pour purger l'Etat de la vermine des Mandians, qui le ronge;

mais il n'eſt point ſurprenant qu'on n'en ſoit pas venu à bout, puiſque tous ces mémoires n'ont jamais remonté à la ſource du mal.

Toute la police de cette partie de notre adminiſtration, s'eſt reduite, juſques à préſent, à donner des ordres aux Magiſtrats particuliers de faire ſortir les Pauvres de leurs Villes ou Départemens; c'eſt-à-dire que par là, chaque Diſtrict tache de ſe décharger ſur un autre, de l'inconvenient d'avoir des Pauvres.

Il ne paroît point que le projet de faire finir la claſſe des Pauvres ait jamais été formé; mais de les faire ſubſiſter par tout ailleurs que là où ils ſont.

La loi exercée contre eux à toute rigueur, ſe reduit à former un ſyſtéme de circulation continuelle de Mandians dans la Monarchie.

Ceux qu'on chaſſe de Paris vont

à

à Orléans ; ceux qu'on bannit d'Orléans viennent à Paris ; ainſi des autres Villes, &c.

Au lieu que nos pauvres étoient autrefois ſédentaires, ils ſont aujourd'hui ambulants : voilà tout l'effet du Réglement. On croit s'en être débarraſſé, parce qu'on ne les a pas toûjours devant les yeux ; mais il ſuffit qu'ils exiſtent dans l'Etat, pour étre à charge à la République; car, que ces pauvres ſoient dans une partie du Royaume, ou dans une autre, le poid de leur ſubſiſtance tombe directement ſur les autres claſſes ; & c'eſt ſur le travail de celles-ci, qu'eſt priſe leur nourriture, & l'augmentation des taxes qu'elles payent pour eux.

Le ſyſtème établi de retenir les mendians dans des Maiſon de force, pour les employer au travail de quelques Manufactures, ſouvent inutiles,

ou toûjours, peu néceſſaires à la ſociété, ne remplit point le vuide qu'ils cauſent à l'Agriculture.; les lacunes reſtent toûjours. Tous ces pauvres, dont nos Villes & nos Hôpitaux ſont remplis, tirent leur origine des ménagers de la campagne, où ils manquent aujourd'hui. Ils ſeront toûjours à charge à l'Etat, lorſqu'on ne les rendra point au travail des champs.

Il s'agit bien moins de tirer parti du travail des pauvres, que de les faire ceſſer d'être pauvtes.

Un coup d'Etat bien frapé, ſeroit celui qui ordonneroit à tous nos Intendans, Commandans de Places, Gouverneurs de Provinces, de faire faire main-baſſe ſur tous les vagabonds, gueux, mendians, boëmiens, gens ſans aveu, diſeurs de bonne avanture, &c. de leur département, ſans exception quelquonque; de les

faire traduire dans les prisons, chacuns rélativement à leurs Provinces, où il en seroit fait un dénombrement général, à la réserve des vieillards, des estropiés, ou de ceux qui auroient des incommodités réélles, pour étre envoyés par colonies dans les Provinces où notre Agriculture a besoin de bras.

Mais ce moyen seroit aussi inutile que les autres qu'on a employés jusques-ici à l'égard des pauvres, sans une suite de Réglemens rélatifs à cette nouvelle population des campagnes. Les mendians, accoûtumés à une vie oisive, ne manqueroient pas de secoüer bien-tôt le joug de ce nouveau travail.

1. Il seroit assigné par chaque Communauté où on feroit passer des Colonies de pauvres, une Maison, ou des Maisons proportionnées pour les loger, où ils seroient enfermés le soir après leur travail.

2. Chaque Communauté répondroit du nombre des pauvres qui lui auroient été confiés.

3. Il ſeroit nommé des Commiſſaires de la Cour pour en aller prendre la liſte tous les ans.

4. Chaque Communauté ſeroit taxée à une amande de cinquante livres envers le Roi, pour chaque mendiant qu'elle auroit laiſſé échaper.

5. Ces pauvres ſeroient employés notamment au défrichement des nouvelles terres.

6. La nourriture & les vétemens ſeroient fournis à chaque pauvre par le Ménager ou Colon qui l'employeroit.

7. Le nombre des pauvres que chacun pourroit employer; ſoit à la culture de ſes champs, ou à en défricher de nouveaux, ſeroit déterminé par chaque Communauté.

8. N'y ayant plus, ou preſque

plus de pauvres, il feroit pris un état de toutes les Fondations pour leur entrétien, dont il feroit fait une caiffe ou recette générale, & les fonds en feroient employés aux dépenfes néceffaires pour cet établiffement.

9. Afin d'encourager les ménagers à fe prêter à ce nouveau fyftème d'accroiffement de travail, il feroit payé une gratification de vingt livres à celui qui dreffèroit un pauvre au labourage, & au refte des travaux qui regardent la culture de terres.

10. Au bout de fix ans de travail, chaque pauvre feroit libre de quitter le ménager qu'il auroit fervi, & de vendre fon induftrie à quelqu'autre Colon.

On pourroit dans la fuite multiplier ces Réglemens, dans la proportion que la pratique démontreroit leur infuffifance pour former de ces pauvres une nouvelle branche de laboureurs.

Former de nouveaux chemins, & augmenter les canaux de communication.

C'eſt de cette partie de l'adminiſtration, plus que de toute autre, que dépend les progrès de notre Agriculture générale.

A quoi pourront jamais ſervir les Réglemens les mieux dirigés chez nous, ſur la culture des terres, lorſque la communication entre les Provinces abondantes & les ſtériles, ſera coupée par le mauvais état de nos chemins, & le défaut du nombre des canaux particuliers.

Je veux qu'on reconnoiſſe aujourd'hui l'abus des Ordonnances qui défendent l'exportation des denrées d'une Province à une autre; je ſupoſe, que le Miniſtére voyant plus clair dans cette partie du Gouvernement, leve toutes ces prohibitions

qui mettent des obſtacles à notre Puiſſance politique, il reſtera toûjours l'obſtacle de la nature.

La ſource de l'augmentation des denrées eſt dans leur circulation, parce que c'eſt de celle-ci que dépend leur conſommation.

Telle Province qui ne conſomme qu'une portion médiocre de certaines denrées, en conſommeroit d'avantage, ſi celles des autres Provinces pouvoient arriver juſques à elle.

Tout ce qui empéche la communication forme donc le plus grand obſtacle aux progrès de l'Agriculture.

Ce n'eſt point de la largeur & de la beauté de nos grands chemins, qui traverſent la France d'un bout à l'autre, que dépend la puiſſance de la Monarchie. On ne ſçauroit, il eſt vrai, diſconvénir de leur utilité; mais, il eſt certain que

les ſommes immenſes qui ont été employées à leur conſtruction , pouvoient être combinées à un plus grand avantage pour l'Etat.

Pour tirer , du projet général des chemins , toute l'utilité dont il étoit ſuſceptible , il falloit commencer d'abord par donner une communication aiſée à toutes les parties de la Monarchie , par un nombre convenable de chemins proportionnés à la nature des denrées , & à la quantité que chaque diſtrict en pouvoit produire ; le tout combiné ſur la ſubſiſtance générale , & l'étenduë de notre commerce intérieur & extérieur.

N'eſt-ce point une choſe qui choque l'eſprit d'ordre , de calcul, & d'économie , de voir que la plûpart de nos Provinces les plus abondantes ne peuvent faire parvenir leurs denrées juſques à nos chemins-royaux ,

que par des petits ſentiers où un mulet,ou un cheval peuvent à peine paſſer, & que la moindre inondation , ou autres accidens rendent toûjours impraticables.

On dit que ces grands chemins ſont commodes : cela eſt vrai ; mais, il faut parvénir juſques à eux ; & c'eſt en quoi la plûpart des cantons trouvent des grandes difficultés pour le tranſport des denrées ; ce qui fera toûjours qu'on ne les cultivera pas au-délà de la ſubſiſtance locale.

Nos chemins-royaux ne forment qu'une ligne. Les terres ſeules qui en ſont à une certaine diſtance, profitent de leur commodité. Toutes les autres ne s'en reſſentent point.

Ces dépenſes énormes ſont à pure perte pour l'Etat, parceque des millions d'arpens de terre demeurent en friche comme avant leur conſtruction. L'emploi des ſommes

pour leur entrétien, eſt onereux, parce qu'il accable d'abord les Provinces, ſans les indemniſer dans la ſuite du dommage que cauſe l'Impôt.

On peut dire le même de nos canaux de navigation. Pluſieurs millions ont été employés pour former celui du Languedoc. Il établit, dit-on, la communication entre les deux Mers. Le capital de cette ſomme eût été bien plus utile à l'Etat, ſi elle avoit été employée à un grand nombre de petits canaux, pour lier la communication dans l'intérieur du Royaume. Notre Agriculture en ſeroit devenuë floriſſante, dans la proportion que ces canaux euſſent facilité le tranſports des denrées.

Au lieu donc de fixer toute ſon attention ſur les chemins-royaux, notre adminiſtration devroit porter ſes regards ſur les chemins détournés, deſignés communément par le nom de

chemins de traverſe, qui, dans pluſieurs endroits du Royaume, commencent à n'étre plus praticables ; de même que ſur le rétabliſſement des petits canaux négligés, & ſur l'établiſſement de ceux qui peuvent étre pratiqués, &c.

Diminuer le luxe des Domeſtiques.

Ceux qui veulent qu'un grand luxe ſoit avantageux, s'appuyent ſur la circulation qu'il procure aux Etats. Ces politiques n'ont des yeux que pour les fixer ſur les canaux particuliers qu'il ouvre aux richeſſes. Aucuns, ou du moins fort peu juſques ici, ont calculé le dommage qu'il cauſe au Gouvernement politique & civil, par la diminution des premiéres matiéres.

C'eſt le luxe qui forme chez nous cette claſſe inombrable de Domeſ-

tiques de tout genre ; c'eſt-à-dire, cette foule d'hommes inutiles à la Replublique, dont la proportion ſurpaſſe de beaucoup celles qui fourniſſent à l'Etat la prémiere ſubſiſtance.

La plûpart des Combinateurs de la puiſſance de la Monarchie donnent dans le faux, reſpectivement au luxe, faute d'établir des premiers principes.

Le ſyſtéme de la création des matiéres, au plus grand avantage de la Republique, doit étre la premiere pierre fondamentale du Gouvernement politique. Tout ce qui tend à diminuër cette création, n'eſt jamais compenſé par la circulation ; le vuide reſte toûjours.

Si on ſupoſe que nous avons dans toute l'étenduë de la France, y compriſes ſes conquêtes, cinquante mille Domeſtiques de pur luxe, car je ne parle point de ceux d'une abſoluë néceſſité ;

néceſſité ; il eſt certain qu'un pareil nombre de Citoyens inutiles cauſe une diminution de plus de vingt millions tous les ans dans les productions de la terre ; je dis diminution, car la branche de tous nos Laquais vient des Laboureurs. Ce ſont des anciens Ménagers, à qui le luxe des villes a fait abandonner la campagne. Je demande ſi la circulation des richeſſes que cette nouvelle claſſe procure à l'Etat, reſpectivement à cette partie du luxe, équivaut au dommage qu'elle lui cauſe, en l'appauvriſſant continuellement d'une pareille ſomme ?

Leur ſubſiſtance étant priſe d'ailleurs ſur l'induſtrie de leurs Compatriotes qui ont reſté à la campagne, elle les oblige à redoubler pour eux leur travail, à pure perte pour l'Etat ; car toute ſubſiſtance accordée à une claſſe d'hommes

inutiles à la Republique, eſt nulle par elle-même, & doit être conſiderée en bonne politique, comme non avenuë.

Ce n'eſt pas tout, les taxes qui ſervent à faire exiſter l'Etat étant priſes, (tout bien conſideré,) uniquement ſur les productions de la terre, ſont augmentées par-là ſur les Ménagers, dont le poids augmente dans la proportion que leur nombre diminuë.

On calcule, on cherche continuellement la cauſe de la miſére de nos Colons. On eſt ſurpris qu'avec un Continent ſi grand, nos productions ſoient en ſi petit nombre; mais ne voit-on pas qu'il s'eſt gliſſé un vice dans notre Gouvernement économique; que le luxe qui a croiſé les bras à une infinité de Citoyens, fait qu'une partie des ſujets eſt à charge à l'autre?

En un mot, tant qu'on ne remediera point à ce désordre, c'est-à-dire, tant que la classe de ceux qui doivent subsister sera plus considérable que celle qui doit faire subsister ; que le poids des charges tombera en entier sur celle-ci ; que le luxe des Villes dépeuplera nos Campagnes de Laboureurs ; qu'un seul homme pourra en rendre cinquante autres inutiles à l'Etat, notre Agriculture sera toûjours dans un état languissant.

Le remede naturel seroit d'abord celui d'imposer une taxe sur les Maîtres, dans la proportion du nombre de leurs Domestiques de luxe ; mais cela ne remedieroit point au mal ; la plûpart payeroient la taxe, qu'ils diminueroient ensuite sur les gages des Domestiques : cela formeroit tout au plus une ressource de finances, & non de productions.

Le plus sûr seroit, de fixer à chaque condition le nombre de Domestiques; c'est-à-dire, à chaque Classe.

Dans plusieurs Etats de l'Europe, les particuliers ne peuvent pas mettre un habit d'une certaine couleur; dans d'autres, il leur étoit deffendu anciennement d'avoir plus de deux ou trois plats à sa table; & quel inconvénient y auroit-il qu'on déterminât en France le nombre de domestiques que chaque particulier doit avoir?

Cette Pragmatique est déja établie dans nos Armées; pourquoi ne pas l'étendre à l'Etat politique? &c.

Mais tous ces Réglemens particuliers seront néanmoins sans effet, s'ils ne sont eux-mêmes précedés de la reforme d'un vice qui, plus que tous les autres, diminuë la culture de nos terres.

Je veux parler de l'intérêt de l'argent, plus haut chez nous, que parmi la plûpart des Nations de l'Europe.

Qu'on établiſſe tant qu'on voudra en France des ſyſtèmes économiques; que notre adminiſtration veille continuellement ſur l'Agriculture; que le miniſtére en faſſe l'objet unique de ſon attention; nos terres produiront toûjours une fois moins qu'en Hollande, & en Angleterre, parce que l'intérêt de notre argent eſt une fois plus haut.

Dabord; voici une régle générale infaillible; plus le capital de la ſomme générale eſt gêné, moins il ſe répand dans les différentes branches de la population; & par conſéquent, moins elle influë ſur la culture des terres.

Si la France étoit un Royaume iſolé, c'eſt-à-dire, ſans aucun ra-

port avec les autres ; à quel prix que fût l'intérêt de ſon argent, cela ſeroit indifférent par lui-même ; mais dans l'état rélatif où ſe trouvent les Gouvernemens, c'eſt ce bas prix qui donne la ſupériorité aux Etats les uns ſur les autres, parce qu'il rend les terres plus abondantes.

Par exemple, en ſupoſant d'ailleurs toutes choſes égales entre la France & l'Angleterre, un Particulier qui dans la Grande-Bretagne emprunte de l'argent pour faire valoir ſes terres, a un avantage ſur le ménager françois de trois pour cent, dans les moyens de le mettre en valeur.

On ſent que l'effet de ce bénéfice peut s'étendre à l'infini ; auſſi c'eſt lui qui porte la vie dans toutes les parties de l'Etat politique en Hollande & en Angleterre, & leur acquiert la ſupériorité ſur nous.

Toute terre, dit un Auteur économi-
» que,* eſt propre à quelque eſpéce de
» production ; mais ſi la vente de ces
» productions ne raporte pas autant
» que l'intérêt de l'argent employé à
» la culture, cette culture eſt négli-
» gée ou abandonnée.. D'où il réſulte,
» que plus l'intérêt de l'argent eſt bas
» dans un pays, plus les terres y ſont
» réputées fertiles.

Je ne m'étendrai point ſur cette matiére, qui a déjà été maniée par une infinité d'habiles Ecrivains.

Cette réduction, qui eſt abſolument néceſſaire pour faire fleurir notre Agriculture, ne peut-être l'ouvrage que du Gouvernement. Les fonds d'amortiſſemens doivent commencer l'opération ; & une Loi qui fixe l'intérêt au même prix que la Hollande & l'Angleterre, doit la finir.

Mais, dira-t'on, la choſe eſt-elle

* L'Auteur des Elemens du Commerce.

poſſible en France ? Elle l'a bien été en Angleterre, où l'intérêt,qui étoit à dix pour cent, a été réduit inſenſiblement à trois. Ce n'eſt point l'effet de ſa conſtitution qui a operé cette diminution ; c'eſt celui de ſes bonnes maximes d'Etat , & d'une connoiſſance exacte de ſes véritables intérêts. Mais enfin , demandera quelque politique ; prétend-on , par une combinaiſon qui lie toutes les parties de notre Agriculture , porter toutes les terres du continent à leur plus haute valeur , & par-là, donner toute la force politique poſſible à la Monarchie ?

Non , il ne s'agit point ici d'un tel projet , qui ſeroit trop vaſte pour ne pas rencontrer des obſtacles , peut-étre inſurmontables , dans pluſieurs points de l'exécution ; mais ſeulement de mettre notre Agriculture au niveau de celle des Etats de l'Europe , qui ,

par elle, augmentent tous les jours leur Puiſſance.

Augmenter la claſſe de nos Laboureurs, dans la proportion rélative de celle de ces Gouvernemens; oppoſer maximes à maximes dans le ſyſtème économique; avoir le même point de vûë dans la culture des terres; diriger toutes les branches de l'Agriculture ſur les mêmes principes politiques; former la même police de grains; établir le même ſyſtème de direction; mettre en uſage les mêmes Réglemens; pratiquer les mêmes voyes; ſe ſervir des mêmes moyens, &c. en un mot, à leur exemple, faire de la culture des terres, la premiére affaire d'Etat.

Mais, ajoûtera-t'on, pour imiter ces Nations, il faut avoir les mêmes reſſources; & où trouver des fonds pour ſubvénir aux récompenſes ou gratifications établies dans ces Etats?

Langage ordinaire de nos Miniſtres ; pierre d'achopément en France de tous nos projets de réforme, & qui rendra éternellement inutile les meilleurs ſyſtèmes d'amélioration.

La réforme de ſoixante mille hommes de Troupes réglées, pour ſubſtituer à leur place une Milice ſédentaire ſans paye, formeroit pour l'Etat une reſſource conſidérable ; mais, ſans ce moyen, la réforme d'une infinité de dépenſes extraordinaires, ſuffiroit ſeule pour porter l'ameliorationde nos terres au même dégré de celles de nos voiſins.

Le moment eſt peut-étre plus déciſif qu'on ne penſe. Il y a longtems que l'Angleterre, en nous invitant à partager avec elle ſes productions de prémier beſoin, mine notre Puiſſance politique.

Le vuide que ſon ſyſtème d'Agriculture a aporté dans le nôtre, lui a déjà ouvert une porte de la

Monarchie. Elle nourrit continuellement une partie des Habitans de la France. Dans nos années de disette, il ne tient qu'à elle de l'affamer notre Nation, soit en lui réfusant directement sa subsistance, ou en empêchant, par le moyen de sa formidable Marine, les autres Etats de la lui fournir.

Il y a chez nous une espéce d'assoupissement, dans la partie politique qui regarde ce Gouvernement; un enchantement qui nous tient comme immobiles à la vûë des progrès rapides de cette Monarchie. Nos Bisayeuls l'ont vûë sortir du néant; nos Peres l'ont vûë former; & nous sommes témoins nous-mêmes des moyens qu'elle employe pour éléver sa Puissance formidable, sans que nous soyons encore sortis de cette léthargie.

Ce qui en a jusques ici le plus imposé à notre Ministére, est le leurre

que cette Cour ſait adroitement faire valoir auprès de la nôtre ; c'eſt-à-dire, que l'Angleterre ne prétend point étendre ſes conquêtes ; que contente de ſon ancien Domaine, elle borne toute ſon ambition à ſa ſeule poſſeſſion ; politique déja employée par les Romains, pour ſe rendre maîtres de l'Univers. Juſques à préſent l'eſprit de domination n'a fait la découverte d'aucun meilleur moyen pour ſubjuguer une Nation, que de lui donner de la confiance ; & le moyen qu'on puiſſe envahir un Etat, lorſqu'on lui laiſſe entrevoir qu'on a de l'ambition ?

L'Angleterre entend trop bien ſes intérêts perſonels, pour étendre aujourd'hui ſes conquêtes. Sa conſtitution, d'où dépend ſa force, ſeroit d'abord alterée ſi elle ajoûtoit des nouveaux continens à ſon ancien Domaine.

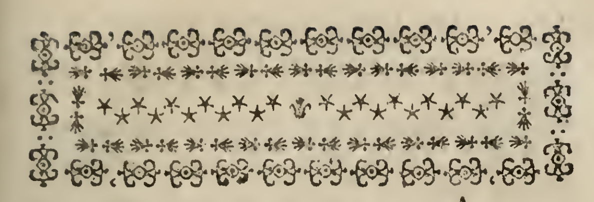
Le période qui doit fournir les moyens à cette Monarchie de fraper des grands coups, n'eſt pas encore arrivé; cependant elle prépare, elle combine dans le ſilence toutes les reſſources qui doivent l'élever à la ſuprême grandeur. Elle ramaſſe, elle réunit, &, pour m'exprimer ainſi, elle joint enſemble tous les matériaux de ſa force. Si l'on n'oppoſe de bonne heure une digue au torrent de ſa formidable puiſance, elle inondera tout d'un coup notre Monde politique.

Le ſyſtème de l'équilibre de l'Europe, eſt un ſecond leurre avec lequel elle en impoſe à la France, comme à une infinité d'autres Etats, qui, comme elle, ſe trouvent inſenſiblement amenés à ſes fins.

En vérité, il faut vouloir non-ſeulement s'étourdir ſur la politique, mais même méconnoître les hommes, pour croire que les Anglois ne font tant de bruit dans le monde que pour la tran-

quillité de l'Europe ; que, dans les Guerres de celle-ci, ils s'oublient toûjours ; qu'ils ne versent leur sang que pour épargner celui des autres ; qu'ils ne prenent le parti du foible, que pour faire la balance avec le plus fort; qu'ils sacrifient continuellement leurs intérêts particuliers à la cause générale ; qu'ils ne voyent rien au-délà de cet équilibre, &c. En un mot, que leur ambition est différente de celle de tous les autres hommes du monde, qui raportent tout à eux.

Mais nous ne reviendrons point de notre erreur. L'enchantement est formé. L'expérience même sera insuffisante, pour nous faire ouvrir les yeux sur la soif insatiable qu'à cette Nation de s'agrandir. Les Traités de la derniére Paix mettoient son ambition en défaut, à notre égard; ils lui fermoient la porte à tout prétexte de rupture en Europe: la voilà qu'elle vient d'allumer le flambeau de la Guerre dans l'Amérique.



LES INTÉRÊTS DE LA *FRANCE*, MAL ENTENDUS, DANS LA BRANCHE DE LA POPULATION.

IL n'y a point de maxime plus généralement reçûë dans la politique, qu'une grande Population peut ſeule former un grand Etat ; & il n'y en a en même-tems aucune dont

on entende moins l'eſprit de progreſſion.

Cela vient du peu de connoiſſance que la Légiſlation a des cauſes morales qui influent ſur le nombre des hommes ; ce qui fait que ceux qui gouvernent les Monarchies, ſe bornent ordinairement à des ſimples Réglemens politiques généraux, preſque toûjours peu favorables à ce grand objet.

La population tient trop aux cauſes ſecondes, pour que le ſyſtème civil doive ſe répoſer, là-deſſus, ſur des maximes fondamentales invariables.

L'humeur, le génie, les préjugés, l'eſprit de ſociété, la délicateſſe, l'amour des aiſes & des commodités de la vie, l'eſprit philoſophique, la ſenſualité, la débauche, & enfin les paſſions des hommes, qui varient ſans ceſſe, parce que

les choſes ſur leſqu'elles elles ſont appuyées changent toûjours, mettent continuellement des gradations dans la population.

Tout eſt perdu, lorſque la Légiſlation établit là-deſſus des principes généraux. La meilleure Loi de population, eſt de n'en avoir aucune de fixe; comme tout y eſt momentané, il faut que les Réglemens ſoient de même.

Les reſſorts de la propagation, chez les hommes, ſe détraquent ſi on n'a un ſoin continuel de les remonter. C'eſt ici l'ouvrage du Légiſlateur, comme de toutes les autres choſes de la République; des moyens qu'il employe, dépend toûjours la grandeur & la puiſſance de l'Etat.

Ce ne ſont point des Loix politiques qui nous manquent, ce ſont des Loix morales.

Les Romains étoient admirables.

On trouve dans leur ſyſtème de Gouvernement un eſprit de prévoyance qui comprend tout. Chez eux on eſt toûjours amené aux grandes choſes par les plus petites ; c'eſt que leur Légiſlateur connoiſſoit la correſpondance que les moindres vices ont avec les plus grandes vertus.

Qui le diroit ? l'établiſſement des Cenſeurs fut ce qui ſoûtint le plus long-tems la République.

L'inſpection de ces Magiſtrats étoit pourtant plus tournée ſur la conduite particuliére de chaque famille, que ſur celle de l'Etat en général : & voilà préciſément ce qui empêcha ce Gouvernement de ſuccomber à tant de cauſes politiques qui devoient d'ailleurs le faire périr. Les Cenſeurs, en corrigeant les vices des ſens dans les particuliers, empêchoient la corruption générale.

De cette vigilance continuelle,

émanoient les bonnes mœurs; or, c'eſt toûjours du degré de pureté de celles-ci, que dépend celui de la population, c'eſt-à-dire, la puiſſance d'un Etat. Preſque tous les Etats du monde ont péri, faute des petites attentions. Si on remonte au principe de ce qu'on appelle ordinairement choſes indifférentes, on trouvera qu'elles ſont ordinairement la ſource des plus grands déſordres.

Lorſque la politique s'écarte un inſtant des rapports analogues, tout eſt perdu.

» Il eſt fort indifférent en ſoi, » dit un grand politique, * que tous » les matins une belle-fille ſe leve » pour aller rendre tels ou tels de- » voirs à ſa belle-mere; mais, ſi » on fait attention que ces prati- » ques extérieures rappellent ſans » ceſſe à un ſentiment qu'il eſt

* Le Préſident de Monteſquieu.

» néceſſaire d'imprimer dans tous les
» cœurs, & qui va, de tous les cœurs,
» former l'eſprit qui gouverne l'Em-
» pire, l'on verra qu'il eſt néceſ-
» ſaire que telle ou telle action par-
» ticuliére ſe faſſe.

On peut dire le même à l'égard de la population. Il eſt fort indifférent en ſoi qu'un homme ait des maniéres libres & aiſées auprès des femmes, lorſqu'il remplit d'ailleurs ſes devoirs de Citoyen; mais ſi on fait attention que ce ſont celles-ci qui vont former l'eſprit de la Nation, & la décider plus ou moins à la galanterie, on verra qu'il eſt néceſſaire que la Légiſlation prévienne qu'une telle ou telle action particuliére ſe faſſe plus ou moins gaîement.

Il n'y a point de point fixe chez les hommes; ils dégénérent, ou deviennent meilleurs.

Chez eux, les actions de chaque jour fixent leurs humeurs, & décident totalement de leur génie; or, cette humeur & ce génie décident à leur tour de la puiſſance du Gouvernement politique, parce qu'elles influent néceſſairement ſur la population. Il eſt de fait, qu'un air plus gai & plus libre chez un Peuple, peut diminuer celle-ci, parce qu'il eſt la ſource d'une infinité de corruptions qui ne ſe trouvent point chez des Nations plus graves. C'eſt de ce défaut d'attention de notre Légiſlation, que s'eſt formé chez nous cet eſprit de galanterie, ſi contraire à la population, parce qu'il éteint preſque le flambeau de l'Hymen.

Régle générale : on ne ſçauroit remplir dans toute ſon étenduë le devoir de Mari, lorſqu'on jouë perpétuellement ailleurs le rôle d'Amant. Cela forme un conſtrate dans

l'état du Mariage. Cet esprit de coqueterie, chez nous, tient toûjours les Maris à une certaine distance de leurs femmes ; les vûës du Mariage ne sont que foiblement remplies.

Cependant l'Etat politique perd ce qu'une moindre galanterie nationale lui eût donné de Citoyens de plus.

C'est une Loi de la nature, que le partage de nos désirs est destructif de l'objet de nos désirs même.

Qu'on compare l'Etat de population de mille graves Allemans, qui ne connoissent d'autre Loi dans l'Hymen, que celle de l'Hymen même, avec un pareil nombre de nos galans François, & on sentira dans ce rapport, de quelle conséquence il est pour l'Etat politique qu'une Nation soit plus gaye qu'une autre.

On dira sans doute, que c'est ici une affaire de climat. Mais, en sup-

poſant que cela fût, la Légiſlation n'a-t'elle aucun moyen pour corriger ſa mauvaiſe influence ? Oüi, ſans doute, elle en doit avoir ; ſans quoi, une Nation manqueroit de reſſource pour ſe racheter des vices de ſa conſtitution, & par conſéquent périroit néceſſairement, indépendamment des meilleures Loix.

Les hommes viennent au monde ſans caractére ; c'eſt le Gouvernement politique où ils naiſſent, qui leur en donne un.

Tel Anglois qui ſe fait aujourd'hui un ſyſtème de ſa liberté, né ſous le Gouvernement Turc, s'en feroit un de ſa ſervitude.

Tout dépend du Légiſlateur. De cet eſprit de galanterie naît, chez nous, une certaine honte attachée à la condition de Mari, qui va juſques à faire rougir un homme d'être uni à une Epouſe.

Il n'appartient aujourd'hui en France qu'aux gens du menu-Peuple de se déclarer effrontément les Maris de leur femmes.

Parmi un certain monde, le préjugé contraire est établi. Qu'on me montre un homme assez hardi en France pour oser paroître en public avec sa femme ! Le plus brave, dans cette occasion, manque toûjours de courage.

Or, il est moralement impossible, que tant de froideur en public ne dégénere en indifference dans le particulier ; aussi, ne se marie t'on plus chez nous pour avoir une femme, mais pour vivre dans une espêce d'état continuel de separation avec elle. Il n'y a que quelques Bourgeois qui habitent avec les leurs ; & parmi les gens d'un certain monde, l'apartement de Monsieur n'est jamais celui de Madame.

La

La ſocieté n'eſt que pour les biens, l'union que pour la fortune. Bientôt on ne ſe mariera une fois, que pour ne ſe revoir plus. Déja tout eſt diſpoſé dans le mariage, en France, pour une moindre population. Il ne manque plus que d'inſérer dans le Contract l'article de la ſéparation des corps.

L'envie de paſſer pour le peuple le plus ſociable de l'Europe, manie à laquelle notre Gouvernement politique, au lieu de mettre des bornes, irrité au contraire continuellement lui-même, eſt la cauſe, & en même tems l'effet de ce deſordre.

Je ferai ici une remarque. Il n'y a point de terme dans notre langue dont on entende moins la vraïe ſignification, que celui de ſocieté.

Avec la moindre connoiſſance du cœur humain, je crois qu'on peut

hardiment définir la ſocieté, le dégré de corruption des mœurs chez un Peuple; parce que c'eſt toûjours de la facilité de ſe voir, que dépend l'irritation des déſirs.

Plus, dans une ſociéte, on augmente la communication des deux Sexes, & plus on augmente la folie de la Nation; & par conſéquent, plus on met de bornes à la population générale.

Une trop grande fréquentation en France, mettant continuellement les hommes & les femmes vis-à-vis de leurs paſſions, en augmente la force; ce qui fait que la population diminuë.

Ce grand penchant, chez nous, pour la ſociété, fait que la nature eſt continuellement en priſe avec elle-même. Elle ſe rencontre à chaque inſtant. Notre ſociété forme un ſpectacle continuel. La France eſt toû-

jours comme ſur un théâtre. La Nation, pour me ſervir de cette expreſſion ſinguliére, ne paſſe pas aſſez derrière les couliſſes.

C'eſt la ſocieté, chez nous, qui détruit la ſocieté.

La crainte de paſſer pour des barbares, fait que nous ſommes devenus le Peuple le plus barbare; car, je dis que les Nations qui contractent le plus de vices, ſont toûjours les moins civiliſées. Or, chez nous, fort peu de vertus morales, encore moins de civiles; en général, dans le commerce de la vie, plus de foi, plus d'honneur, plus de probité; la galanterie & l'intérêt des paſſions ont tout abſorbé.

De cette grande ſocieté, d'où ſuit toûjours le déſir de plaire, de ſe rendre agréable l'un à l'autre. naît ce penchant dans le ſexe, de ſacrifier tout au ſoin de conſerver ſa

beauté ; penchant deſtructif de la population.

Les femmes d'un certain état en France, trouvent qu'elles perdent trop à faire des enfans ; & à cauſe de cela même, la plûpart vivent célibataires, dans le ſein même du Mariage. Mais ſi l'envie de ſe voir perpétuer dans une branche de deſcendans, les porte à ſe conformer aux vûës de l'Hymen, la population, dans cette claſſe, n'en eſt pas plus avancée, parce que leur délicateſſe rend inutile leur propagation ; car, parmi les femmes du premier & ſecond rang en France, combien y en a-t'il qui nourriſſent leurs enfans ?

Elles ſe comptent aujourd'hui. Ce devoir indiſpenſable de mere, a ceſſé chez nous d'en étre un.

Or, ſi par l'expérience qui a été faite dans pluſieurs Etats de l'Eu-

rope, entre les enfans qui ſont allaités dans les Hôpitaux publics & ceux qu'on confie à la campagne à des Nourrices mercenaires, on trouve, des morts aux vivans, une différence très-déſavantageuſe pour la population, quelle immenſe difference ne doit-il pas y avoir dans celle des enfans que des Meres aiſées & commodes pourroient nourrir, & qui s'en déchargent ſur des Nourrices, en général toûjours indigentes?

On eſt étonné que la plûpart de ces enfans périſſent; mais on devroit bien l'être d'avantage s'ils ne périſſoient pas; il faut au contraire mettre au rang des phénoménes de la nature ceux qui échapent. Comment des enfans qui appartiennent à des Meres ſi délicates, pourroient-ils, dans le premier dégré de leur foibleſſe, réſiſter à une nourriture, qui

pour étre commune à toute l'eſpéce, n'en eſt pas plus convénable à leur conſtitution ?

Nos Magiſtrats publics n'ont qu'à faire prendre note des enfans qu'on donne à nourrir à des Nourrices mercénaires à la campagne, & de celles qu'un pareil nombre de Meres nourriſſent elles-mêmes à la Ville ; & on trouvera par la comparaiſon des morts aux vivans, qu'il y a un déſavantage pour la République, dans la proportion, de 3 à 5.

Le double inconvénient eſt, que ce grand nombre de Nourrices, arrête la population de la campagne ; car, tandis que tant des femmes de Ménagers & de laboureurs allaitent les enfans des Villes, elles n'en font point elles-mêmes.

Du même principe naît, chez nous, un amour déméſuré pour les aiſes & les commodités de la vie,

également funeſte à la population.

Une certaine pareſſe d'ame, fait trouver, à un grand nombre de perſonnes des deux ſexes, l'Etat du Mariage incommode.

Une femme, des enfans, le ſoin d'un ménage, eſt une affaire dont une infinité de gens penſent à ſe débarraſſer. C'eſt ce même amour des aiſes & des commodités, qui remplit aujourd'hui la France de célibataires, je veux dire, d'hommes qui diſparoiſſent du monde avec toute leur poſtérité, des mauvais Citoyens, qui ſe voyent toûjours avant la République, & qui raménent l'Etat à leur perſonne.

Je ferai encore ici une remarque qui eſt de la derniére importance dans le Siécle où nous vivons, où un certain uſage qui s'eſt introduit, ſemble avoir acquis à un chacun le droit de diſpoſer de ſa poſtérité.

S'il n'eſt pas permis de ſe tuër, parce qu'on ſe dérobe à ſa Patrie; il doit encore moins l'être de demeurer célibataire, ſi ce n'eſt pour cauſe de Religion, parce que c'eſt donner volontairement la mort à une ſuite de deſcendans.

Chaque Citoyen particulier eſt une portion de la population générale; comme membre de la République, il eſt obligé de travailler à ſa durée, & de fournir, pour m'exprimer ainſi, ſa portion de ſa perpétuité.

De la Loi civile, qui défend à un Citoyen de s'anéantir, naît néceſſairement celle qui lui défend de ſacrifier ſa poſtérité au néant.

Notre exiſtence nous indique là-deſſus notre devoir. Elle nous prouve à tous les inſtans de la vie, que puiſque nous ſommes, nos Peres l'ont rempli.

Qu'on n'allégue point là-dessus ce qu'on entend dire tous les jours, que pour un certain nombre de Célibataires, la population ne se perdra point. Si un Citoyen a ce droit, tous doivent l'avoir ; & dès-lors les Loix deviendront inutiles, & la République s'anéantira.

D'un autre côté, le luxe qui trouve chez nous tant de Partisans, dans ceux-même qui tiennent les rénes du Gouvernement politique & civil, diminuë continuellement le nombre des Citoyens. C'est lui qui dépeuple la France, parce qu'il met en général les plus grandes entraves à l'Etat du Mariage de toutes les classes.

Depuis que ses progrès ont multiplié chez nous à l'infini, un certain superflu est devenu le premier nécessaire de l'Etat du Mariage ; on ne s'y engage aujourd'hui que

pour avoir la joüiſſance de beaucoup de choſes de pur faſte ; & comme ordinairement les facultés des perſonnes contractantes ſe rencontrent rarement ſuffiſantes, rélativement au luxe de chaque condition, la plûpart des Citoyens reſtent Célibataires ; un chacun cherche, en ſe mariant, à paroître avec plus d'éclat dans le monde, ce qui forme néceſſairement un vuide dans les Mariages.

Il y a cent partis pauvres en hommes, pour une riche Héritiére ; tandis que d'un autre côté il y a cent filles indigentes pour un homme riche ; cependant, le luxe donnant à un chacun les mêmes vûës, il faut néceſſairement qu'il y ait, dans ce ſeul exemple, ſur cent, quatre-vingt dix-huit Citoyens des deux ſexes qui ne ſe marient point.

La bienſéance, qui devroit augmenter la population, eſt préciſément,

chez nous , ce qui la diminuë.

On trouve mal-honête de ne pouvoir faire paroître une femme dans le monde avec un certain éclat ; & à cauſe de cela , ont conclut qu'il eſt plus ſéant de ne pas ſe marier.

C'eſt quelque choſe de prodigieux que le nombre de Mariages qu'un caroſſe uni ou doré , un certain nombre plus ou moins grand de chevaux , de Domeſtiques , de Coureurs , de Laquais , empêche tous les jours. Que de Citoyens notre luxe retient dans le néant ! Que d'hommes l'Etat perd , faute d'un diamant , d'une étoffe de ſoye , en un mot , d'un préſent de nôces ! C'eſt l'habit , pour m'exprimer ainſi , qui fait que l'Etat manque de Corps.

Tous nos Mariages aujourd'hui ſe combinent ſur un luxe ſuperieur à la ſituation où l'on ſe trouvoit aupa-

ravant. Ce n'eſt pas la peine de ſe marier, entend-t'on dire tous les jours, pour n'être pas mieux ; & parceque ce mieux ne ſe trouve pas toûjours, on ne ſe marie point.

Perſonne ne penſe à l'Etat ; on diroit que le mariage eſt une affaire ſeparée de la République ; on n'eſt occupé que du luxe & des commodités.

L'objet du Mariage eſt préciſement ce qui empêche le Mariage. Comment donner une éducation honête à ſix enfans, dit-on, ſi on n'a un gros revenu ? Et parcequ'on n'a pas ce gros revenu, on prive l'Etat de ſix enfans.

On ne prend point garde, qu'en multipliant le nombre des Citoyens, on augmenteroit la fortune de l'Etat ; & qu'étant membre de celui-ci, on fourniroit ſoi-même le reméde au mal qu'on craint.

C'eſt

C'eſt le luxe, en France, qui empêche que la plûpart des Citoyens ne penſent au mariage que dans un âge où l'on n'eſt preſque plus propre à en remplir les vûës. C'eſt une maxime générale, qu'il faut avoir fait ſa fortune avant que de s'engager dans cet état ; & comme les tems deviennent tous les jours plus difficiles, & que d'ailleurs un chacun a le même point de vûë, cet engagement, dans beaucoup de claſſes, eſt toûjours porté à un tems très reculé. Cependant la Republique perd tous les Citoyens qu'un moindre luxe lui eût donné.

C'eſt lui qui prive de l'état du Mariage la plus groſſe portion de chaque famille. Car, c'eſt toûjours pour s'accomoder au luxe rélatif, & donner un plus grand nombre de ſuperfluités à un fils ou à une fille aînée, qu'on force trois ou quatre

autres freres ou sœurs au Célibat. La population de chaque famille particuliére est ordinairement sacrifiée à cette vanité générale.

Le luxe des Domestiques, dont j'ai déjà parlé rélativement au désordre qu'il cause à l'Agriculture, forme un vuide immense dans notre population.

Le prémier article du contract entre le Maître & le valet, est que celui-ci ne se mariera point. Ainsi ces hommes, pour conserver leur état, sont obligés de dépeupler l'Etat.

Cette partie de Citoyens qui s'anéantit tous les jours, épuise continuellement les autres classes de la société, qui sont obligées de suppléer à son défaut.

Notre luxe, en interdissant le Mariage aux Domestiques, anéantit une partie de notre postérité. Elle donne la mort à une portion de notre Gouvernement politique.

C'eſt une choſe inconcévable que le nombre de jeunes filles que l'état de ſervantes ou de filles - de - chambre force au Célibat ! Car, ce n'eſt qu'à cette condition qu'on les retient en général à ſon ſervice.

On compte quelque fois juſques à dix à douze de ces filles chez nos Dames de la premiére Condition.

Ce luxe anéantit chez nous l'eſpéce.

Il faut à la plûpart de nos femmes du premier & du ſecond rang, des jeunes vierges qui ſacrifient à leur goût le devoir le plus indiſpenſable du Citoyen. Elles les rétiennent, pour l'ordinaire, depuis l'âge de quinze ans juſques à celui de quarante-cinq; c'eſt-à-dire, qu'elles ne les rendent à la République que lorſqu'elles ne peuvent plus lui étre d'aucune utilité.

En ſupoſant que le nombre des

Domeſtiques des deux ſexes, dans toute l'étenduë du Royaume, ſoit de deux-cent mille; la quatre-vingtiéme partie de notre population ſe trouve continuellement anéantie par-là. Ce qui méne à conclure, qu'il faut néceſſairement que, dans une certaine révolution de tems, la claſſe des valets, en France, ait entiérement abſorbé celle des Maîtres.

D'un autre côté, le peu d'attention de notre Gouvernement ſur les progrès des ſçiences, qui forment toûjours une révolution dans le Gouvernement politique, par la nouvelle maniére de penſer qu'elles cauſent, n'a pas peu contribué à diminuër le nombre des Citoyens.

Les hommes, étant livrés à eux-mêmes abuſent de tout. La vertu même, chez eux a beſoin d'étre conduite; faute de guide elle dégénére toûjours en vice. Une infinité de Su-

jets, ſous prétexte que les Arts-libéraux ſont incompatibles avec le ſoin d'une famille, ſe débarraſſent de toute famille.

L'eſprit philoſophique, mais non de philoſophie, diminuë tous les jours notre population.

Preſque toûjours, chez nous, un Philoſophe eſt un mauvais Citoyen.

Ce nom ſi reſpectable, qui annonçoit autrefois les devoirs des hommes; indique aujourd'hui leurs vices.

Le véritable eſprit philoſophique eſt celui qui contribuë à perpétuer l'ordre de la République.

Le devoir du Citoyen eſt d'un ordre ſupérieur à tous les devoirs.

Une vie trop contemplative, un amour violent pour les ſçiences ſpéculatives, un goût décidé pour la rétraite, & un éloignement pour tout ce que les gens de Lettres ap-

pellent distractions, est toûjours condamnable lorsqu'il porte avec soi l'idée du célibat absolu.

On se doit à sa Patrie avant qu'à soi-même. La premiére des vertus civiles est, comme je viens de dire, celle qui porte chaque Citoyen à contribuër, pour sa cotte-part, à rendre éternelle la societé dont-il est membre.

Enfin, les amours illicites, ou la débauche des femmes, que notre administration confie à des Magistrats particuliers, presque toûjours eux-mêmes plus corrompus que ceux qu'elle cherche à corriger, met continuellement des bornes à notre population.

C'est ici une affaire de calcul. Si dans toute l'étenduë du Royaume on prend un état des femmes de prostitution publique, non mariées; on trouvera qu'il passe peut-être

cent mille. (On doit entendre par ce mot, toutes les femmes de débauche du Royaume qui ſont plus ou moins publiques, ſuivant le dégré de Police de chaque Ville, mais qui ſont toûjours adonnées à une ſorte de proſtitution;) & par conſéquent, il faut qu'il y ait cent mille hommes adonnés également à la débauche, c'eſt-à-dire, qui auront débauché ces femmes.

Mais, ce n'eſt pas là le ſeul déſordre; car, qui peut calculer le mal que cette branche de proſtitution publique cauſe à notre population générale?

Il s'étend à l'infini. Chaque branche s'en reſſent; car, outre l'homme de débauche, qui eſt toûjours analogue à la femme de débauche; une infinité d'autres ſont corrompus par l'exemple. Il n'y a aucune de nos Courtiſanes qui ne reçoive

un nombre preſque illimité d'hommes. Or, ce ſont autant de lignes de la population générale, qui, pour m'exprimer ainſi, vont ſe perdre dans la proſtitution particuliere.

Il y a dans la Nature un point de progreſſion dont elle ne peut s'écarter ſans ſe détruire elle-même. Si elle eſt trop lente, elle dégénére; ſi elle va trop vîte, elle ſe précipite.

La dépopulation touche à l'une & à l'autre de ces deux extrémités.

Régle générale : il n'y a point de gens qui peuplent moins que ceux qui font de plus grands efforts pour peupler beaucoup.

La propagation s'uſe comme les autres choſes.

D'où vient que les Turcs ont ſi peu d'enfans? c'eſt qu'ils ont beaucoup de femmes. Or, de notre débauche, à la volupté Ottomane, il

n'y a aucune différence. Le contraſte eſt ſeul dans le mot.

Toutes nos Villes, en France, ſont autant de Serrails où chaque Citoyen peut, à chaque inſtant, jetter le mouchoir à une Sultane.

La débauche, chez nous, a tellement affoibli la nature, que le Royaume eſt rempli de vieillards de lui vingt-cinq ans.

Il ſemble que l'âge de la derniere décrepitude, en France, ſoit celui de quarante-cinq ans.

C'eſt-à-dire, que le tems de la propagation, chez nous, finit là où celui de la plûpart des Nations de l'Europe eſt dans ſa plus grande vigueur.

Voyez la plûpart de nos Seigneurs, c'eſt-à-dire, ceux en qui la fortune n'a fermé aucune porte à la ſatisfaction de leurs deſirs. Vous diriez voir des cadavres ambulans.

Ce ne ſont point des corps, mais des ombres : ils n'exiſtent que par artifice. Ce n'eſt point la nature qui les ſoûtient, c'eſt l'art ſeul. La population s'éteint continuellement dans cette eſpêce ; car, comment ces êtres poſtiches pourroient-ils contribuër à la population, eux qui à peine doivent être mis au nombre des hommes.

Toutes les autres branches des Citoyens ſuivent l'exemple des Grands, dans leur débauche, proportionnellement à leurs fortunes reſpectives ; c'eſt-à-dire, que le corps général de la Nation, par ſon déréglement, tend directement à la dépopulation.

Une maladie funeſte, qui s'eſt multipliée chez nous par la débauche, a attaqué toute l'eſpéce. La contagion eſt aujourd'hui générale ; les Vierges mêmes n'en ſont pas exemptes. Ses effets ſe font reſſen-

tir jusques dans ces Maisons de paix, où la vie austere & retirée fait ignorer à de saintes Filles jusques au nom de débauche ; car personne n'ignore que cette maladie est héreditaire, & passe des peres aux enfans.

Or, si cette maladie ne tuë pas toûjours, elle affoiblit du moins tellement la nature, qu'elle met des bornes très-étroites à notre population.

Des enfans, malades avant même que de venir au monde, devenus des hommes, n'en sçauroient produire que des mal sains ; ainsi, à la seconde ou troisiéme génération, toute population est éteinte dans les branches des Sujets qui en sont attaqués.

La medécine s'applaudit beaucoup de la découverte d'un reméde, qui, par la perfection où on a porté sa préparation, s'il ne gué-

rit pas toûjours radicalement, est au moins un Palliatif efficace.

Mais, je ne sçai si notre population doit s'en féliciter également.

Peut-être seroit-il plus avantageux à la puissance de nos Rois, que ce reméde dont-on nous vante tant les effets, fût encore à découvrir.

Le mal étant alors plus terrible, à cause du peu d'espérance qu'il y auroit de le soulager, on en auroit une crainte salutaire à la population. La mort, toûjours imminente, mettroit des bornes à la volupté des hommes.

Ils sçauroient que s'ils s'abandonnent à leurs sales désirs, le crime seroit toûjours suivi d'un terrible châtiment dans ce monde même, par la privation de la vie; au lieu que la facilité du reméde, fait qu'on s'y livre facilement.

Ce

Ce mal eſt trop commun, pour paſſer aujourd'hui pour honteux. On en parle, non pas comme d'une maladie, mais comme d'un accident qui fait qu'on ne ſe porte pas bien.

Paſſons aux autres Cauſes qui font que la Monarchie eſt moins peuplée qu'elle ne devroit l'être.

Suivant le calcul de Monſieur le Maréchal de Vauban, il manquoit, de ſon tems, à la France, cinq millions, cent-ſoixante-&-quinze mille Habitans.

Si on ſuit le plan de ſupputation, ſur lequel il appuyoit alors ſon ſyſtème, * on trouvera qu'il lui en

* Il établit pour principe qu'une lieuë quarrée de 4688. arpens, 82. perches pouvoit nourrir 800. perſonnes; cependant il n'y en avoit que 627. Comme il fonde cette ſupputation ſur l'Agriculture d'alors, qui s'eſt ſi fort perfectionnée depuis en Angleterre, que tel arpent de terre qui donnoit autrefois 6. boiſſeaux, en donne aujourd'hui dix-

manque aujourd'hui plus de dix millions.

La France, malgré ſes titres pompeux de riche, d'opulante, eſt donc exactement la moitié moins puiſſante qu'elle ne pourroit l'être ; & par conſéquent, toutes ſes vûës d'agrandiſſement & de fortune, juſqu'ici, n'auront été que de vains noms ; les projets de ſes plus grands Miniſtres, de chiméres ; ſes négociations, ſes intérêts politiques, ſes combinaiſons, dénuées de principes ; ſes Guerres de Mer & de Terre, ſes Siéges, ſes Batailles, ſes Conquêtes inutiles, &c.

Cependant, notre politique s'applaudit beaucoup du numeraire de notre population.

huit, & que nous n'avons pas ſuivi ſe progrès, on peut dire que, ſuivant les premiers principes de Mr. le Maréchal de Vauban, il manquoit cinq millions d'Habitans à la France.

Mais la force d'un Etat, n'eſt point dans le grand nombre d'hommes; elle eſt dans le plus grand nombre, comparé à celui des autres Nations. En effet, dans l'Etat préſent de liaiſon de l'Europe, la ſupériorité, de ce côté-là, eſt dans le rapport de la population générale de tous les Gouvernemens, miſe en paralléle avec chacun rélativément à ſon étenduë particuliére.

Ce principe indubitable poſé, il eſt clair que la France, eu égard à ſa grandeur, eſt le Royaume le moins peuplé de l'Europe.

L'Angleterre, avec deux tiers moins de continent, a une population preſque de moitié auſſi grande que celle de la France.

La Hollande, proportionellement à ſon étenduë, eſt quatre fois plus peuplée que la France. L'Eſpagne, dans une certaine comparaiſon, a rélativément plus d'Habitans.

Le Portugal, ce désert de l'Europe, est mieux peuplé.

Tous les Etats d'Italie, sans excepter même celui du Pape, ont plus de monde.

Pour en être persuadé, il n'y a qu'à diviser la Monarchie Françoise en autant de portions que les Etats que je viens de nommer; & on verra que chaque portion séparée ne répondra pas à la population de chacun de ces Gouvernemens en particulier. Par exemple, le Portugal n'a guéres plus d'étenduë qu'une de nos Provinces: il contient cependant environ deux millions d'Habitans.

Or, on ne trouvera jamais en France deux millions d'hommes dans un enclos de terrein aussi pétit que celui du Portugal.

Si on subdivisoit la France en autant d'Etats différens qu'il y en a

actuellement en Italie, & qu'on répartît ſa population dans la même proportion, ce ſeroient autant de déſerts, comparez aux Etats de cette partie du monde que nous trouvons ſi dégarnis d'Habitans, parce que nous comparons toûjours la population de chacun de ces Etats en particulier, avec la maſſe de notre population générale.

Or, il eſt exactément vrai qu'un Etat dont l'étenduë eſt de cinquante millions d'arpens de terre, eſt plus fort, avec une population de huit millions d'Habitans, qu'un autre qui, avec cent-cinquante millions d'arpens, en a ſeulement vingt millions : funeſte vérité, qui tend à prouver que la France eſt plus foible que la plûpart des Etats qui l'environnent, parce que, dans ſa population, elle n'a point ſuivi géométriquement celle des autres Etats. La dépopulation

a des causes, comme toutes les autres choses ; pour les découvrir, il suffit d'établir ces principes dont la politique convient ; sçavoir.

1. Que c'est du dégré général de subsistance que dépend toûjours le nombre d'hommes.

2. Que la population d'un Etat ne sera jamais considérable, quand celle des Laboureurs ne sera point florissante.

3. Que c'est de l'aisance de celle-ci, que dépend tout l'édifice de la population générale.

Ces maximes ont-elles été jusques ici celles de notre administration ? Pour en décider, il n'y a qu'à jetter ses régards en général sur nos Ménagers ou Païsans.

On voit sur la surface de la terre, en France, des Etres mal nourris, mal vêtus, a qui il manque jusques au nécessaire physique, & qui

ont à peine la figure humaine : voilà le portrait de nos campagnards.

» En France, (dit un Auteur *) » les Laboureurs n'ont pas même la » ſubſiſtance néceſſaire ; c'eſt une eſ- » péce d'hommes qui commencent » à dépérir avant quarante ans, faute » d'une réparation proportionnée à » leur fatigues ; l'humanité ſouffre en » les comparant aux autres hommes.

Le défaut de ſubſiſtance dans cette claſſe, attaque la propagation dans ſon principe. La nature y dépérit faute d'alimens.

La plûpart de nos campagnes ſont déſertes, & pluſieurs de nos Provinces manquent de Laboureurs, parce que les Mariages, dans cette claſſe, diminuent tous les jours ; car, tel eſt l'effet de l'indigence qu'elle décourage, &, en affligeant l'ame, elle porte la mort dans le ſein même

* Monſieur d'Angeüil.

de la vie. On ne ſçauroit jetter des régards fixes ſur ſa poſtérité, lorſqu'on n'eſt pas sûr de ſa propre exiſtence. En effet, comment des hommes qui ſont dans la miſére, pourroient-t'ils penſer de mettre au monde des enfans dont-ils ſentent d'avance, par eux-mêmes, les malheurs.

Notre Légiſlation s'eſt trop répoſée ici ſur la nature qui, dit-on, incline d'elle-même à la propagation de l'éſpéce. Mais, quand même il ſeroit vrai que nos Laboureurs fuſſent beaucoup portés au Mariage, il ne s'en ſuivroit pas de là que leur population fût plus nombreuſe; car, comme la miſére eſt égale dans les deux ſexes, & que ces hommes qui manquent de tout, ne peuvent épouſer que des filles auſſi indigentes qu'eux; quel fonds la propagation peut-elle faire ſur un pareil aſſemblage?

On a coûtume de dire, que les Laboureurs & les Pauvres ont beaucoup d'enfans. Il y a toûjours ici équivoque dans le terme : on veut dire qu'ils font beaucoup d'enfans; mais ce n'eſt pas là une preuve de population dans cette branche; car, la plûpart de ces enfans périſſent, pour l'ordinaire, dans le bas âge.

Ils ne font que paroître dans la République, & en ſortent avant d'être en état de lui rendre aucun ſervice. Semblables à ces Acteurs, qui finiſſent leur rôle au prémier Acte de la Piéce.

Tous ces accouchemens, au contraire, ſont à charge. Ils ne ſervent qu'à diminuër la ſomme du travail auquel les femmes de la campagne ſont employées; car, tout vuide dans l'Induſtrie générale, cauſe un domage quelconque; & bien que ce

déſordre ne ſe faſſe pas ſentir, & ſemble ſe perdre dans l'immenſité de ſon néant, il n'en exiſte pas moins.

Tout eſt phyſique : les arbres, les plantes croiſſent, ou dépériſſent à proportion de l'abondance ou de la diſette des ſucs qui les nourriſſent. Il en eſt de même des hommes, qui ne ſont autre choſe que des plantes d'un ordre ſupérieur ; lorſque le ſuc leur manque, ou que leur qualité eſt précaire, le nourriſſon périt.

Et quels ſucs peuvent avoir ces infortunés enfans de la campagne, allaités par des Meres qui ſont réduites, pour toute nourriture, à du mauvais pain, & qui, ſouvent, n'en ont pas aſſez ?

On ſçait, par une expérience reconnuë dans la médecine, qu'une nourriture mal-ſaine dans les Nourrices, rend toûjours les enfans (s'ils ne meurent pas d'abord) maladifs, foibles, languiſſans, le reſte de leur jours.

La Loi eſt générale chez tous les hommes, parce que le ſyſtème de l'humanité eſt par-tout le même.

Et quelle raiſon peut-on avoir pour ſe perſuader que nos Laboureurs peuvent contribuër à une grande population, tandis que chaque Citoyen, à la Ville, peut ſe convaincre, par ſa propre expérience, de la dépeuplation de la campagne.

Lorſque j'étois en Angleterre, je fis prendre un état de la propagation de mille Laboureurs. Arrivé en France, je la comparai avec celle de mille de nos Ménagers d'une de nos Provinces des plus abondantes; & je trouvai, toute proportion gardée d'âges, & des dattes de Mariages, que l'avantage, dans la population, étoit en faveur de l'Angleterre dans la proportion de 3 à 2. Cela vient de ce que l'aiſance des Laboureurs, dans ce Ro-

yaume, eſt ſupérieure à celle des nôtres, dans cette proportion. Et voilà, pour le dire en paſſant, ce qui explique mieux que tous les ſyſtèmes politiques, pourquoi l'Angleterre eſt plus peuplée que la France.

Je pourrois tirer les mêmes conſéquences des autres claſſes, & en les parcourant toutes, démontrer la dépopulation de chacune, dans la proportion du défaut des moyens rélatifs à chaque condition; mais j'aime mieux paſſer d'abord aux vices généraux de notre Légiſlation.

Sans doute que les Loix civiles d'un Etat ſont mauvaiſes, lorſqu'elles n'ont pas aſſez de force pour faire naître dans chaque Citoyen un certain amour pour la Patrie, ſans lequel il ne ſçauroit y avoir de République.

Qu'on parcoure l'Univers, on ne trouvera aucun Peuple ſur la terre qui

qui s'expatrie plus facilement que le François.

On diroit que nous n'appartenons à aucun Gouvernement, que nous n'avons point de Patrie, ou, pour mieux dire, que le monde entier est la nôtre.

L'Europe, l'Asie, l'Afrique, & l'Amérique, semblent s'être partagées notre population.

Il n'y a point de continent sur le Globe de la terre où on ne trouve des François résidens ou établis.

Dans les Indes Orientales & Occidentales, il y en a beaucoup. On en rencontre à la Chine, au Japon, & au Mogol. La Russie, la Laponie, la Livonie en sont remplies. La Perse, la Turquie, la Transylvanie, la Dalmatie, l'Archipel, en regorgent. La Pologne, la Saxe, le Dannemarck, la Suéde, & généralement tous les Etats du Nord

en ſont farcis. Bien-tôt il y aura plus de François en Angleterre que de Brétons même. L'Italie, L'Eſpagne, le Portugal en fourmillent, &c.

Cette inconſtance, dit-on, tient au génie national ; mais, n'eſt-ce point encore ici à la Légiſlation à reformer celui qui tend directement à la deſtruction de la République ?

C'eſt tout comme ſi on diſoit en d'autres termes, qu'il y a un vice dans notre climat qui nous empêche de devenir un grand Peuple. Ne reviendra-t'on jamais de cette vieille erreur que le Phiſyque abſorbe tout, & que l'air eſt plus fort que les plus fortes maximes politiques ?

A quoi pourront jamais ſervir, chez nous, les Loix les mieux combinées, tandis que la maſſe des hommes de l'Etat ſe fondra continuellement dans celle des autres Etats ?

Si la poſtérité de nos Compa-

triotes, répanduë ſur la ſurface du reſte de la terre, exiſtoit dans notre continent, la France ſeroit aujourd'hui un des plus puiſſans Empires du monde.

On dira que les autres Peuples s'expatrient auſſi, & viennent habiter chez nous; & qu'ainſi, ſi la Monarchie perd d'un côté un certain nombre de Sujets, elle en gagne de l'autre.

Mais, il s'en faut bien que la balance ſoit égale. Nous perdons conſidérablement, dans celle-ci, avec toutes les Nations de l'Europe.

Si l'on compare le nombre des François qui ſont en Angleterre avec celui des Anglois qui ſont en France, on trouvera que le déſavantage pour nous, eſt conſidérable.

En 1738. il y avoit dix mille François dans les Etats du Grand Sei-

gneur, tandis que nous n'avions pas cent Lévantins dans toute la France.

On compte actuellement en Russie un nombre prodigieux de François ; peut-être on ne trouveroit pas vingt Russiens en France.

Des dénombremens de l'Espagne, assurent qu'il y a dans ce Royaume au-delà de huit mille François. Il est incertain si en France on trouveroit huit cents Espagnols établis.

Il y a à présent en Portugal cinq ou six cents François dans les deux seules Villes de Lisbone & du Porto ; je ne sçache point que dans la Monarchie entiére ont découvrît vingt Portugais. *

A Rome, Naples, Florence, Boulogne, Venise, Milan, Turin, Livourne, Genes, en un mot, dans toute l'Italie, résident au-délà de quinze mille François; il n'y a peut-être

* Si l'on excepte les Juifs de Bordeaux & la Maison de l'Ambassadeur, à Paris.

pas deux mille Italiens aujourd'hui établis en France.

Ce qui fait qu'on prend le change là-deſſus, c'eſt le nombre de Voyageurs qui abordent de toutes parts chez nous. Mais, ces Etrangers ne demeurent pas dans le Royaume. Ils n'y ſont, pour m'exprimer ainſi, qu'en viſite ; au lieu que nous allons vivre & mourir chez les autres Peuples.

Mais, comme ſi ce penchant naturel de s'expatrier, chez nous, n'étoit pas aſſez fort, le Gouvernement a ſouvent donné lui-même des ſécouſſes à la nation qui ont jetté une grande partie des Sujets hors de l'Etat. Telle fut la fameuſe tranſmigration des François, ſur la fin du Siécle paſſé, par la révocation de l'Edit de Nantes.

Lorſque, ſous le Régne où cet événement arriva, on voulut donner une couleur à la choſe : voici

comme la politique d'alors s'exprima. La Conſtitution du Gouvernement Monarchique, dit-on, eſt différente de la Républiquaine. Dans l'un, il eſt néceſſaire que les Loix raménent tout à un point; dans l'autre, il convient qu'elles s'éloignent d'un centre unique.

Dans les Etats Monarchiques, il ne faut qu'un Prince & qu'une Religion; la sûreté des Républiques dépend de la multitude des Magiſtrats, & de la différence des opinions ſur les choſes même de l'autre vie.

Le parti Proteſtant, en France, (c'eſt toûjours la même politique qui parle) faiſoit ombrage à la Couronne. Il falloit détruire cette branche, pour conſerver le Trône, &c.

J'aimerois autant qu'on dît qu'un Prince doit ſe couper un bras, ſur l'opinion qu'il s'eſt formé qu'une maladie dans ce membre, peut le tuër.

La force du Gouvernement Monarchique,comme celle du Républiquain, eſt dans le nombre des Sujets. Dans l'un comme dans l'autre, c'eſt toûjours une politique affreuſe de détruire une branche de ſa population, ſur la ſimple probabilité que ſon anéantiſſement pourra contribuër à conſerver les autres.

S'il y a une faute irréparable dans la politique, celle-ci eſt du nombre, parceque, preſque toûjours, lorſqu'on s'apperçoit du déſordre, on n'eſt plus à tems à y apporter le reméde.

Dans la poſition préſente de liaiſon de l'Europe, un Etat ne ſçauroit s'affoiblir par la diminution de ſes Sujets, ſans qu'un autre n'en devienne plus fort.

Je ſupplie qu'on ne m'accuſe pas de Machiavelíſme; ce que je vais dire, n'eſt qu'une ſupoſition théorique, rélative au déſavantage qu'é-

prouvent les Souverains, lorſqu'ils forcent leurs Sujets à paſſer chez l'Etranger.

Si lors de la révocation de l'Edit de Nantes, tous les Proteſtans qui ſortirent alors de la France, euſſent péri, le coup eût été moins funeſte pour la Monarchie ; l'affoibliſſement eût été en lui-même peu conſidérable ; c'eût été ſeulement un nombre de Sujets de moins pour l'Etat, & voilà tout ; le mal étoit qu'ils alloient peupler d'autres Gouvernemens, &, qu'indépendamment de la révocation de l'Edit, ils exiſtoient toûjours en Europe.

Nous avons éprouvé du depuis les triſtes effets de cette mauvaiſe politique.

La branche des Proteſtans François, en Angleterre, (pour ne parler que de celle-ci) n'a pas peu contribué à diminuër notre Puiſſance.

Ces Réfugiés ſont nos plus cruels ennemis. Dans les Guerres que nous avons avec cette Nation, ils s'acharnent à nous détruire. La haine qu'il portent au ſeul nom François, leur donne des nouvelles forces. Un ſoldat, ainſi animé par des motifs particuliers de reſſentiment & de vengeance particuliére, en vaut quatre des autres.

Notre politique a fourni elle-même des fortes armes à nos ennemis pour nous détruire.

C'eſt elle qui eſt cauſe que leur population s'eſt augmentée, & que la nôtre à diminué; c'eſt elle qui a fait que nos ennemis ont aujourd'hui quatre cent mille combattans de plus pour nous attaquer, tandis que nous les avons de moins pour nous défendre.

Qu'on ne parle point ſurtout des motifs de Religion. Dans ces oc-

casions, elle ſert toûjours de prétexte à un Parti qui veut devenir le dominant.

On a beau faire valoir les intérêts de Ciel; ceux de la Terre ſe montrent toûjours

La véritable Religion n'a point tant de fiel. On ne peut pas s'y tromper. Elle eſt douce, aimable, compatiſſante, & porte toûjours avec ſoi le caractére de la charité. D'ailleurs, la ſéparation de l'Egliſe * n'entraîne point, dans les Sujets, celle de l'Etat. L'Hiſtoire des Peuples de tous les Tems, de tous les Empires du monde, prouve qu'un Hérétique peut étre un bon Citoyen. Mr. de Turenne, (je ne citerai que lui,) avant ſa réünion à l'Egliſe, avoit rendu les plus grands ſervices à la

* La Révocation de l'Edit ne portoit point banniſſement, mais elle interdiſoit aux Proteſtans tout Exercice de leur Religion, ce qui étoit la même choſe.

Couronne. Actuellement, dans une infinité d'Etats qui ſont remplis de Sujets qui ſont Hérétiques, ceux-ci n'en méritent pas moins la protection de leur Gouvernement.

L'eſprit de Proſelitiſme, chez les Souverains, (s'il eſt vrai qu'il puiſſe quelque fois s'accomoder avec les maximes du Gouvernement politique & civil,) doit étre fondé ſur l'extirpation de l'Héréſie, & non ſur ſa Localité.

Dans quel païs de la Terre qu'habite une Secte qu'on croit offenſer l'Etre ſuprême, la choſe, par rapport au lieu & à l'offenſe, eſt très indifférente par elle-même, parce que tout l'Univers n'eſt qu'un point devant lui.

Qu'importe après tout, pour la propagation univerſelle de la Foi, que les Proteſtans d'un Royaume ſoient répouſſez dans un autre Ro-

yaume ? La Secte n'en existe pas moins dans le monde.

Il ne seroit pas même bien difficile de prouver, qu'à la révocation de l'Edit de Nantes, la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine y a perdu. Dumoins, on peut démontrer, qu'une Secte fera toûjours moins de progrès dans un Etat où elle ne sera point la dominante, que par-tout où elle dominera.

Toutes choses égales d'ailleurs, il est bien plus aisé de raméner les Hérétiques à la Foi dans un pays Catholique, que lorsqu'ils habitent un continent d'où la Religion Romaine est entiérement bannie.

Si tous les Souverains de l'Europe s'étoient entendus pour forcer les Juifs à se rétirer dans quelque coin de la Terre où leur Religion eût été l'unique, plusieurs millions
de

de Juifs qui se sont faits Chrétiens, seroient morts Juifs.

La plûpart, au contraire, ont sagement fait, de cette Secte, un objet de population.

Enfin, si on examine mûrement & sans prévention tous les effets de cette fameuse Révolution, on trouvera peut-étre que, chez nous, le Spirituel y perdit autant que le Temporel.

On parle continuellement du domage que souffrit alors la Monarchie, par la sortie de tant d'Ouvriers Protestans qui porterent nos Arts & nos Manufactures chez les autres Nations; ce qui a mis toûjours depuis des bornes à notre Industrie. Notre politique forme tous les jours là-dessus des regrets. Cependant, de ce côté-là, le mal n'est peut-étre pas irréparable : mais comment réparer celui qui fut occasion-

né par la perte ſans rétour d'un ſi grand nombre de Sujets ?

Quelle combinaiſon pourra jamais indemniſer l'Etat politique de la diminution qui s'eſt faite depuis dans la conſommation générale des denrées, & par conſéquent, dans l'Agriculture, graduellement au vuide, que cauſe la ſortie de tant d'hommes ?

Quelle autre partie de notre administration pourra balancer le domage que la culture a ſouffert par l'abſence de tant de Sujets ?

Où ſont les reſſources qui puiſſent établir une indemniſation réélle pour la diminution de nos richeſſes qui ont paſſé chez l'Etranger, & dont les autres Etats joüiſſent aujourd'hui, au préjudice de la France ?

Enfin, on aura beau faire valoir des préjugés à ce ſujet, il ſera toûjours exactement vrai que la Mo-

narchie ayant aujourd'hui ſix cents mille Sujets de moins, ſa puiſſance eſt diminuée dans la proportion de ce nombre d'hommes, qui ne ſe trouvent plus dans l'Etat.

Mais, un autre défaut capital dans notre Légiſlation, a diminué encore d'avantage notre population.

On voit, dans le ſyſtème des Romains, un plan toûjours ſuivi pour augmenter le nombre des Citoyens. La République étoit perduë, & cette maxime ſubſiſtoit encore.

Céſar-Auguſte encouragea le Mariage par toutes les voïes qui peuvent y porter les hommes.

Quelques Gouvernemens modernes ont ſuivi là-deſſus l'eſprit des Romains.

Pour nous, on diroit que notre Légiſlation ſe ſoit totalement éloignée de ce point de vûë général de population.

Au lieu d'établir des Loix excitatives ou coactives, pour porter chaque Citoyen à cet engagement, elle ſemble, au contraire, avoir pris un chemin tout oppoſé.

Du moins, tel eſt l'effet de cette Loi qui défend, chez nous, aux enfans de ſe marier ſans le conſentement des Peres & Meres, ſi ce n'eſt dans un âge où la nature a perdu le tems le plus précieux de la fécondité.

Loi contraire à notre Puiſſance politique, puiſqu'elle détruit la population dans ſa ſource la plus légitime.

C'eſt cette funeſte Loi qui détermine la plûpart des Citoyens au Célibat, qui peuple les Couvens de l'un & de l'autre ſexe, bien plus par les dépit qu'elle cauſe de ne pouvoir s'y ſouſtraire, que par des vocations déterminées.

C'eſt elle qui cauſe cette déſertion continuelle de Sujets, qui, dans une union que l'Egliſe elle-même approuve, ſont obligez d'aller chercher dans les Etats étrangers une protection que leur Patrie leur refuſe.

On a beaucoup parlé d'une Loi d'Angleterre qui permettoit aux filles de ſe marier à ſept ans.

Cette Loi, toute prématurée qu'elle eſt, eſt moins contraire à la politique, que celle qui fixe, chez nous, le point de liberté dans ce ſexe à vingt-cinq ans; car, il eſt de fait, que ſi on compare l'Etat de fécondité de cent filles qui ſe marient à ſept ans, avec le même nombre de celles qui ſe marient à vingt-cinq, on verra, qu'à l'âge de quarante ans, celles qui ſe ſont engagées dans cet état à ſept ans auront eû beaucoup plus d'enfans, que celles qui n'y ſeront entrées qu'à vingt-cinq.

Or, le premier objet du Légiſlateur doit être la population. Dans nos Gouvernemens modernes, où les paſſions & une infinité de vices concourent à l'anéantiſſement de l'eſpéce, toute autre conſidération doit céder à celle-ci.

Quelle eſperance la France pourra-t'elle jamais avoir de voir augmenter le nombre de ſes Habitans, lorſque les Peres & Meres ſeront autoriſés, par la Loi même, de ſacrifier la population de l'Etat à leurs vûës d'ambition?

Nous avons tous les jours devant les yeux les exemples des victimes que chaque famille particuliére immole à la dépopulation générale.

S'il y a ſix filles dans une Maiſon; quatre, & ſouvent cinq ſont deſtinées pour le Célibat.

Cet Arrêt des Peres eſt irrévocable, parce qu'il a pour lui la voix

même du Prince ; dumoins ces filles ne peuvent en appeller qu'à l'âge de vingt-cinq ans. C'eſt-à-dire, comme je l'ai déjà remarqué, lorſqu'elles ont perdu les dix années les plus précieuſes de leur fécondité

» Le conſentement des Peres, di-
» ſent quelques Auteurs, eſt fondé
» ſur leur puiſſance, c'eſt-à-dire, ſur
» le droit de Propriété.

C'eſt oublier que les enfans appartiennent plus à la République qu'à leur Peres, parce qu'ils lui ſont rédevables de leur ſûreté, & de tous les moyens qui concourent à leur conſervation. Or, ce qui aſſûre l'exiſtence, eſt au-deſſus de l'exiſtence même. La création n'eſt qu'un Point ; ce qui la perpétuë eſt éternel. Le droit Paternel doit finir où celui de la République commence. L'intérêt de l'Etat eſt la ſuprême Loi. Tous les Réglemens civils & politiques doivent

être mésurez sur ce principe. Il faut bien prendre garde de ne pas confondre les choses. Il y avoit une différence de cette Propriété des Peres sur les enfans avant l'établissement des Gouvernemens, ou après cet établissement.

C'est la Societé elle-même qui leur a fait perdre le droit dont-il s'agit ici.

La réünion générale de toutes les Familles a exigé des Loix supérieures à celles de chaque famille particuliére ; le bien général a demandé que les Peres fissent a chaque instant des sacrifices à la nature ; car le Législateur est ici dans un état forcé ; il est obligé de se conformer aux dispositions de population des autres Gouvernemens, sans quoi, sa République pourroit bientôt étre détruite.

Si les Loix des Peuples qui en-

vironnent sa societé, favorisent la propagation générale, il doit l'encourager par les mêmes voïes; car, c'est toûjours des rapports analogues de population, que dépend la sûreté des Gouvernemens. C'est en quoi notre Législation a manqué, puisque toutes les Loix des Peuples qui nous environnent, donnent la liberté aux enfans de se marier sans le consentement des Peres & Meres.

Il ne s'agit point d'examiner si ces Loix choquent, dans quelques endroits, la nature; il lui suffit de les trouver établies, pour s'y conformer.

La Propriété des Peres, chez nous, ne s'étend pas jusques au droit de donner la mort à leurs enfans : pourquoi leur seroit-il permis d'ôter la vie à l'Etat politique ?

D'ailleurs, il y a ici contradiction dans la Loi même.

Il eſt permis, chez nous, aux mâles, de ſe marier à l'âge de trente ans, * & aux fémeles, à vingt-cinq. Voilà donc un état de liberté, avoüé par la Loi même ; &, pour m'exprimer ainſi, une ceſſation du droit de Propriété ; ainſi, le droit de Propriété des Peres ſur les enfans, en France, n'eſt point exécuté ; & cependant l'Etat ſouffre de la Loi.

Je ne ſçaurois quitter ceci. Le conſentement des Peres au Mariage de leurs enfans, ajoûte-t'on, eſt fondé ſur leur amour, ſur leur raiſon, & ſur l'incertitude de celle de leurs enfans, que l'âge tient dans l'état dignorance, & leur paſſions, dans celui d'yvreſſe.

D'ailleurs, continuë-t'on, la prudence des Peres, dans le cas de Mariage, eſt au-deſſus de toute autre prudence.

* En faiſant trois Actes de reſpect.

Cela eſt toûjours exactement vrai à l'égard des aiſes & des commodités de cet état ; mais jamais, ou preſque jamais rélativement à la population générale.

Car, où eſt le Pere, en France, qui ne préfére pour ſa fille un homme de ſoixante ans, avec vingt mille livres de rente, à un autre qui n'a que trente ans, avec ſeulement trois mille livres ?

Cependant, voilà deux poſtérités particulieres d'éteintes pour la République.

En général, les Parens penſent plus à la conformité des fortunes, qu'à celle de l'âge & des inclinations.

L'intérêt eſt le prémier reſſort qui fait mouvoir cette prétenduë prudence, toûjours préjudiciable à l'Etat.

» Si l'on compte quelques Mariages, » (dit l'Auteur des remarques ſur les » avantages & déſavantages de la

» France,) que l'avis des Parens
» ait mieux aſſortis que l'inclination
» des enfans, (ce qui eſt preſque
» toûjours indifférent à l'Etat;) ne
» ſera-ce pas un grand poid, de l'au-
» tre côté de la balance, que le
» nombre des Mariages que le luxe
» des Parens, le deſir de joüir, le
» chagrin de la privation peuvent
» ſupprimer.

On appelle toûjours, chez nous, un Mariage inégal, celui où une fortune conſidérable eſt jointe à une richeſſe médiocre; & c'eſt contre ceux-ci ordinairement que les Peres & Meres font valoir la Loi qui leur permet de refuſer leur conſentement à leurs enfans; mais, ce ſont préciſément ceux qui conviennent toûjours mieux à l'Etat politique, & que la Loi devroit le plus encourager.

Qu'on prene un état de propagation

gation de mille de ces Mariages, faits par les Parens dans les vûës qu'on vient de voir, & qu'on le compare avec un pareil nombre de ceux que l'âge & l'inclination ſeule des enfans à formés ; & on ſentira quel énorme préjudice il en réſulte pour la population.

Régle générale : deux grandes fortunes unies enſemble détruiſent toûjours un troiſiéme Mariage.

La combinaiſon des richeſſes la plus favorable à l'Etat, eſt celle qui contribuë à lui fournir un plus grand nombre d'hommes.

D'un autre côté, le droit de primogéniture, établi dans beaucoup de nos Provinces, eſt également funeſte à la population. C'eſt lui qui diminuë tous les jours le nombre des Sujets, parce qu'en ôtant aux cadets les moyens de ſe marier, il les force au Célibat.

C'eſt toûjours de la ſubdiviſion des aiſances particuliére, que dépend les progrès de la population générale.

Par exemple, une fortune de dix mille livres de rente, partagée entre dix enfans, donnera bien plus de Citoyens à l'Etat, que ſi elle paſſe en entier à un ſeul.

Dans la plûpart de nos Provinces où cet uſage eſt établi, un Pere qui a eu ſix enfans des deux ſexes, a preſque toûjours à peine un petit fils à qui il puiſſe, en mourant, tranſmettre ſon nom avec ſon héritage

Par la diſpoſition de cette Loi deſtructive, les cadets n'ont guére d'autre parti à prendre que de ſe faire Moines, ou Soldats; Profeſſions directement oppoſées au ſyſtème de population. La plûpart, honteux de cette énorme différence que la Loi a mis entre-eux & leur

aînés, vont se cacher dans les Païs étrangers; ce qui prive l'Etat d'une infinité de Sujets.

Le droit de primogéniture tend à réduire toutes les lignes de propagation de chaque famille à une seule.

On diroit que son esprit est de réduire la population de l'Etat au plus pétit nombre d'hommes qu'il est possible.

C'est ce droit, dit-t'on, qui perpétuë les branches aînées des familles, qui soûtiennent l'Etat; mais une grande population le soûtiendroit bien mieux, &c.

Je passe aux autres branches de notre population. Nos Colonies de l'Amérique n'ont pas peu contribué à diminuër le nombre des Citoyens.

Lorsqu'on a dit que nos plantations de l'Amérique ont augmenté notre Commerce de cent cinquante

millions, on croit toûjours avoir prouvé démonſtrativement l'utilité de nos Colonies. Mais il eſt clair que ce Commerce a diminué notre Puiſſance politique, parce qu'il s'eſt formé aux dépens de notre population.

Une branche conſidérable de celle-ci s'eſt fonduë dans la formation de ces établiſſemens.

Un Etat exact de tous les Sujets qui ont péri d'une mort prématurée, ſans laiſſer de poſtérité à la France depuis que nous travaillons à peupler l'Amérique, effrayeroit nos Miniſtres. Il n'y a nul doute qu'un tel Etat ne rompît le charme, & ne fît enfin ouvrir les yeux à nos Rois.

Mais, ſans lui, une ſeule réfléxion peut ſuffire.

Perſonne n'ignore que l'Air, le Ciel, le Païs, la qualité des Ali-

mens auxquels les hommes s'accoûtument en naissant, forment, chez eux, une seconde nature, à laquelle la premiére est toûjours subordonnée.

L'expérience démontre tous les jours, que la différence du climat du Midi au Septentrion de la France, abrége la vie de ceux qui y changent leur résidence ; à plus forte raison, quel ravage ne doivent pas faire dans notre population ces établissemens formés dans ces nouveaux Mondes toûjours mal-sain, quand il n'y auroit que le renversement des Saisons, respectivement aux nôtres, & où il faut nécessairement, pour y résister, que la nature change de systême ?

Si le Gouvernement fait prendre un état des Sujets qui passent à l'Amérique, il verra que de cent, il y en a soixante qui périssent en arrivant.

Comment a-t'on pû ſuppoſer que des plantations de Canes pouvoient indemniſer l'Etat des bréches qu'elles font à la population ?

L'avantage du Commerce de nos Colonies, eſt en quelque façon idéal ; mais la perte des Sujets eſt effective.

Ce Commerce n'a point contribué à augmenter la maſſe de nos richeſſes, parce que la plûpart des Etats de l'Europe à qui nous pourrions vendre nos denrées de l'Amérique, y ont, comme nous, des établiſſemens. Nous ſommes obligés de les conſommer nous-mêmes ; ce qui rend la plus grande partie de ce Commerce nul par lui-même.

Le ſeul avantage réél qu'il procure à l'Etat politique, eſt de ſoûtenir un peu le reſte infortuné de notre Marine expirante.

De tout ceci, il réſulte une con-

ſéquence bien triſte pour nous ; je veux dire, qu'en entrétenant continuellement nos Colonies au nombre de vingt mille Habitans ſeulement, il faut que notre population générale en Europe diminuë tous les Siécles au-délà de cinq cents mille Citoyens, dont la branche eſt perduë ſans retour pour la Monarchie. C'eſt-à-dire donc, (les choſes reſtant ſur le pied préſent,) qu'il faut qu'après, un certain période de tems révolu, l'Amérique ait entiérement dépeuplé la France.

Nos Facturies dans les autres parties du monde, ne ſont pas ſi funeſtes à notre population ; mais, il n'eſt pas moins, vrai qu'elles contribuent continuellement à diminuër le nombre des Habitans en France, parce que elles attirent à elles une quantité prodigieuſe de Sujets que l'Etat principal perd.

yaume ? La Secte n'en exiſte pas moins dans le monde.

Il ne ſeroit pas même bien difficile de prouver, qu'à la révocation de l'Edit de Nantes, la Religion Catholique, Apoſtolique, & Romaine y a perdu. Dumoins, on peut démontrer, qu'une Secte fera toûjours moins de progrès dans un Etat où elle ne ſera point la dominante, que par-tout où elle dominera.

Toutes choſes égales d'ailleurs, il eſt bien plus aiſé de raméner les Hérétiques à la Foi dans un pays Catholique, que lorſqu'ils habitent un continent d'où la Religion Romaine eſt entiérement bannie.

Si tous les Souverains de l'Europe s'étoient entendus pour forcer les Juifs à ſe rétirer dans quelque coin de la Terre où leur Religion eût été l'unique, pluſieurs millions de

de Juifs qui se sont faits Chrétiens, seroient morts Juifs.

La plûpart, au contraire, ont sagement fait, de cette Secte, un objet de population.

Enfin, si on examine mûrement & sans prévention tous les effets de cette fameuse Révolution, on trouvera peut-être que, chez nous, le Spirituel y perdit autant que le Temporel.

On parle continuellement du domage que souffrit alors la Monarchie, par la sortie de tant d'Ouvriers Protestans qui porterent nos Arts & nos Manufactures chez les autres Nations; ce qui a mis toûjours depuis des bornes à notre Industrie. Notre politique forme tous les jours là-dessus des regrets. Cependant, de ce côté-là, le mal n'est peut-être pas irréparable: mais comment réparer celui qui fut occasion-

né par la perte ſans rétour d'un ſi grand nombre de Sujets ?

Quelle combinaiſon pourra jamais indemniſer l'Etat politique de la diminution qui s'eſt faite depuis dans la conſommation générale des denrées, & par conſéquent, dans l'Agriculture, graduellement au vuide, que cauſe la ſortie de tant d'hommes ?

Quelle autre partie de notre administration pourra balancer le domage que la culture a ſouffert par l'abſence de tant de Sujets ?

Où ſont les reſſources qui puiſſent établir une indemniſation réélle pour la diminution de nos richeſſes qui ont paſſé chez l'Etranger, & dont les autres Etats joüiſſent aujourd'hui, au préjudice de la France ?

Enfin, on aura beau faire valoir des préjugés à ce ſujet, il ſera toûjours exactement vrai que la Mo-

narchie ayant aujourd'hui ſix cents mille Sujets de moins, ſa puiſſance eſt diminuée dans la proportion de ce nombre d'hommes, qui ne ſe trouvent plus dans l'Etat.

Mais, un autre défaut capital dans notre Légiſlation, a diminué encore d'avantage notre population.

On voit, dans le ſyſtème des Romains, un plan toûjours ſuivi pour augmenter le nombre des Citoyens. La République étoit perduë, & cette maxime ſubſiſtoit encore.

Céſar-Auguſte encouragea le Mariage par toutes les voïes qui peuvent y porter les hommes.

Quelques Gouvernemens modernes ont ſuivi là-deſſus l'eſprit des Romains.

Pour nous, on diroit que notre Légiſlation ſe ſoit totalement éloignée de ce point de vûë général de population.

Au lieu d'établir des Loix excitatives ou coactives, pour porter chaque Citoyen à cet engagement, elle semble, au contraire, avoir pris un chemin tout opposé.

Du moins, tel est l'effet de cette Loi qui défend, chez nous, aux enfans de se marier sans le consentement des Peres & Meres, si ce n'est dans un âge où la nature a perdu le tems le plus précieux de la fécondité.

Loi contraire à notre Puissance politique, puisqu'elle détruit la population dans sa source la plus légitime.

C'est cette funeste Loi qui détermine la plûpart des Citoyens au Célibat, qui peuple les Couvens de l'un & de l'autre sexe, bien plus par les dépit qu'elle cause de ne pouvoir s'y soustraire, que par des vocations déterminées.

C'eſt elle qui cauſe cette déſertion continuelle de Sujets, qui, dans une union que l'Egliſe elle-même approuve, ſont obligez d'aller chercher dans les Etats étrangers une protection que leur Patrie leur refuſe.

On a beaucoup parlé d'une Loi d'Angleterre qui permettoit aux filles de ſe marier à ſept ans.

Cette Loi, toute prématurée qu'elle eſt, eſt moins contraire à la politique, que celle qui fixe, chez nous, le point de liberté dans ce ſexe à vingt-cinq ans; car, il eſt de fait, que ſi on compare l'Etat de fécondité de cent filles qui ſe marient à ſept ans, avec le même nombre de celles qui ſe marient à vingt-cinq, on verra, qu'à l'âge de quarante ans, celles qui ſe ſont engagées dans cet état à ſept ans auront eû beaucoup plus d'enfans, que celles qui n'y ſeront entrées qu'à vingt-cinq.

Or, le premier objet du Légiſlateur doit être la population. Dans nos Gouvernemens modernes, où les paſſions & une infinité de vices concourent à l'anéantiſſement de l'eſpéce, toute autre conſidération doit céder à celle-ci.

Quelle eſperance la France pourra-t'elle jamais avoir de voir augmenter le nombre de ſes Habitans, lorſque les Peres & Meres ſeront autoriſés, par la Loi même, de ſacrifier la population de l'Etat à leurs vûës d'ambition ?

Nous avons tous les jours devant les yeux les exemples des victimes que chaque famille particuliére immole à la dépopulation générale.

S'il y a ſix filles dans une Maiſon ; quatre, & ſouvent cinq ſont deſtinées pour le Célibat.

Cet Arrêt des Peres eſt irrévocable, parce qu'il a pour lui la voix

même du Prince ; dumoins ces filles ne peuvent en appeller qu'à l'âge de vingt-cinq ans. C'eſt-à-dire, comme je l'ai déjà remarqué, lorſqu'elles ont perdu les dix années les plus précieuſes de leur fécondité.

» Le conſentement des Peres, di-
» ſent quelques Auteurs, eſt fondé
» ſur leur puiſſance, c'eſt-à-dire, ſur
» le droit de Propriété.

C'eſt oublier que les enfans appartiennent plus à la République qu'à leur Peres, parce qu'ils lui ſont rédevables de leur sûreté, & de tous les moyens qui concourent à leur conſervation. Or, ce qui aſſûre l'exiſtence, eſt au-deſſus de l'exiſtence même. La création n'eſt qu'un Point ; ce qui la perpétuë eſt éternel. Le droit Paternel doit finir où celui de la République commence. L'intérêt de l'Etat eſt la ſuprême Loi. Tous les Réglemens civils & politiques doivent

Sujets qui ſe préſentent de toutes parts à leurs regards ; & à cauſe de cela même, ils croyent l'Etat très Puiſſant ; car les Miniſtres ſont comme le reſte des hommes, qui ont les idées extrêmément réfléchies ſur les objets préſens.

Mais il ſeroit à ſouhaiter, qu'à chaque commencement de leur miniſtére, ils parcouruſſenr une fois le Royaume, afin qu'ils vîſſent par eux-mêmes les vaſtes déſerts que cette population floriſſante de Paris cauſe elle-même au reſte de la Monarchie.

On a beau donner des calculs ſur la population de cette Capitale. Il eſt de fait, que l'état des morts l'emporte annuellement ſur celui des naiſſances.

On a beau dire auſſi que le mal eſt inſenſible ; s'il exiſte, comme on n'en ſçauroit douter, on ne diſpute

alors que ſur le tems ; car, il faut que dans une révolution plus ou moins grande, Paris abſorbe tous les Habitans de la France.

Ainſi, Monſieur George Petti, qui inclinoit à mettre toute la population d'Angleterre dans la ſeule Ville de Londres, n'y entendoit rien. Il eût détruit à la fin la Monarchie, au lieu de la rendre floriſſante, &c.

Pourſuivons les autres cauſes de dépopulation.

Les Rentiers privent la France d'un accroiſſement d'Habitans. En général, les viagers, comme on les appelle, ne ſe marient point. Toute la branche de leurs deſcendans finit avec eux.

C'eſt notre Gouvernement, comme je l'ai dit ailleurs, qui a ouvert lui-même la porte à ce déſordre. Les beſoins réels ou chimé-

riques de l'Etat, ont enfanté ces rentes.

Plus de cinquante mille Sujets ont vendu leur poſtérité au Roi, à raiſon de dix pour cent, pour m'exprimer ainſi. Quel marché ruineux pour l'Etat ! Nos Miniſtres n'apprendront-t'ils jamais à connoître les véritables intérêts de nos Rois ? Oublieront-t'ils toûjours que leur Puiſſance eſt dans le nombre de leur Sujets ; que tout ce qui diminuë celui-ci, affoiblit cette Puiſſance ! &c.

Mais, notre Clergé fait encore de plus grandes bréches à notre population.

Ceux qui ont fait des énumérations de nos Prêtres, Clercs, Religieux, en font monter le nombre à cinq-cents-mille.

Si on veut faire attention que l'état de l'Egliſe eſt aujourd'hui le

dominant en France ; qu'il n'y a presque aucune famille dans le Royaume qui ne tienne à lui par quelque endroit ; on trouvera sans doute que ce calcul est modéré.

La Monarchie est pleine de Clercs célibataires, qui rendent toûjours moindre le nombre de ses Habitans.

Toutes nos Villes, Bourgs, Villages & Hameaux fourmillent de Couvens remplis de Citoyens qui mettent continuellement des bornes à notre Puissance politique ; de ces hommes qui sont toûjours les derniers de leur Ligne, & qui ne laissent après eux aucune trace d'avoir existé sur la terre.

Mais cette matiére est trop usée ; elle a fait trop souvent le Sujet des observations, de nos Ecrivains politiques pour m'y arrêter.

Je ferai seulement ici une réfléxion.

La France étant composée de dix-ſept millions d'Habitans, & ſon Clergé de cinq cents mille Citoyens ; une trente-quatriéme partie de la Nation ſe trouve par-là continuellement anéantie, ſans étre jamais réparée ; il faut donc néceſſairement à la fin, que notre Clergé abſorbe toutes les autres branches de notre population.

Ceci eſt ſuſceptible de démonſtration.

Qu'on jette trente-quatre familles dans une petite Iſle dépeuplée.

Qu'on établiſſe dans cette nouvelle République la même proportion qui eſt, chez nous, entre le Clergé célibataire & les autres claſſes qui doivent fournir à la propagation de l'eſpéce.

Etabliſſons d'abord des principes généraux; ſçavoir.

1. Que dans l'état préſent du monde, la population ſe perpétuë,

ſans augmenter au-délà de ſon premier numéraire ; c'eſt-à-dire, que la génération d'un homme, au bout de cent ans, ſe réduit à un autre homme.

2. Que la vie des hommes, priſe en blot, eſt de vingt ans.

3. Que les gens du monde vivent autant que les Célibataires, & que les Célibataires, en général, ne vivent pas plus que les gens du monde.

En ſuivant ceci, on trouvera que, dans cent ans, l'abſtraction faite de Peſtes, Famines, & de tout autre accident ſurnaturel, les trente-quatre familles de l'Iſle dont nous venons de parler, ſeront réduites à vingt-neuf ; & ainſi des autres, de ſiécle en ſiécle, juſques à l'extinction entiére des trente-quatre familles.

ABREGE' DE L'HISTOIRE DE LA DEPOPULATION GE'NE'RALE DE LA FRANCE COMBINE'E PAR SON CLERGE'.

L'état Militaire, en France, eſt une autre eſpéce de Clergé, non guéres moins deſtructif. Le Célibat y eſt ordonné par le Prince. Nos ſoldats n'ont point la liberté de ſe marier; en général, ils meurent ſans laiſſer de poſtérité.

Si on ſuppoſe que la France tienne communément cent cinquante mille hommes ſur pied; il s'enſuit de ce calcul, que tous les ſiécles, elle doit éteindre une branche de ſa population de ſept cents cinquante mille Sujets.

Enfin nos Guerres. Il eſt certain, que toutes proportions gardées d'ailleurs, elles ſont plus funeſtes à notre population, qu'aux autres Puiſſances qui s'y engagent avec nous.

1. Parce que, vû notre poſition, nous ſommes obligés de mettre ſur pied de plus nombreuſes Armées.

2. Parce que nos Guerres ſe font preſque toùjours chez l'Etranger, où le changement de climat tuë plus de nos Soldats que le Canon.

3. Parceque la Nation étant moins robuſte que celles du Nord, avec qui nous avons preſque toujours affaire, ſuccombe plus facilement aux fatigues.

4. Parce que les vivres de nos Armées étant devenus un monopole, il y attire un nombre prodigieux de Commis.

5. Parce que notre luxe peuple nos Armées d'une infinité de gens ſuperflus, qui y périſſent.

Regle générale : ſi nos Ennemis ont cent mille hommes ſur pied, nous en avons toûjours trois cens mille ; car nos Garniſons, qu'on peut bien affoiblir un peu, mais non pas dégarnir entierement, nous occupent conſidérablement du monde ; ce qui fait que, tandis que les autres Etats nous atta-

quent avec toutes leurs forces, nous ne pouvons leur opoſer qu'une partie des nôtres.

L'Angleterre, dans toutes ſes diviſions avec nous, n'employe que dix mille hommes contre trente mille de notre part.

Or, il eſt de fait que la population génerale d'une Nation, en tems de Guerre, ſouffre dans la diſproportion de grandes Armées.

L'obligation où nous ſommes toûjours d'aller attaquer nos Ennemis dans des continens qui nous ſont étrangers, détruit nos Armées ſans combat.

L'Italie qui, depuis pluſieurs ſiécles, eſt le ſiége de nos guerres, a toûjours été le tombeau des François.

Les playes que la Monarchie a fait à ſa population ſaigneront long-tems.

Le climat du Nord n'eſt pas moins funeſte à nos Troupes. Trois de nos Armées conſécutives ſe ſont fonduës en dernier lieu en Allemagne. Nos Ennemis

Ennemis, ſans coup ferir, remportoient tous les jours des nouvelles Victoires. Ils n'employent d'autres armes pour détruire nos Soldats que celles des ſaiſons.

Outre les Armées de nos Soldats, nous en avons une autre immenſe de vivriers. Cette Troupe, pour ne pas eſſuyer le feu de l'Ennemi, n'en périt pas moins par les fatigues inſéparables de l'avidité de s'enrichir par les voyes courtes.

Tout eſt entrepriſe aujourd'hui dans nos Armées, juſques à la vie des hommes.

La partie de nos Hôpitaux eſt devenuë une eſpéce de marchandiſes, qui forme un trafic. Elle eſt délivrée à l'enchére. Ce n'eſt point l'entrepriſe qui a le plus de ſoin des malades, qui a la préférence, mais celle qui s'en charge à meilleur marché, ou, ce qui eſt la même choſe, qui employe

moins des moyens pour opérer leur guériſon.

Il eſt difficile de comprendre comment on a pû ſuppoſer que des entrepreneurs penſeroit moins à leur fortune qu'à la conſervation des Soldats. On peut dire qu'un Etat ne connoit point ſes véritables intérêts, lorſqu'il confie la moindre branche de ſa Population à des Compagnies Mercenaires. La vie des hommes eſt trop précieuſe pour permettre qu'elle devienne l'objet d'une ſpéculation pecuniaire.

L'Intérêt que chaque entrepreneur á ſur les Hôpitaux de l'Armée, ſe vend comme un effet ; & comme chacun veut gagner ſur ſon Contrat, dans la proportion du premier entrepreneur, à peine le dernier peut-il donner du boüillon aux Malades.

Le Luxe de nos Officiers généraux ; celui de nos Intendans, Com-

miſſaires - ordonnateurs , Munitionnaires , Directeurs , Regiſſeurs , grands & petits Commis , forme une troiſiéme Armée de Valets , Cuiſiniers , Palfreniers , Coureurs , Muletiers , Vivandiers , Caffetiers , Colporteurs , Goujats , garçons - Hôteliers , Limonadiers , qui , à la ſeconde Campagne , eſt ordinairement fonduë , & qui eſt remplacée par une autre , qui périt également.

Si, à l'état des morts Militaires qu'on envoye à la Cour à la fin de chaque Campagne, on y joignoit celui des hommes qui, ſans être de l'Armée , ont péri à l'Armée , nos Rois ſeroient effrayez de la brêche que chaque Guerre fait à la Population , & par conſéquent , à leur Puiſſance. Il n'y a nul doute qu'un tel tableau, dans les diſcuſſions que notre Gouvernement a avec les autres Souverains de l'Europe , ne leur fît ſacrifier une infinité de petits in-

térêts Politiques, au plus grand de tous.

On assure que les dernieres guerres ont coûté à la Monarchie au-delà de neuf cents mille Sujets, tandis que nos Ennemis n'en ont pas perdu trois cents mille.

A quoi nous servent les traités de Paix les plus avantageux ? Y a t'il aucune compensation qui puisse nous indemniser de semblables pertes ? Le calcul des avantages que nos Ennemis ont remporté sur nous dans les dernieres guerres, est bien clair. Ils ont diminué la force de notre Etat politique d'un dix-huitiéme, tandis que la leur ne s'est affoiblie que d'un quarantiéme. Ils ont donc acquis plusieurs dégrés de force sur nous. Par conséquent, ils sont aujourd'hui plus en état de nous attaquer, & nous moins en état de nous défendre. Il ne seroit peut-être pas impossible à

l'eſprit de calcul, de fixer l'époque de la dépopulation générale de la France, par un certain nombre de Guerres à venir, combinées par celles qui viennent de ſe paſſer ſous nos yeux.

En ne changeant rien au ſiſtème que nous venons de ſuivre, peut-être qu'après trente Campagnes en Allemagne, & vingt en Italie, il ne reſteroit en Europe, de la France, que le ſeul nom de François.

Néceſſité de faire revivre les uſages des Anciens, pour exciter chez nous les Citoyens au mariage.

Le ſeul coup d'Etat qui ait été frapé en France, depuis l'établiſſement de la Monarchie, pour exciter les Citoyens au mariage, eſt préciſément celui qui les y a le moins portés.

Louis XIV. ordonna des pensions pour ceux qui auroient douze enfans. (a) Il étoit difficile d'imaginer un moyen moins propre à augmenter notre population.

Regle générale : lorsqu'on établit des récompenses pécuniaires, il faut toûjours qu'elles soient proportionnées aux dépenses que doivent faire les Sujets pour les aquérir ; sans quoi, le Legislateur a manqué son plan. Les hommes se voyent toûjours avant l'Etat ; il n'y a point d'autre route pour les conduire au bien général, que de les y amener par le chemin de leur intérêt particulier.

Outre les besoins physiques, communs à tous les hommes, chaque classe a un Luxe relatif, nécessaire. Or, plus une famille est nombreuse, moins les moyens du chef sont suf-

(a) Par un Edit de 1666.

fiſans pour ſatisfaire à ce luxe.

D'ailleurs, depuis que l'envie de paroître, & que le déſir de ſe diſtinguer ſont devenus la paſſion dominante chez toutes les Nations policées, il a fallu que les ſciences, les talents, les qualités, les maniéres, les agrémens entraſſent dans le ſiſtème de l'éducation; ce qui, en général, l'a renduë plus coûteuſe.

Toutes les claſſes ſe ſont reſſenties de cette augmentation, dans une certaine proportion. L'éducation d'un fils de Laboureur eſt différente, de nos jours, de celle que ces hommes donnoient à leurs enfans il y a cent ans.

Il n'y a point de Citoyen aujourd'hui en France, qui ne ſe crût ruïné d'avance, ſi, en ſe mariant, il avoit quelque probabilité qu'il aura douze enfans; & qui, à cauſe de cela même, ne préférât de reſter Célibataire.

La dépenſe d'élever douze enfans excedant le bénéfice de les avoir, a fait que la gratification a manqué ſon coup ; & elle l'a ſi bien manqué, que j'établis comme un fait certain, que depuis la publication de l'Edit, il n'y a pas eu un ſeul homme en France qui ſe ſoit marié dans l'intention d'en joüir.

Ainſi, on peut mettre cette dépenſe au nombre de celles qui ſont onereuſes à l'Etat. Car ſi pluſieurs aujourd'hui joüiſſent de cette penſion, elle n'eſt pas la cauſe premiere qui fait qu'ils en joüiſſent.

Je dis onereuſe, parce que les Princes ne peuvent donner mal, ſans donner aux dépens de la maſſe de leurs ſujets.

Toute recompenſe qui ne remplit pas ſon objet, eſt néceſſairement deſtructive de ce même objet.

Les révenus de la Monarchie n'étant pas aſſez conſidérables pour fournir à un chacun des moyens, pour m'exprimer ainſi, de propagation, il falloit leur en accorder de ceux qui ſont toûjours au pouvoir du Prince, je veux dire, des rangs & des diſtinctions.

Dans un Gouvernement fondé ſur l'honneur, l'honneur ſeul peut contribuër à former une grande population.

Pour donner un eſprit général qui portât au Mariage, il falloit accorder, dans toutes les Claſſes, des préférences à ceux qui ſe diſtingueroient dans l'état de Mariage.

Ceux qui connoiſſent le genie François, & qui ſçavent combien la vanité a d'empire ſur toutes les principales actions de ſa vie, ſe perſuaderont aiſément, que les Reglemens ſuivans ſeroient plus pro-

pres à augmenter notre population, que toutes les recompenſes pecuniaires les mieux combinées.

1. Que le Roi, ou ſon Miniſtre, écrivît à tout Particulier du Royaume, de quelle qualité & condition qu'il fût, qui auroit huit enfans vivans, pour le remercier d'avoir contribué (autant qu'il a été en ſon pouvoir) à augmenter la population de l'Etat; & à cauſe de cela, le déclarât Citoyen d'un ordre diſtingué.

2. Que tout Sujet qui auroit actuellement dix enfans exiſtans dans le Royaume, outre la lettre de remercîment, ſeroit fait Chevalier de l'ordre de.... établi pour cela.

3. Que tout Sujet, de quelle qualité & condition qu'il fût, qui auroit douze enfans, acquérroit par-là la Nobleſſe, & à la quatriéme génération pourroit entrer à Malthe.

4. Que dans les aſſemblées, lieux de délibérations, feſtins publics, les places d'honneur fuſſent réſervées pour ceux qui auroient le plus d'enfans, reſpectivement à chaque rang.

5. Que dans les proceſſions des Villes, cérémonies, fonctions, les gens en charge qui auroient la famille la plus nombreuſe, auroient le pas ſur ceux qui en auroient des moindres.

6. Que dans la concurrence des Charges gratuites, toutes choſes d'ailleurs égales, ceux qui auroient un plus grand nombre d'enfans, les obtiendroient de droit.

7. Que dans le cas de venalité, ceux qui auroient dix enfans auroient la préférence ſur ceux qui n'en auroient que neuf; ceux qui en auroient huit, ſur ceux qui n'en auroient que ſept; & ainſi du reſte.

8. Que dans l'exercice des Charges jusques ici annuelles, ceux qui auroient un certain nombre d'enfans, ne pourroient être rélévés par ceux qui en auroient un moindre.

9. Que tout Citoyen qui auroit quatre enfans, ne payeroit point de Capitation, & seroit rélévé d'un cinquiéme de la Taille, s'il possédoit des biens-fonds.

10. Que tout Artiste qui auroit six enfans, seroit admis gratuitement à la maîtrise de sa Profession, sauf au Roi ou à la Province d'indemniser le Corps du métier.

11. Que tout Sujet, de quelle qualité & condition qu'il fût, qui auroit huit enfans, pourroit porter l'épée.

12. Que dans les Assemblées & délibérations publiques des Maisons-de-Ville du Royaume, les gens exerçants des Arts-mécaniques, s'ils avoient plus d'enfans, pourroient donner leur

voix avant les Marchands ; ceux-ci avant les Bourgeois ; & les Bourgeois avant les Gentilshommes ; chacun respectivement au plus grand nombre d'enfans.

Mais ce ne seroit pas encore assez de déterminer les Sujets à la population par des motifs de rangs & de distinctions particuliéres ; il faudroit encore y porter les Societés générales. C'est-à-dire.

1. Accorder certains priviléges ou honneurs à telle Communauté ou Ville du Royaume dont la population seroit plus considérable que celle des autres, rélativement à sa grandeur.

2. Envoyer des Députés de la Cour dans ces Villes, pour remercier leur Gouvernement, au nom du Roi, de ce dégré de puissance qu'elle lui acquiert.

3. Leur permettre, dans cette oc-

casion, d'élever un monument pour rendre cet honneur éternel.

4. Décharger ces Communautés ou ces Villes d'une partie des Impôts qu'elles payoient auparavant.

Que si on attache des distinctions à l'état du Mariage, il faut en même-tems établir une espéce d'ignominie à ceux qui fuïent cet état ; c'est-à-dire, créér des Loix par lesquelles.

1. Tout Sujet non marié fût déclaré inhabile à exercer aucun Emploi ou Charge publique.

2. Tout Célibataire séculier fût tenu à payer le double des taxes publiques des autres Citoyens mariés.

3. Qu'il fût incapable de pouvoir hériter des Etrangers, ni même des Parens au troisiéme dégré.

4. Que tout homme de Lettres, non marié, fût hors d'état d'être reçû Académicien, & de remplir aucune chaire

de Profeſſeur dans quelle Univerſité du Royaume que ce fût.

Sans doute que toutes ces nouvelles prérogatives boulverſeroient d'abord la Monarchie. Tant de Rôturiers, devenus Nobles ; tant de gens de néant qui, par des nouvelles prérogatives paroîtroient ſur les rangs, cauſeroient une infinité de nouveaux abus ; mais, la population répareroit tout ; ce ſeroient des inconvéniens particuliers qui diſparoîtroient devant l'utilité générale qu'ils procureroient.

C'eſt par ces diſtinctions que la France parviendroit bien-tôt à une grande population.

L'humeur, le génie, le caractére national, cette foule de préjugés qui empêchent tant de Citoyens de s'engager dans l'état de Mariage, ou à ne pas en remplir les vûës lorſqu'ils s'y ſont engagés ; la délica-

teſſe, l'amour de la vie, l'eſprit philoſophique, &c ; tout céderoit au reſſort de l'honneur, qui faiſant mouvoir toutes les parties de la propagation, augmenteroit les forces du Corps politique.

Je me trompe cependant lorſque je dis que tout céderoit à ce principe.

Il y a des vices de dépopulation qui ſont plus chers que l'honneur & la vie ; tels ſont ceux qui tiennent aux ſens, & qu'on ne peut détruire que par des réformes rélatives à ces mêmes ſens.

Néceſſité de Réglemens ſur les Mœurs.

J'ai dit ailleurs qu'il nous manque des Loix ſur l'incontinence ou la débauche des ſens ; mais, comment en établir, chez nous, ſi nous n'avons pas même une idée bien diſtincte de ce terme.

En général : celui de débauche eſt toujours appliqué, chez nous, à la proſtitution des femmes de mauvaiſe vie. Sans doute que cette incontinence publique, comme je l'ai démontré, diminuë notre population ; cependant, comme ſa publicité même l'expoſe à la vûë des Magiſtrats, les Réglemens pour remédier au déſordre qu'il cauſe ne ſont pas, à beaucoup près, impoſſibles.

Mais, comment en former pour cette foule d'intrigues de galanterie dont toutes nos Villes ſont remplies, où la proſtitution ſe couvre d'un voile épais, où le crime emprunte les livrées de la vertu, & où la débauche ſe cache ſous le maſque de l'innocence même ? Comment établir des Réglemens pour ce tas de prudes, qui ſont dans le monde comme ſur un théâtre

continuel, où leur rôle n'eſt point d'être vertueuſes, mais de les paroître; dont l'unique maxime, eſt de ſauver les apparences, & la ſeule affaire, de tromper le Public; qui vont à la débauche par un chemin détourné, & qui joüiſſant dans le monde de la ſatisfaction que donne la réputation de la vertu, goûtent continuellement en particulier les plaiſirs des ſens que procure le vice? Déſordre d'autant plus irrémediable pour l'Etat politique, que l'incontinence agiſſant par des voïes plus ſourdes & plus cachées, ne laiſſe aucune trace à la Légiſlation pour rémonter à la ſource de ce déſordre.

Ceux qui connoiſſent le cœur humain ſe perſuaderont aiſément que la proſtitution publique eſt moins défavorable à la population que cette incontinence.

La débauche publique porte avec ſoi une certaine horreur qui dégoûte juſques aux hommes les plus perdus.

D'ailleurs, ces ſortes de paſſions tombent d'elles-mêmes, parce qu'elles ſont dénuées de ſupports.

Mais, il n'en eſt pas de même de cette volupté prétenduë-délicate, qui a toûjours autour d'elle une foule d'autres paſſions qui la ſoûtiennent; qui d'un côté a l'amour propre pour appui, & de l'autre la ſatisfaction de ſens; de cette volupté où tout eſt actif, rémuant, parce que ſa ſatisfaction étant placée, pour m'exprimer ainſi, au centre des déſirs, on ne ſatisfait cette paſſion qu'en contentant toutes les autres.

D'un autre côté, le vice des ſens a ſes préjugés, que la politique elle-même ſemble reſpecter.

Bien-tôt, chez nous, l'incontinence ne ſera plus incontinence. La corruption a déjà ſa morale établie. La volupté, ſes modifications, ſes tempéramens, ſes diſtinctions. Ecoûtons les Héroïnes de vertu du ſiécle préſent; elles nous diſent en termes précis : *Qu'une ſurpriſe en amour ëſt pardonnable*; *qu'une paſſion unique ne fait point de tort*; *qu'un amant ſeul ne deshonore point.*

Voilà aujourd'hui, en fait de ſens, le Texte le plus ſacré de nos femmes d'honneur.

Or, qu'on étende ces maximes, & qu'on les rende générales aux deux ſexes, on trouvera qu'elles renferment, pour m'exprimer ainſi, un Corps complet de débauche, parce que, par elles, la moitié de la Nation ſera corrompuë par l'autre.

Les femmes ont beau s'étourdir ſur cette matiére ; ſe faire une mo-

rale à leur fantaiſie ; s'appuyer ſur le goût ; ſe rétrancher ſur le ſentiment ; il ſera toûjours vrai que, d'une femme qui a un Amant à une femme publique, il n'y a d'autre différence que le dégré de proſtitution.

D'un autre côté, à quoi pourront ſervir les Réglemens ſur cette partie de notre adminiſtration politique puiſque c'eſt une expérience éternelle, que la rigueur des Loix, là-deſſus, ne tombe jamais que ſur des malheureuſes créatures chez qui la baſſeſſe de la condition fait le plus grand crime. Nos maiſons de correction ſont moins faites pour les coupables que pour les infortunées.

Les femmes d'un certain ordre ſont toûjours au-deſſus des Loix établies pour régler les mœurs. Leur condition eſt la caution de leur débauche.

Le ſpectacle manquoit à la corruption ; la débauche a levé le maſque, & le crime eſt porté aujourd'hui en triomphe.

Toutes nos Villes ſont pleines de femmes d'un certain ordre, qui s'affichent ; d'aſſiduités ſcandaleuſes ; de commerces criminels ; de ménages d'impudicité, montés depuis nombre d'années ; de .... &c. Mais j'oubliois qu'il y a peine de pédantiſme pour tout Ecrivain politique qui oſe entrer dans ces détails de morale. Cette matiére eſt renvoyée aujourd'hui aux Prédicateurs, qu'on écoûte toûjours, & qu'on ne ſuit jamais.

Je ne dirai donc plus qu'un mot. Je demande comment, chez nous, les Loix ſur la continence pourroient avoir leur effet, puiſque ceux même que l'adminiſtration établit pour veiller aux bonnes mœurs,

ſont les premiers à donner l'exemple d'une débauche affreuſe ? Le moyen de contenir les autres, lorſqu'on ne ſe contient pas ſoi-même ? Comment ſe flatter d'établir dans un Etat la modération des déſirs dans le Peuple, lorſque les Supérieurs ſe livrent ſans ménagement à leurs ſales voluptés ?

On doit faire, dit-t'on, ce qu'ils ordonnent. Maxime uſée : on fait toûjours ce qu'ils font.

C'eſt de la conduite des gens en place, que dépendent toûjours les mœurs d'une Nation; lorſqu'en général celles de ces hommes ſont corrompuës, l'Etat eſt perdu.

Qu'on liſe l'hiſtoire de l'Univers; qu'on parcoure celle de tous les Empires du monde, on trouvera toûjours un rapport analogue entre les défauts de ceux qui commandent & les vices de ceux qui obéïſ-

ſent. Rome fut perduë lorſque les Chefs de la République furent corrompus.

Régle générale : chaque Particulier régle ſa conduite ſur celui qui lui eſt ſupérieur. Ce qui conduit tous les Sujets d'un Etat, a un point de vûë unique.

Ceux qui gouvernent une Société ſont les miroirs de cette Societé. Si la glace eſt fauſſe, chaque homme s'y voit tout de travers.

Les Loix ſur la continence ſont néceſſairement impuiſſantes dans un Etat où les mauvaiſes mœurs trouvent de la protection dans la Légiſlation même.

Nos théâtres ſont des lieux privilégiés de proſtitution publique. C'eſt là que la débauche eſt comme dans ſon païs natal, & que le crime eſt à ſon aiſe, parce qu'il y joüit de l'immunité.

Qu'une

Qu'une femme de mauvaiſe vie ait ſcandaliſé toute une Ville par ſes débauches, elle a un moyen sûr pour ſe ſouſtraire aux Loix de la Police : elle s'adonne au théâtre.

C'eſt dans ce lieu où elle ſe livre plus qu'auparavant à toute ſorte de déſordres, & où elle vend en détail ſes déſirs, & fait un commerce général de ſa volupté.

C'eſt là où ſe confond une quantité prodigieuſe de fortunes, & où toutes les richeſſes de nos Villes vont ſe perdre, comme dans un gouffre. Ce ſont nos théâtres qui font que tant de familles ſont indigentes, & que tant d'honêtes femmes manquent du néceſſaire, tandis que ces créatures jouiſſent d'un grand ſuperflu.

Comme on a ſuppoſé que les ſpectacles formoient une partie de la

grandeur de la Nation, & qu'à cause de cela, on les a considérablement augmentés, on peut dire que toutes nos Villes aujourd'hui ont des causes nécessaires de dépopulation.

Il faut un amusement à un grand Peuple, disent ceux qui sont à la tête de notre Administration. Une inquisition trop sévere sur ceux qui exercent leurs talens sur le théâtre, pourroit à tout moment les intérompre: maxime qui a diminüé, plus que toute chose, notre population.

C'est cette tolérance qui a naturalisé chez nous la débauche. Celle des femmes de théâtre est aujourd'hui si fort à la mode en France, qu'un Seigneur n'oseroit se montrer en Public, s'il ne comptoit parmi ses autres dissipations, celle de se ruiner avec une actrice. On a vû, il n'y a pas long-tems, un fameux Géné-

ral en traîner jusques à soixante à sa suite. *Achmet* lui-même n'eût pas marché avec un plus grand *serrail.*

Cette débauche, dira-t'on, ne ternissoit point ses vertus : je veux le croire ; mais elles ternissoit celles des autres. L'exemple de la corruption du général, entraîne toûjours celle des Officiers, qui, de-là, passe aux soldats.

Qu'on n'ajoute point que cette volupté ne jette aucune ombre sur la gloire d'une Nation. Il est impossible, quoi qu'en disent nos systèmes modernes, que les soldats soient effeminés, incontinens, sensuels, & en même tems patriotes, braves, courageux, & intrépides. Si les vices qui corrompent le cœur, n'éteignoient les vertus du Citoyen, Rome, qui n'éxiste plus, existeroit encore.

Il y a des Loix immuables dans

la ſociété civile, qui ſont indépendantes des tems, des lieux, & des circonſtances. Qu'on établiſſe tant qu'on voudra des principes dans les trois Gouvernemens que nous connoiſſons ; qu'on diſe que la vertu eſt le reſſort du Républiquain ; l'honneur, celui du Monarchique ; & la crainte, la baſe du deſpotique : ſi tout cela ne conduit pas le peuple de chacun de ces Gouvernemens aux bonnes mœurs, on n'aura fait qu'un Roman politique.

La corruption des mœurs porte avec ſoi un vice néceſſaire de dépopulation. Or, un état ne peut-être puiſſant que par un grand Peuple.

Pour revenir à mon ſujet, je dis que notre population ne ſera jamais floriſſante lorſque l'incontinence Nationale ſera regardée chez nous comme un vice indifférent ; la volupté, comme un Luxe néceſſaire ;

que les égards ſur les rangs & les diſtinctions rendront, là-deſſus, inutiles les meilleurs réglemens de police ; que la femme la plus qualifiée d'une Ville, pourra être impunément la plus proſtituée.

Je dis que cette population ne ſera jamais floriſſante lorſque l'Adminiſtration générale ne ſe mêlera point des mœurs de la Nation, qu'elle les confiera, en grande partie, à des ſimples clercs, qui en général n'enviſagent l'incontinence que dans le rapport des choſes de l'autre vie, & fort peu dans l'influence qu'elle a ſur les choſes de celle-ci.

Que les Supérieurs civils ſeront les premiers, comme je l'ai déja dit, à donner l'exemple d'une débauche affreuſe.

Que nos Magiſtrats meneront une vie plus ſcandaleuſe que le reſte des Citoyens.

Enfin, qu'il n'y aura point dans cette partie essentielle de notre Administration, un Tribunal supérieur à tous les Tribunaux particuliers, ou, pour mieux dire, une police qui veille sur la police.

J'ai fini : quand nos réglemens sur la continence ne comprendront point cette foule de femmes de théâtre, dont la débauche diminuë continuellement notre population.

Je ne dis point qu'il faille réformer les spectacles; ces établissmens ont d'ailleurs des bons endroits; mais qu'il faut soumettre aux Loix de la police des mœurs, les femmes de théâtre.

On sent, par cette ébauche, le nombre de réglemens nécessaires qu'il faudroit pour arrêter le désordre que la débauche cause dans toutes les branches de notre population.

C'eſt à la politique à en tracer le Plan. Je ne ſuis ici qu'Ecrivain économique.

Néceſſité d'établir des Pragmatiques dans les différentes Claſſes.

C'eſt aujourd'hui une maxime généralement reçuë, qu'un Etat ne peut ſe soûtenir floriſſant, que par ſon Luxe rélatif.

Pour le prouver, on entre dans une analyſe des avantages de circulation, qu'occaſione le Luxe, ſans leſquels, dit-on, l'Etat politique ne ſçauroit ſe ſoûtenir.

Cette foule de raiſonnemens qu'on allegue toûjours là-deſſus, pourroit établir une conviction générale, ſi le monde, pour parler ainſi, eût été fait depuis cents ans, & qu'il n'y eût eû juſques ici d'autres Gouvernemens ſur la terre, que

ceux qui exiſtent actuellement en Europe.

Les deffenſeurs du Luxe, n'ont qu'à ouvrir l'hiſtoire ancienne. Ils veront que les Peuples les plus puiſſans, furent ceux qui eurent plus de ſoin à bannir le Luxe.

Il ſeroit admirable, que le contraire de ce qui fut la cauſe de leur grandeur, fût la ſource de la nôtre.

Etablir des pareils ſiſtèmes, c'eſt renverſer celui de la nature elle-même.

Le cœur humain ne change point; ce qui contribue à corrompre les hommes dans un tems, ſert toûjours à le corrompre dans un autre.

Je ne dis point qu'un Gouvernement Monarchique doive faire là-deſſus de réglemens perſonels; car ſi la Légiſlation prétendoit regler le

Luxe de chaque Sujet, elle entreroit par-là dans un labirinthe où elle ne ſçauroit avoir de fil, parce que ce qui eſt Luxe pour un homme, ne l'eſt point pour un autre.

Mais, autant qu'il eſt difficile d'établir des Loix pour chaque particulier d'une ſociété, autant il eſt aiſé d'en former pour chaque Claſſe de la ſociété.

C'eſt même le ſeul moïen qui reſte à la politique, pour arrêter les effets pernicieux du Luxe.

La Déeſſe Minerve voulant prévenir ſes déſordres, dans le Gouvernement civil, régla celui de chaque claſſe.

Par-là, tous les inconvéniens du Luxe particulier ſont ſubordonnés à des Loix générales, & ſes déſordres ne ſortent plus de l'enclos où le réglement les a enclavés.

Tous les hommes tiennent à d'une

conditions : or, c'eſt celles-ci que les Loix ſomptuaires doivent avoir en vûe.

Je dis, que pour prévenir le déſordre que notre Luxe cauſe à notre population, il faut établir des Pragmatiques rélatives aux facultés de chaque claſſe.

Par-là, les Mariages, dans chaqu'une de celles-ci, n'étant plus arrêtés par la difficulté de fournir à une foule de choſes ſuperfluës, un plus grand nombre de Citoyens, au lieu de reſter célibataire, s'engageroit dans cet état ; ce qui augmenteroit conſidérablement notre population.

Mais, un de réglemens eſſentiels, rélativement à celle-ci, ſeroit de taxer chaque Maître, en raiſon des Domeſtiques non-mariés qu'il entretiendroit à ſon ſervice ; taxe non égale par tête, comme dit fort bien

un Auteur, mais proportionnelle à leur nombre, comme 1. 4. 16. 64. &c. C'eſt-à-dire, qu'un Citoyen qui auroit ſix Domeſtiques non-mariés, payât une ſomme conſidérable; ce qui feroit rentrer les choſes dans l'ordre; car, ou chaque particulier, pour payer moins, ſe contenteroit d'un ſeul Domeſtique; ou, s'il en avoit d'avantage, les obligeroit lui-même au Mariage; ou enfin, s'il vouloit en avoir pluſieurs Célibataires, il indemniſeroit l'Etat d'un côté, du déſordre qu'il lui cauſeroit de l'autre.

Je dis, indemniſeroit : pour cet effet, il faudroit que la taxe des Maîtres fût diſtribuée, dans chaque Province, aux gens de la campagne, ou ſervît d'indemniſation pour ſoulager des tailles les pauvres Ménagers; ſans quoi cela ne formeroit qu'une reſſource de finance, inutile par elle-même.

Par-là, la claſſe des Laboureurs ayant plus d'aiſance, ſa population ſeroit plus nombreuſe.

Néceſſité d'établir un nouveau Cadaſtre, pour augmenter la Population des Gens de la Campagne.

L'abondance que Henri IV. vouloit répandre ſur le Laboureur, n'étoit pas ſeulement le projet du meilleur de tous nos Rois; mais celui du plus grand politique qui ait paru. Ce projet renfermoit la maxime de toutes les maximes d'Etat, & ſon ſiſtème, celui de tous les ſiſtèmes.

Car, comme nous l'avons dit pluſieurs fois, c'eſt de cette claſſe que dépend tout l'édifice de la population d'un Etat. Lorſque l'indigence y régne, il faut néceſſairement que toutes les autres parties du Gouvernement

nement politique, & Civil s'affoibliſſent.

Il n'y a point de tempérament de milieu; pour jetter l'aiſance néceſſaire dans cette claſſe, il faut, comme je l'ait dit pluſieurs fois, la décharger du poids des Impôts ſous lequel elle gémit.

Le projet (ſi ſouvent mis ſur le tapis) de réfondre notre Ancien Cadaſtre, pour en former un nouveau ſur l'état préſent de l'Agriculture, ſeroit le ſeul moyen pour rémedier à ce mal.

La plûpart des terres qui furent taxées dans notre ancien Cadaſtre, comme l'a remarqué fort bien Mr. le Maréchal de Vauban, n'ont plus aujourd'hui la même valeur; la plûpart ont été négligées par ceux qui les ont poſſédées ſucceſſivement; ce qui a diminué leurs productions, & a mis les deniers propriétaires hors

d'état de payer la premiere taxe.

Or, ce ne ſera jamais par des empriſonnemens, qu'on remédiera à ce déſordre ; les Receveurs des tailles, par des exécutions, ne rendront point à la terre une valeur qui n'éxiſte plus ; aucontraire, ils ne font qu'augmenter le mal ; car les frais de ſaiſie & d'empriſonnement qui ſon payés par le Laboureur, retombent toûjours ſur les productions de la terre, dont la culture eſt diminuée de plus en plus. C'eſt la taxe elle-même aujourd'hui qui empêche qu'on ne páye la taxe. Ici l'Etat eſt accablé par l'Etat.

Demander pourquoi ces particuliers ont négligé la culture de ces terres, ce qui les met hors d'état de payer, c'eſt demander raiſon à l'homme de ſa légereté, de ſon inconſtance ; pourquoi il chérit ſes intérêts dans un tems, pour les né-

gliger dans un autre ; en un mot pourquoi il eſt homme ?

D'ailleurs, une infinité de cauſes phiſiques ont pû influer beaucoup ſur ces nouvelles non-valeurs. Des inondations, des ouragans, des grêles, &c, ont rendu incultes, pour pluſieurs années, beaucoup de terres ; & ſouvent, à cauſe de cela-même, pour toûjours ; car une infinité de poſſeſſeurs, qui ont été long-tems en ſouffrance, ne ſont plus en état de les faire valoir.

D'un autre côté, pluſieurs terres qui ont conſidérablement augmenté en valeur, ne payent preſque rien, eû égard au prix des denrées d'aujourd'hui, comparé à celui du tems où le Cadaſtre fut fait.

On croit toûjours par-là l'Etat indemniſé. On ſe trompe ; ces riches Propriétaires ſont, pour m'exprimer ainſi, les tirans de l'Agriculture. Ils

tiennent comme ſous le joug les pauvres Laboureurs.

La fortune de l'Etat n'eſt point dans celle de quelques riches Cultivateurs. Elle dépend abſolument de l'aiſance générale de toute la claſſe des Laboureurs.

Qu'il faut des Réglemens pour prévenir la ſortie des Sujets.

On ne corrige point les vices nationaux par des ſimples invitations. Il faut des Loix préciſes. Le Roi de Pruſſe défend expreſſement à ſes Sujets de ſortir de l'Etat, ſous quelque prétexte que ce ſoit. Il faut pour cela qu'ils ayent de lui un ordre exprès.

Ce n'eſt point-là le tableau de la ſervitude, mais au contraire, l'image de la liberté ; car la liberté, dans les Sujets, ne conſiſte pas à

faire ce qu'ils veulent, mais à faire ce qu'ils doivent vouloir.

Chaque Citoyen est une portion de la Puissance politique. Diminuër celle-ci, est un crime de Leze-Majesté au premier Chef.

Les Loix générales, en veillant à la sûreté publique, ont rempli leurs obligations. Les Sujets ont joüi à chaque instant du Bénéfice de celles-ci, qui leur ont assuré leur bien, leur fortune, & leur existence.

Ils contractent par-là avec elles une dette immense, qui ne peut-être acquittée que par une correspondance continuelle aux devoirs de Citoyen. Or, le premier de tous, est l'amour pour la Patrie.

Sans doute qu'on trouve des Reglemens établis en France pour prévenir la sortie des Sujets; mais, c'est à peu-près comme s'il n'y en avoit point, parce qu'ils ne sont jamais exécutées.

Tous nos Gouverneurs des Frontiéres ont des ordres pour ne laiſſer paſſer aucun François chez l'Etranger, ſans Paſſe-port; mais, comme on donne ces Paſſe-ports à tous vénans, ſans diſtinction, cela ne diminuë point la ſortie des Sujets. Il n'en coûte qu'un prétexte, & le moindre ſuffit toûjours pour cela.

Ces Réglemens ne ferment point la porte de nos Frontiéres; elles ſont toûjours ouvertes à ceux qui veulent s'abſenter.

Il eſt ſurprenant que la partie la plus importante de l'adminiſtration ſoit confiée en entier à une douzaine de Commandans de Frontiéres, qui peuvent, à leur gré, augmenter ou diminuër la population, par le plus ou le moins d'attention qu'ils apportent à prévenir ou à faciliter la ſortie des Sujets.

Il y a une dénomination géné-

rale, qu'on a attaché à notre population, dont on se sert depuis plusieurs siécles, & qui ne change jamais, quoique le nombre des Sujets diminuë tous les jours.

On lit dans presque tous les Auteurs économiques, que la France à vingt millions d'Habitans ; & c'est parce qu'on l'a dit une fois, qu'on le croit toûjours. Cependant, on n'auroit qu'à jetter les yeux sur cette foule d'Habitans qui s'expatrient continuellement, pour se persuader qu'il faut nécessairement que ce numéraire diminuë, à moins que, comme du tems de la Fable, on ne se persuade qu'il sort continuellement, chez nous, des hommes de dessous la terre.

Notre Gouvernement ne sçaura jamais à quel dégré est notre population, lorsqu'il ne veillera pas lui-même à cette premiére partie de

l'adminiſtration. Il ne ſçaura point à quel taux eſt le nombre des Habitans, parce qu'il n'a pas, d'une maniére aſſez préſente, l'état de ceux qui ſortent continuellement du Royaume.

Les Réglemens ſuivans, pourroient ſeuls remédier à ce déſordre; ſçavoir.

1. Qu'à l'avenir aucun Sujet ne pourroit ſortir de l'Etat, ſous quel prétexte que ce fût, pas même de Commerce, ſans un ordre exprès de la Cour, ſigné d'un Miniſtre d'Etat propoſé pour cet effet.

2. Qu'aucun Paſſe-port ne pourroit étre accordé pour plus d'un an; au bout du quel tems, ſi celui qui l'auroit obtenu ne revenoit pas dans l'Etat, perdroit ſon droit de Citoyen, & ſes biens ſeroient confiſqués au profit du Roi.

3. Que tout François qui en de-

mandant un Paſſe-port, prouveroit qu'il a des affaires eſſentielles chez l'Etranger, qui ne pourroient étre finies que dans trois ans, ne pourroit l'obtenir qu'en donnant une caution dans le Royaume qu'il retourneroit au bout deſdits trois ans; & faute d'exécution, la caution ſeroit tenuë à payer une amende de vingt-mille livres envers le Roi, & tous ſes biens ſeroient confiſqués.

4. Que tout Sujet qui ſortant du Royaume avec un Paſſe-port d'un ou de trois ans, ſe marieroit dans cet intervalle chez l'Etranger, ſon Mariage ſeroit déclaré nul; à moins qu'au bout du terme expiré, il ne rentrât en France avec ſa femme & ſes enfans.

5. Que Meſſieurs les Ambaſſadeurs qui réſident dans les Cours étrangéres, ne prendroient, à leur départ de la France, qu'un certain nom-

bre de Sujets à leur ſuite, dont ils rendroient compte à leur retour.

6. Qu'aucun Capitaine de Vaiſſeau de tous les Ports du Royaume, ne pourroit embarquer dans ſon bord aucun Sujet de l'Etat, pas même le Bourgeois à qui le Vaiſſeau appartient, ſans un Paſſeport ſigné de la Cour, ſous peine d'étre démis de ſa fonction de Capitaine, & de ne pouvoir plus l'exercer dans aucun Port ni Havre de la Monarchie.

7. Que tour Sujet, de quelle qualité, condition, âge, & ſexe qu'il fût, qu'on ſurprendroit s'embarquer ſans Paſſe-port, ſeroit condamné à ſix ans de priſon.

8. Que tout Capitaine étranger, de quelle Nation que ce fût, qui recevroit ſur ſon bord un François de paſſage, ſans Paſſe-port, ſeroit

condamné à trois ans de priſon, & ſon Vaiſſeau confiſqué, &c.

Sans doute que ces Réglemens étonneroient le Commerce; quelque branche même en ſouffriroit d'abord; mais ce mal ſeroit bientôt la ſource d'un grand bien, parce qu'il contribueroit à augmenter notre population.

Néceſſité de faire le Commerce de nos Colonies avec le moins de Sujets de l'Etat principal qu'il eſt poſſible.

Le Commerce de nos Colonies de l'Amérique eſt entré trop avant dans le ſyſtème de l'Etat politique, pour qu'il ſoit déſormais poſſible de l'anéantir.

Ce Commerce, par les grands intérêts qu'il lie chez nous avec les autres Etats, qui comme la France ont des éta-

bliſſemens dans ce nouveau monde, ſert en quelque façon à tenir le Royaume en équilibre; d'où il réſulte, qu'éteindre aujourd'hui celui-ci, ce ſeroit le même que renverſer la Monarchie.

Mais, comme d'un autre côté nos Colonies portent un vice avec elles qui mine ce même Etat politique, on doit ſe précautionner contre lui, en employant le reméde que la poſition préſente des choſes peut comporter.

J'ai dit que nos Colonies de l'Amérique abſorbent tous les ſiécles une grande branche de notre population.

L'unique moyen pour prévenir les ſuites funeſtes d'un ſi grand déſordre, c'eſt de faire valoir nos plantations de l'Amérique avec le moins de ſujets de l'Etat principal qu'il eſt poſſible.

Depuis un demi-ſiécle, une mala-

dic

die nouvelle s'eſt répanduë en France; elle a attaqué une grande partie de la Nation. Je veux dire, la manie preſque générale, chez nous, d'aller faire fortune aux Iſles. Un homme qui a acquis un capital de mille écus, fait ordinairement une pacotille, & s'embarque pour ce nouveau monde, où, en arrivant, manquant d'une certaine aiſance, (& elle y manque toûjours dans ce continent, où le premier néceſſaire phiſique eſt plus cher que le ſuperflu dans nos climats,) il y périt, & par-là prive l'Etat principal d'un Citoyen, & de l'avantage que ſon induſtrie auroit pû lui procurer.

Je ne parle point de ceux qui y paſſent ſans aucune reſſource, & qui n'ont d'autre objet que d'y aller joüir de l'hoſpitalité, qui eſt plus grande là que dans aucun autre climat de la terre.

Cependant la Monarchie perd tous les ans un nombre prodigieux de ſes Habitans.

Nos Iſles de l'Amérique ont bien moins beſoin d'un grand nombre d'Habitans pauvres, que d'une moindre quantité de riches.

L'unique reméde à ce déſordre, ſeroit un Réglement qui défendît à tout Sujet François d'aller s'établir en Amérique, à moins qu'il n'eût un capital ſuffiſant pour ſe procurer un certain nombre d'Eſclaves.

Je n'ignore point la foule d'objections qu'on peut faire là-deſſus.

1. On dira que la réüſſite de nos défrichemens de l'Amérique, dépend en entier de l'activité des Habitans, & que celle-ci n'eſt grande que rélativement dans la proportion du nombre.

2. Que les hommes qui commencent leur fortune, ſont plus

laborieux & plus vigilans que ceux qui l'ont dejà commencée.

3. Que ceux qui ſont dans une certaine aiſance en France, ne voudront pas la quitter pour aller s'établir en Amérique.

4. Que cette partie du monde ne ſemble faite que pour les malheureux, &c.

Tous ces raiſonnemens pourroient être de quelque conſidération, ſi notre Etat politique n'avoit une foule de petits intérêts, qu'il lui convient ſouvent de ſacrifier à des plus grands.

Il faut toûjours en revenir à un premier principe : ſi l'Amérique dépeuple la France, comme cela n'eſt pas douteux, il convient au Gouvernement de porter le reméde dans la ſource même du déſordre, ſans s'arrêter à droit ni à gauche.

Il faut cependant que je répon-

de à quelques-unes de ces objections.

Il eſt exactement vrai qu'en France, où les naturels du païs défrichent eux-mêmes la terre, l'Etat floriſſant de la culture dépend du plus grand nombre ; mais cette maxime n'eſt point applicable à nos Colonies.

Tout le monde ſçait que ce ſont les Affriquains qui défrichent l'Amérique. Les François qui y paſſent, ne ſont proprement que les directeurs de leur travail.

Or, cette direction peut étre auſſi active avec ſix mille Sujets de l'Etat principal, qu'avec vingt mille.

Les Portugais qui occupent au-délà de vingt-mille Noirs au travail de leur mines, n'employent que huit cents Blancs pour les conduire. Dire que ceux qui joüiront d'une certaine aiſance en France, ne voudront pas la quitter pour aller s'établir dans nos

Colonies, c'eſt ignorer la nature du cœur humain. En général, ce ne ſont pas les hommes qui n'ont rien, qui ont le plus d'ambition; mais, au contraire ceux qui ont déjà beaucoup.

Cette partie du monde, ajoûte-t'on, ne ſemble faite que pour les malheureux. Cela eſt exactement vrai, ſi on entend par-là qu'ils mettent fin à leurs diſgraces; car, en général, ils y périſſent tous d'une mort prématurée. Je dis, au-contraire, qu'il n'y a point de continent ſur la terre qui convienne moins aux gens mal-aiſés. On ſçait par une expérience reconnuë, que communément ceux qui ont aſſez de facultés pour y vivre dans une certaine aiſance, échapent preſque tous aux mauvaiſes influences du climat.

Qu'il conviendroit de fixer les Maisons françoises de Commerce, chez les Nations étrangéres où la France a des Facturies.

Les mêmes raisons politiques qui portent notre administration à soûtenir nos Colonies de l'Amérique, doivent la décider également à donner des encouragemens à nos Facturies en Europe.

Mais, il faut que ce soit avec des restrictions qui les empêchent de nuire à la population générale.

Sans doute, comme je l'ai dit ailleurs, que la France n'a pas de plus sûr moyen pour obtenir la préférence dans la concurrence de ses Manufactures, que l'établissement des Maisons chez les Etrangers. Mais si, d'un autre côté, la privation d'un trop grand nombre de Nationaux

cauſe plus de mal à l'Etat politique qu'il ne lui procure de profit, il n'y a pas à balancer : il faut les rappeller, ou dumoins en diminuër le nombre.

Les raiſons de dépopulation que j'ai allégué à l'égard de nos Colonies, étant à peu-près les mêmes à l'égard de nos Facturies étrangéres, je dis hardiment qu'il conviendroit de fixer le nombre des Maiſons dans chacune.

Ce ſyſtème a déjà été adopté par la Cour, dans le Lévant, où le nombre des Maiſons françoiſes eſt fixé dans toutes les Echelles, ſans que cela ait diminüé le Commerce de Turquie; car, s'il a ſouffert depuis quelque altération, cela vient de ce qu'au lieu de fixer ſeulement le nombre de Commiſſionnaires, on a fixé auſſi celui des Fabriquans.

Il y a une grande différence en-

tre diminuër le nombre des Manufacturiers, ou les Facteurs des Manufactures. Les Arts n'en ſont pas moins floriſſans dans un Etat, lorſqu'au lieu de dix mille mains qui en doivent recevoir le produit des Etrangers, elles ſont réduites à un moindre nombre.

Par exemple, notre Facturie de Cadix, eſt compoſée d'environ deux mille François. * J'avance comme un fait, que dix de nos Maiſons y pourroient faire le même Commerce que cette foule de Nationaux y fait. Je dis plus : J'établis qu'elle contribuë à diminuer notre Commerce dans cette branche.

On compte que la dépenſe générale de notre Facturie de Cadix eſt d'un million de livres tournois par an.

* Y compris les Domeſtiques, Valets, Commis, &c.

C'eſt un million de diminüé ſur nos Manufactures.

Qu'on diſe tant qu'on voudra que cette ſomme eſt priſe ſur les profits que fait la Nation dans cette branche de Commerce ; il n'eſt pas moins vrai que cette dépenſe épargnée par la diminution des Maiſons, entreroit de plus dans la maſſe de nos richeſſes, ou qu'elle diminueroit le prix de nos Marchandiſes en Eſpagne ; ce qui augmenteroit leur conſommation, & par conſéquent, formeroit, chez nous, des nouvelles branches de population.

Dix hommes ont bien moins de beſoins à remplir que mille. En fixant les Maiſons françoiſes à Cadix à un petit nombre, notre Commerce y gagneroit toute la dépenſe qu'un plus grand nombre y fait aujourd'hui.

Qu'on ne diſe pas non plus que

tel Négociant François qui envoye aujourd'hui des effets à Cadix, n'y en enverroit point, s'il n'y avoit un Correſpondant qu'il veut favoriſer.

Regle générale : les intérêts généraux des Nations ſont toûjours indépendans des conſidérations particulieres.

Si le Commerce que la France fait dans cette partie de l'Eſpagne, lui eſt avantageux, il ſe ſoûtiendra, indépendamment du plus ou du moins de ſes Commiſſionnaires établis à Cadix; s'il ne l'eſt point, le grand nombre, au contraire, hâtera ſa ruïne.

J'aurois une infinité d'autres choſes à dire ſur cette matiére ; mais les bornes que je me ſuis preſcrit dans cet ouvrage ne me le permettent pas. Je ne dirai donc plus qu'un mot. Les Banqueroutes continuelles, occaſionnées par le Luxe & les dé-

penſes extravagantes de nos François qui compoſent ces Facturies, font un tort infini à notre Commerce général, parce qu'elles mettent des bornes très étroites à la confiance des Etrangers.

Ces Facturies compoſent comme des petites Républiques où tout le monde ſe croit égal. On n'y régle point ſa dépenſe ſuivant ſes facultés, mais ſuivant le plus grand Luxe de celui qui gagne le plus. Cependant, les Nations étrangeres reprenent d'une main ce qu'elles donnent pour nos Arts de l'autre, & l'Etat principal ſe trouve par-là dépeuplé à pure perte.

Qu'il n'en résulteroit aucune Lézion de la Puissance souveraine, d'accorder la liberté des Mariages.

J'aurai d'abord fait sur la Loi qui défend, chez nous, aux enfans de se marier sans le consentement des Peres & Meres.

Cette Loi ne tient point à la constitution ; le Gouvernement politique & civil n'est point moulé sur elle ; il n'y a donc aucun inconvenient de l'abolir .

D'ailleurs, je le dis de nouveau, & il semble que je n'aye fait cet ouvrage que pour le prouver : tous les Souverains, depuis la division de l'Europe, étant dans un état forcé, ils sont obligés de se conformer aux maximes d'Etat du plus grand nombre des autres Puissances, quand même celles-ci seroient contraires à une

une ſoule de leur autres petits intérêts.

Qu'il n'y auroit de même aucun inconvénient d'éteindre le droit de Primogéniture.

Je n'ai qu'un mot à dire ſur le droit de Primogéniture. Ce droit n'eſt point établi dans quelques unes des Provinces de la France. La Monarchie n'en reçoit cependant par-là aucun échec.

Au contraire, ces Provinces, par une ſuite des principes que j'ai établi ſur l'égalité des fortunes, en ſont plus peuplées, & rendent plus au Roi que les autres. Il n'y auroit donc aucun inconvénient de rendre la Loi générale, en l'étendant dans toutes les autres Provinces du Royaume.

Maxime pour faire naître des hommes là où il n'y en a point, par l'emplacement des Arts.

Notre adminiſtration ne remédiera jamais à l'économie locale mal entenduë de nos Arts, qu'en ayant un dénombrement général de tous les Artiſtes qui compoſent la maſſe générale de notre induſtrie, pour les diſtribuër dans le Royaume, non point rélativement à la grandeur de nos Villes, mais à l'étenduë de la Monarchie; ce qui formeroit des nouvelles branches de population dans une infinité de Cantons de notre Continent, qui dans la poſition préſente des choſes, n'en ſont guéres ſuſceptibles.

On verroit bien-tôt par-là s'éléver des Villes, là où il n'y a aujourd'hui que des Hameaux, & ſe former

des hommes dans des lieux où on ne trouve à préſent que des arbres.

Que le ſeul moyen de rétablir l'ordre de population, c'eſt de dégarnir les Capitales d'Habitans, pour en garnir les Provinces.

Je n'ajoûterai qu'un mot à ce que j'ai deja dit ſur l'immenſité des Habitans de nos Capitales.

Preſque toutes nos Provinces ſe ſont dépeuplées pour elles. Le ſeul moyen qui reſte donc pour répeupler celles-ci, c'eſt de dépeupler celles-là; c'eſt-à-dire, de rendre à chaque partie du Continent les branches de population que chacune de ces Villes lui a enlévé.

Des Viagers.

J'ai dit ailleurs que, pour multiplier notre Agriculture, il falloit détruire les rentes. Je dis ici, que

pour augmenter notre population, il faut anéantir les rentiers.

Néceſſité d'établir d'autres Réglemens ſur le trop grand nombre de Moines.

La Loi établie depuis peu pour fixer les Profeſſions Religieuſes, dans les deux Sexes, à un certain âge, ne diminüera point la dépopulation que le Monachiſme cauſe à la France.

Il auroit fallu que la Légiſlation eût pris un chemin moins détourné.

Le Clergé, pris en général, a un intérêt perſonel que le nombre des Sujets qui le compoſent augmente tous les jours. Plus ſes parties ſe multipliènt, & plus ſon tout eſt rélativement grand.

Le Clergé & l'Etat civil, en France, ſont deux Corps qui méſurent continuellement leur Puiſſance.

Dans l'anéantiſſement des Sujets par le Célibat, le Clergé gagne tout ce que l'Etat politique perd ; & par conſéquent, l'Etat politique perd tout ce que le Clergé gagne.

Le Clergé Régulier, pour éluder la diſpoſition de cette Loi, dont l'eſprit eſt la diminution des Célibataires, aura par-tout des penſionnaires, dont ils entrétiendra les vocations à ſes dépens, juſques à l'âge marqué par les Loix. Ce ne ſeront pas encore des Moines, mais, pour m'exprimer ainſi, des pierres-d'attente de Moines. Rien ne coûte à ce Corps lorſqu'il s'agit de ſoûtenir ſon éxiſtence dans une certaine proportion.

D'un autre côté, fixer directement le nombre des Moines, Prêtres, & Clercs, ſeroit le même que ſonner le Tocſin de l'héreſie. Il y a des préjugés vulgaires que la Lé--

giſlation politique doit reſpecter. Le Peuple, (je parle de la partie la plus ignorante & la plus ſuperſtitieuſe) s'eſt accoûtumé à croire que la ſainteté de la Religion dépend beaucoup du nombre de ſes Miniſtres. Or, heurter de front celui-ci, ce ſeroit autant que renverſer tout.

Mais, ſi le Peuple ne ſouffre pas qu'on attaque directement les prérogatives du Clergé, il permet preſque toûjours qu'on s'en prenne à ſes richeſſes.

C'eſt le ſeul moyen qui reſte à la Politique pour faire rentrer l'Etat civil dans ſes droits.

Pour faire en ſorte qu'avec un grand Clergé, qu'il n'eſt peut-étre plus au pouvoir de nos Rois de diminuër, la France eût une grande population, je croirois les deux Réglemens ſuivans admirables; ſçavoir.

1. Que chaque Communauté ou

Couvent de filles, payât le cinquiéme de la ſomme établie pour la reception de chaque Religieuſe.

2. Que les Moines rentés, de quel Ordre que ce fût, payaſſent cent livres à chaque profeſſion d'un Citoyen.

Pour cet effet, il ſeroit établi une caiſſe dans chaque Ville, des ſommes que les Communautés fourniroient à chaque priſe d'habit, leſquelles ſeroient employées à faire des dots aux pauvres garçons & aux pauvres filles de la Ville ou de la campagne qui n'auroient pas les moyens de ſe marier, & qu'on marieroit immediatement lors de chaque Profeſſion, afin qu'il n'y eût pas un moment de perdu pour la population; c'eſt-à-dire que, dans l'inſtant même que deux Sujets embraſſeroient le Célibat, il y eût deux perſonnes de plus de mariées dans l'Etat.

Il n'importe en rien au Gouvernement politique dans quelle claſſe naiſſent les Sujets, pourvû qu'il en naiſſe.

Ce ſeroit du mal même, faire le remède.

Par-là les Célibataires donneroient eux-mêmes des enfans à la République, & tout rentreroit dans l'ordre.

Et certes, il ſeroit bien juſte, une fois pour toutes, que ceux qui contribuënt à diminuër la population, fournîſſent eux-mêmes les moyens de la réparer.

Les Communautés de l'un & de l'autre ſexe ne manqueroient pas d'alléguer que cette contribution leur ôteroit les moyens de ſubſiſtance; mais cette objection prouve elle-même l'avantage du Réglement; car, à cauſe de cela même, on ne recevroit plus tant de Moines & de Religieuſes;

ou, si on continuoit d'en recevoir beaucoup, l'Etat politique seroit indemnisé par le nombre même.

Oter le Célibat des Troupes.

Voyons les inconvéniens qu'il en résulteroit pour l'Etat Politique, de permettre au Militaire de se marier.

1. Le soin d'un Domestique, chez le Soldat, seroit capable de le détourner de quelques-uns de ses devoirs.

2. L'embarras d'une femme, & d'enfans, pourroit prendre trop sur sa profession.

3. L'affection pour une famille pourroit, dans les combats, le décider pour la nature plus que pour l'honneur; ce qui seroit capable de diminuër son courage & sa bravoure, &c.

Mais toutes ces considérations doivent étre les mêmes chez tous les Souverains. Cependant, la plûpart de ceux qui, en Europe, ont les plus fortes raisons pour adopter les maximes qui peuvent maintenir la milice dans le plus haut dégré de force qu'il soit possible, ont adopté le systé me contraire.

Notre politique a beau vouloir calculer les avantages que nos Généraux peuvent tirer dans une affaire, en commandant une Troupe dégagée de tout soin domestique, des Soldats toûjours d'autant plus prêts à courir à la mort, qu'aucun lien, pour m'exprimer ainsi, ne les attache à la vie; il sera toûjours vrai que cette ardeur, ce courage, cette force, sera pour notre Gouvernement politique un état de foiblesse, parce qu'étant fondée sur le Célibat militaire, elle diminuë continuellement notre population.

Le ſublime de l'adminiſtration n'eſt point de s'éloigner de certains inconvéniens, mais d'éviter les plus grands.

Si le préjugé là-deſſus n'étoit pas ſi fort enraciné, je dirois, qu'au lieu de deffendre à nos Soldats de ſe marier, on devroit au contraire leur donner les encouragemens ſuivans, pour les porter au mariage. Par exemple,

1. Accorder une ration de plus à un Soldat qui auroit femme.

2. En diſtribuër deux de plus à ceux qui auroient trois enfans.

Sans doute qu'il en réſulteroit d'abord une infinité d'inconvéniens; mais la population, ici comme ailleurs, répareroit tout.

Cependant, quoiqu'on en diſe, cette méthode ne manqueroit pas d'avantages, du côté même du Gouvernement Politique & Civil.

1. Nos Soldats ſeroient fils de Soldats.

2. Nos Armées naîtroient des Armées.

3. Cette profeſſion paſſant alors de pere en fils, ſeroit une profeſſion de famille.

4. On la ſçauroit mieux, parce qu'on l'apprendroit d'abord en naiſſant.

5. Nos Guerres ne formeroient point de vuide dans l'induſtrie générale, parceque nos Soldats ſeroient toûjours Soldats, & nos ouvriers toûjours ouvriers.

Syſtéme politique de paix.

Si on peut démontrer que nos victoires elles-mêmes ſont la ſource de notre foibleſſe, parcequ'elles font plus de ravage à notre population que les défaites n'en cauſent

à

à celle de nos ennemis, il eſt certain que la premiére maxime d'Etat, chez nous, doit étre d'éviter la Guerre, autant que l'ambition de nos voiſins peut nous le permettre.

Néceſſité de rappeller les Juifs en France, pour augmenter la population.

Enfin, il n'eſt pas bien aiſé de dire pourquoi notre Gouvernement s'eſt fermé lui-même la porte à une branche de population à laquelle une infinité d'autres Etats de l'Europe l'ont ouverte.

Les raiſons qui firent qu'on chaſſa autrefois les Juifs de la France, n'exiſtent plus. L'Etat ſe conduit aujourd'hui par d'autres maximes. Ses reſſources d'induſtrie ſont plus conſidérables. Il a des moyens pour

employer une infinité d'étrangers, qu'il n'avoit pas alors.

Les raiſons alléguées autrefois contre les Proteſtans, ne ſçauroient avoir lieu à l'égard des Juifs.

Cette Secte, établie chez nous, ne ſçauroit donner du mouvement à l'ambition d'un parti. L'intrigue & la cabale lui ſont entiérement inconnuës. C'eſt dans la nature de la choſe. Sa ſûreté le demande ainſi. Si les Juifs ceſſoient un moment d'être fidéles, ils ſe perdroient pour toûjours.

Errans, ſans Chefs, ſans patrie, & par conſéquent, ſans moyens pour réſiſter à la plus petite Puiſſance qui voudroit les détruire, la premiére maxime politique pour eux, eſt celle de n'en avoir aucune.

A la différence de tous les autres Peuples de la terre, leur ſûreté dépend du dégré de leur ſervitude.

Il ſe répandit un bruit en Europe, il y a vingt ans, que les Juifs s'intriguoient pour devenir Souverains de l'Iſle de Corſe. Ce n'étoit guére connoître leur eſprit, que de leur donner ce projet.

La domination demande néceſſairement un ſyſtéme de Gouvernement Politique & Civil, des Loix, des Tribunaux, l'Art de la Guerre, une milice, &c. Or, tout cela n'eſt point dans le génie de ce Peuple, qui, abîmé aujourd'hui dans des détails de Commerce, ne ſçauroit élever ſes regards au-deſſus de la marchandiſe.

La crainte d'ailleurs où la France pourroit étre que les Juifs, par leur activité, ne diminuaſſent celle des ſujets naturels, eſt mal fondée.

Il en eſt de l'induſtrie comme de l'eſprit, dont les productions peuvent s'étendre à l'infini. Plus on employe

de bras dans un Etat, plus il se découvre de moyens d'en employer davantage.

Quand il n'y auroit que les besoins d'un plus grand nombre d'hommes, cela seul suffiroit pour augmenter les anciennes branches de l'industrie; ce qui est le même que d'en former de nouvelles.

Si quelque Royaume a besoin des Juifs dans le monde, c'est assurément la France. Comme elle a des intérêts plus grands que toutes les autres puissances de l'Europe, elle est obligée de mettre en usage des plus grands moyens pour les soûtenir.

Or, en tems de guerre, notre Commerce & nos Finances sont toûjours dans un désordre affreux, faute d'un fonds d'hommes suffisant, qui remplace le vuide qu'elle cause dans toutes les classes rélatives à l'industrie.

Nous ſommes ſurpris que l'Angleterre, la Hollande, & l'Allemagne ſupportent des Guerres longues, ſans que leur Commerce général en ſouffre preſque aucun échec; tandis que le nôtre, à la troiſiémé campagne, eſt toûjours aux abois. La raiſon de cela eſt cependant bien ſimple; c'eſt que les Juifs de ces Etats, pendant les Guerres, en rédoublant leur activité, ſuppléent aux bras des ſujets qu'elles leur enlevent; & par-là, tiennent le Commerce dans un certain équilibre; au lieu que, faute de cette reſſource, le nôtre dépérit.

Mais la premiére cauſe de la protection que notre Gouvernement devroit accorder aux Juifs, c'eſt leur grande population.

Il n'y a point de Peuple ſur la Terre qui multiplie plus qu'eux.

Cette grande propagation a des cauſes naturelles.

1. Il n'y a point de Célibat chez les Juifs. Tous ſe marient.

2. Les enfans y ſortent plûtôt d'une certaine tutelle que ceux des Chrétiens ; ce qui fait qu'en général ils ſe marient à meilleure heure.

3. Ils ne peuvent point faire des acquiſitions. Or , toutes les richeſſes ſe trouvant chez-eux en argent , il faut qu'ils s'adonnent à l'induſtrie : & comme les progrès de celle-ci dependent du plus grand nombre de bras , il eſt de l'intérêt des Juifs d'avoir beaucoup d'enfans.

Mais ce ne ſont pas là préciſément les ſeules cauſes de la grande population des Juifs. Les véritables, ce ſont la modération de leurs deſirs, une certaine continence nationale , & un éloignement naturel de la débauche. Il n'y a point d'hommes ſur la Terre qui , avec tant de défauts , ayent ſi peu de vices.

Je ne veux pas dire par-là qu'il convient à tous les Etats d'employer, pour m'exprimer ainſi, ce reméde de population ; je dirai même à ce ſujet, qu'il y a un défaut dans la politique de l'Europe ſur la protection accordée aux Juifs. On en trouve dans une infinité d'Etats, où ils ſont nuiſibles, & on n'en rencontre point dans ceux où ils pourroient étre néceſſaires.

Ce ne ſont point les petits Etats pauvres à qui il convient d'avoir des Juifs.

Ces établiſſemens ne ſont utiles qu'à un Gouvernement déja riche & opulent. Dans les premiers, ils détruiſent l'induſtrie; au lieu que dans le ſecond, ils contribuent à l'augmenter.

Lorſque le Duc de Modéne eſt preſſé d'argent, il envoit ſommer ſes Juifs de lui fournir une certaine

ſomme, qui lui eſt toûjours accordée ; preuve certaine, dit-on toûjours dans cette Cour, de l'utilité d'avoir des Juifs. Mais, c'eſt une ſtupidité dans ce miniſtére de ne pas voir que cet argent eſt celui de l'Etat, dont l'inſtuſtrie des Juifs a dépoüillé les Sujets, qui, à cauſe de cela, ne peuvent plus le donner eux-mêmes.

La promptitude avec laquelle les Juifs payent la ſomme, ainſi que ſa grandeur, indiquent un vice dans le Gouvernement économique ; car les Juifs ne donnent beaucoup au Prince, qu'en retenant encore d'avantage pour eux ; ainſi le payement de l'Impôt même, eſt une preuve de la grandeur de celui que les Juifs mettent ſur le Peuple.

Ce ſont les Juifs qui ont ruïné un petit Etat tout près de la Fran-

ce ; Etat qui par ſa ſituation & ſes richeſſes naturelles, devoit étre un des plus puiſſans, & qui eſt cependant aujourd'hui un des plus pauvres de l'Europe.

Il eſt vrai qu'une infinité d'autres cauſes ont dû contribuër à ſa décadence, à laquelle le banniſſement des Juifs aujourd'hui ne remédieroit point, ni peut-étre les meilleures Loix politiques. Il faudroit réfondre entiérement cet Etat pour le réformer.

Car, par où commencer cet ouvrage chez un Peuple ſans République, un Etat ſans Citoyens ? où tous les reſſorts du Gouvernement politique & civil ſont démontés, les pouvoirs intermediaires ſubordonnés, dépendans, détruits ; chez un Peuple où les ſçiences n'ont point de lieu, les Arts point de place, qui n'a ni dequoi ſe nourrir, ni dequoi

s'habiller, à qui ſes voiſins fourniſſent juſques à ſon néceſſaire phiſique ; un Etat qui ne connoît point l'abondance, qui touche toûjours au moment de la diſette, où les vertus morales ſont auſſi corrompuës que les politiques, où la vanité a détruit juſques aux premiers germes de l'induſtrie, & où l'orguëil, qui tient tous les hommes à une certaine diſtance du travail, fait du corps de la Nation, un Peuple de Spectateurs.

Fin du Tome premier.

TABLE
DES MATIERES
Contenuës dans ce premier Tome.

Fin de la Table.





